

N° 135

Septembre 2015

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère



Trimestriel



Les Bras de Mescouez en Saint-Servais - Le passage de Paluden - Le porc de l'angoisse - Les soulèvements de mars 1793 dans le Léon et la généalogie
Un hameau léonard, "terre des prêtres" - Me zo ganet e kreiz ar Mor -
La pathétique histoire de *Lidru-Barre* - Faits divers, faits d'hier - L'actualité
des libraires - L'actualité des Archives - Entraide - Questions - Réponses

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU FINISTÈRE

Siège social : Salle municipale, Rue du Commandant-Tissot, 29200 BREST.
Tél. : 02 98 44 00 64 Courriel : cg29@cgf.asso.fr

Association régie par la loi de 1901, fondée en 1979.
Membre de la Fédération Française de Généalogie : www.genefede.eu
et de l'Union Généalogique de la Bretagne Historique

Site général du CGF et des bases informatiques (Généabank) : <http://cgf.cgf.asso.fr>

Membres fondateurs : Allain GUIANVARC'H (+), Denise FOULON (+), André-Jean JOGUET, Marie PERSON (+)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Jean François PELLAN (M, 2016). Courriel : jf.pellan@orange.fr
Vice-présidents : André LE GOFF (B, 2016) et les Présidents d'Antennes, membres de droit : Michel DUROSE (B), Thierry NOIREL (M), Christian BOLZER (Q).
Secrétaires : Marie-Yvonne LOPES-CURVAL (Q, 2016) et Annik FOLGOAS (Q, 2016)
Trésoriers : Alain GAUDÉ (M, 2016) - Marcel JACOB (M, membre de droit)
Membres : BREST : Véronique GUENEGUES (secrétaire), Corinne TOUZE (trésorière), Danièle CREACH (2018), André KERVAREC (2020), Bernard LE GOUIL (2018), Thierry MARTIN (2020), Joseph POTIN (2016).
MORLAIX : Yvonne FLOCH (secrétaire), Pierre ROUDAUT (2020), Bernard AUDIGOU (2018).
QUIMPER : Maryvonne TYMEN (secrétaire), Danièle KERAVEC (trésorière), Jean-Yves BARVEC (2016), Hervé LE BOT (2018), Maryvonne SCOARNEC (2020), Danielle TANGUY (2020), Jean TOULHOAT (2020), Renée VANOVERSCHELDE (2018).
(Les dates indiquent l'année où le mandat du membre du CA est renouvelable)

ANTENNES	PERMANENCES	PRESIDENTS	SECRÉTAIRES	CHARGES DE COMPTES
BREST (B)	Jeu di et samedi, 9 h-12 h et 14 h-18 h, Nocturne 3ème vendredi du mois, 19-22h rue Commandant Tissot, BREST Tél. 02 98 44 00 64 Courriel : cgfbrest@wanadoo.fr Site Internet : http://brest.cgf.asso.fr Annexes CGF BREST : LE RELECCQ-KERHUON : Allée des Pêcheuses Kerhorres, mardi, jeudi et samedi, 14h-18h, CROZON : Maison du Temps Libre - Salle n° 3 lundi 20 – 22 h, mardi 14h-16h 30 et jeudi 9h-12h.	Michel DUROSE	Véronique GUENEGUES	Corinne TOUZE
MORLAIX (M)	Lundi, mercredi et vendredi, 14 h-18 h 17 rue Général Le Flô, 29600 MORLAIX Tel. 02 98 63 81 26 Courriel : CGFMX@wanadoo.fr Site Internet : http://morlaix.cgf.asso.fr	Thierry NOIREL	Yvonne FLOCH	Marcel JACOB
QUIMPER (Q)	Lundi : 13h30-18h Tous les autres jours, sauf dimanches et jour fériés : 8h30 à 18h 4, rue Félix Le Dantec (Zone de Creac'h Gwen) 29000 QUIMPER Tel : 02 98 64 29 82 Courriel : cgf-quimper@orange.fr Site Internet : http://quimper.cgf.asso.fr Annexe CGF QUIMPER : Maison de retraite Tal ar Mor, 6 rue St Melaine 29350 MOËLAN SUR MER Tel : 02.98.96.50.74 - Courriel : cgfmoelan@orange.fr Permanences: jeudis & samedis 10-17 h	Christian BOLZER	Maryvonne TYMEN	Danièle KERAVEC

Commission informatique :

BREST : Thierry GOAOC, Dominique PODEUR, MORLAIX : Pierre ROUDAUT et Jean-Pierre HERVET
QUIMPER : Claude HEMON (fichier adhérents), Robert MARHIC.
Administrateurs du forum Internet : Céline CREN et Eric MENEZ.

Pour 2014 : Cotisation individuelle : 24 € - Cotisation couple 40 € - Abonnement adhérent : 16 € - Abonnement extérieur (non adhérent) : 27 €
Cotisation individuelle + abonnement pour un an (4 n°) : 40 €* - Cotisation couple + abonnement pour un an (4 n°) : 56 €*.
* dont 1,25 € pour la Fédération Française de Généalogie et 0,20 € pour l'Union Généalogique de la Bretagne Historique
Ce paiement de 40 € ou de 56 € vous permet de recevoir vos codes d'accès personnalisés pour consulter gratuitement, via Internet, la base du CGF, riche de 8 350 920 actes. Il permet aussi l'accès aux bases informatiques dans nos locaux.
Droit d'entrée (exigible la 1^{ère} année d'inscription) : 20 €. Le numéro du LIEN, port non compris : 8 €.

Toute demande d'insertion dans LE LIEN est à transmettre aux membres du Comité de Rédaction
(BREST : M. Carl RAULT, cg29@cgf.asso.fr ; QUIMPER : Christian BOLZER bolzer.christian@wanadoo.fr)
ou à adresser à : Jean François PELLAN, 51 rue Saint-Guenal, 29400 LANDIVISIAU. Courriel : jf.pellan@orange.fr

Les questions, réponses, demandes d'entraide sont à adresser à cg29@cgf.asso.fr

Sommaire du LIEN n° 135

* Sommaire et éditorial	p. 1
* L'actualité des libraires	p. 2
* L'actualité des archives	p. 4
* Me zo ganet e kreiz ar Mor, par Michel Bescou	p. 5
* Les Bras de Mescouez en Saint-Servais, par Paul Perrot et Patricia Gaudé	p. 8
* Douglas, un Ecossois chasseur de loups en Argoat à la fin du XIX ^e siècle, par Serge Duigou	p. 12
* Les soulèvements de mars 1793 dans le Léon et la généalogie, par Albert Laot	p. 19
* Un hameau du Léon, "Terre des prêtres", par François Abjean	p. 25
* Le porc de l'angoisse, par Carl Rault	p. 36
* La pathétique histoire de Lichou-Beurre, par Pierrick Chuto	p. 38
* Le passage de Paluden, par André Nicolas	p. 42
* Faits divers, faits d'hier, par Carl Rault	p. 53

Le supplément "Le cahier bleu" est inséré dans cette revue.

Page 1 de couverture :

L'église de Saint-Servais
(photo Jean François Pellan)

Page 2 de couverture :

L'organigramme du CGF

Page 3 de couverture :

L'UGBH et ses revues.

Page 4 de couverture :

Carte des paroisses et trèves avant 1789.

Tous droits de reproduction réservés.
Les articles publiés dans *LE LIEN* n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

LE MOT DU PRESIDENT

La future loi numérique est sur les rails

La loi numérique devrait voir le jour au cours de ce second semestre 2015. Le projet de loi, déposé, le 31 juillet dernier, devant le bureau du Parlement a pour but de modifier la loi CADA concernant certains points en matière de réutilisation des informations publiques.

Tout d'abord, qu'entend-on par ce mot de "réutilisation" ? Il s'agit de la possibilité qui est offerte à quiconque ayant recueilli une information publique produite par une administration de pouvoir la diffuser en direction de tiers.

Au niveau culturel, dans le domaine qui nous intéresse, il y a deux types d'informations :

- La première, qui consiste à diffuser le contenu du document, après l'avoir dépouillé. On parlera alors d'indexation, s'il y a une organisation permettant de retrouver instantanément le contenu de ce document parmi une multitude. Peut-on diffuser ces contenus sans contrainte ?

- La seconde, qui consiste à diffuser le support de ce document, afin de pouvoir le lire dans son intégralité. A travers la numérisation, on a constaté un développement exponentiel des images des documents d'archives. C'est un véritable trésor très convoité. Peut-on, alors, diffuser librement les images ?

Ce sont les deux grandes questions qui se posent.

L'article 10 de l'actuelle loi permet l'utilisation, et seulement l'utilisation, des informations publiques par toute personne qui le souhaite. Les conditions de réutilisation sont, ensuite, régies par ladite loi, mais nulle part n'est posé un principe de liberté en la matière, qui pourrait être tempéré par des exceptions. Seul le principe de gratuité est énoncé à l'article 15 du projet de loi, mais il l'est, lui, assorti d'exceptions. La gratuité, c'est parfait ; la liberté de réutilisation, en sus, érigée au moins comme principe, ce serait encore mieux.

Les services culturels pourront, suite à des numérisations, établir des redevances pour ceux qui voudront diffuser les images. Une licence devra obligatoirement être souscrite. Cela peut se comprendre, eu égard au coût des numérisations.

De façon anodine, le premier alinéa de l'article 16 du projet prévoit que la réutilisation peut donner lieu à l'établissement d'une licence..., sous entendu gratuite. L'argument avancé est que cela permettrait de faire de la pédagogie en matière de réutilisation des informations. Celui-ci nous paraît bien léger, et porteur d'éventuelles difficultés avec les services d'archives qui voudraient contrôler les indexations et travaux que nous réalisons, en émettant des licences contraignantes. Nous avons vu des cas dans le passé, d'où notre réticence à la lecture du texte projeté.

Nous souhaitons donc que la liberté de réutilisation des informations publiques soit énoncée à titre de principe, et que les licences gratuites ne puissent être qu'informatives, et rien d'autre.

Un autre point qui nous importe est celui de l'accès libre et gratuit aux données numérisées mises en ligne. L'avant projet de loi allait dans ce sens, mais celui déposé au Parlement s'est réduit comme peau de chagrin et ne concerne plus que la réutilisation.

Toutefois, le projet de loi permettrait au Gouvernement de prendre par ordonnance toute mesure relevant du domaine de la loi pour compléter la partie législative du code. Verrons-nous, enfin, promulguer par cette ordonnance, cette liberté d'accès tant souhaitée ? Rappelons que le département de la Charente a mis fin à l'accès payant à ses données et que le Calvados, suite à un problème dit technique, qui a la bonne idée de ne pas vouloir se résoudre, est en accès gratuit. Il ne manque plus que la loi pour le consacrer définitivement, maintenant que tous les sites des Archives départementales sont en accès libre et non payant.

Jean François PELLAN

L'actualité des libraires

Archives de la Grande Guerre

Service Historique de la Défense

ISBN 9782111090570



En ces années de célébration de la Grande Guerre, ce guide des sources conservées par le Service Historique de la Défense (SHD) relatives à la Première Guerre mondiale est le bienvenu pour tous ceux qui s'intéressent à cette période de notre histoire.

Les archives ont été presque intégralement inventoriées, mais il manquait au chercheur, confronté à leur masse et à leur dispersion, un guide présentant de manière synthétique l'ensemble des sources conservées par le SHD, tant dans ses centres de Vincennes, Châtellerauld et Pau, que dans ses antennes de Brest, Caen, Cherbourg, Lorient, Rochefort et Toulon.

Des fonds privés, très nombreux, sont également recensés, qu'ils émanent aussi bien d'officiers que de simples soldats.

Cap Caval Juillet 2015, n° 34

ISBN : 9770767702202



Paul Cornec nous livre un intéressant article consacré à Hyacinthe Le Carguet, érudit du pays bigouden, né à Pont-L'Abbé, en 1847, dans une modeste famille. Par chance, il aura pour parrain, Hyacinthe Le Bleis, riche rentier, qui aidera, sans doute, à payer sa pension pendant sa scolarité à Pont-Croix. A dix-neuf ans, il a son bac en poche et l'avenir devant lui.

La guerre de 1870 fait basculer sa vie, car sa cuisse sera fracassée, le rendant infirme. Il se lance dans une carrière administrative et sera percepteur. Mais, il sera surtout un érudit au contact des

archéologique du Finistère. Il sera même l'inventeur bien involontaire de la légende bigoudène concernant la hauteur de leurs coiffes !

Joseph Coïc et Jean-Laurent Lagadic se sont intéressés aux Léchiagatois qui ont émigré sur la côte Ouest des Etats-Unis.

Des familles Nedelec, Souron, Le Roy, Quéffelec, Le Rhun et Castric ont émigré dans les années 1909, en raison de la crise de la pêche qui sévissait dans les années 1900. L'un des émigrants, Jacques Nedelec, aura un fils, Jack, qui naîtra à Cosmopolis en 1910. Enrôlé dans l'armée américaine, il sera tué le 2 juin 1944, sur une île du Pacifique, quelques jours avant le débarquement de Normandie.

Cap Caval a pour habitude de publier un article en langue bretonne, ... avec une traduction. Corentin Bargain, le grand-oncle de l'auteur, Yann Bijer, raconte sa guerre et comment il a eu la chance de s'en sortir alors qu'il avait été enterré vivant dans une tranchée.

Le manoir du Plessis-Quenquis, en Sainte-Sève Patrick Gravot.

Le nom du Plessis-Quenquis est une tautologie, car le mot Plessis est la traduction du breton Quenquis. L'auteur a fait le pari de retracer l'histoire des terres du Quinquis à travers ses propriétaires successifs à partir des de Kerret, seigneur du Val, dont la filiation connue remonte jusqu'en 1269. Les Guicaznou, originaires de Plougasnou, s'allieront aux de Kerret, par le mariage d'Aliette de Guicaznou à Hervé de Kerret, dans les années 1500. La construction du manoir eut lieu entre 1429 et 1455 et son premier propriétaire fut Jehan Forget. Une descendante épousera un Guicaznou.

L'histoire des propriétaires successifs de ce manoir est complexe. Ce n'est qu'à partir du moment où un Sébastien de Gouzillon en deviendra propriétaire que les possesseurs successifs sont connus. Bon nombre des locataires du Quinquis sont connus également depuis le XVIII^e siècle.

L'auteur livre des généalogies très complètes et bien développées sur les propriétaires, mais aussi sur les tenanciers. C'est donc une mine d'informations pour ceux qui descendent d'ancêtres ayant vécu au Quinquis. De très belles photos du manoir, des cartes servent avec bonheur ce livre, qui peut être consulté à la bibliothèque de l'antenne de Morlaix. Les généalogistes apprécieront le fait que l'auteur donne les lieux et les dates avec précisions pour tous les actes cités.

Les Cahiers de l'Iroise, Janvier, février et mars 2015, n° 219 et celui d'avril, mai et juin 2015, n° 220

Le n° 219 était arrivé trop tard lors de l'impression du précédent LIEN pour que nous puissions en faire un compte-rendu.

Les cahiers de l'**IROISE**

Société d'Études de Brest et du Léon



Femmes de Brest et de Bretagne

N°219

connaissance avec Fanny Raoul, journaliste et femme de lettres bretonne, née à Saint-Pol-de-Léon, en 1771. Elle revendique le droit pour les femmes d'avoir notamment un emploi, revendique la liberté de la presse, s'érige contre la censure. Elle sera la cible d'attaques des conservateurs de l'époque. Elle décède à Paris en 1833.

Hugues Courant, du service des Archives municipales de Brest nous propose de découvrir des photos de diverses brestoises au travail...ou à la Garden party à la Préfecture maritime.

Les cahiers de l'**IROISE**

Société d'Études de Brest et du Léon



1870, une guerre oubliée

N°220

Erwan Chartier-Le Floch ne peut qu'évoquer le désastre de Conlie, où sont cantonnés soixante mille hommes, que Gambetta considère comme des Chouans potentiels. Un Carhaisien, né en 1834, Arsène Lambert est resté célèbre. Avec sa brigade d'infanterie de marine, il participera à la prise de Bazeilles face aux Prussiens. La contre-attaque est rapide et les Marsouins se battront jusqu'à leurs dernières cartouches. Lambert tirera sa dernière munition avant d'être fait prisonnier.

De cette guerre subsistent de nombreux témoins métalliques et numismatiques. Yves Coativy présente dans un article diverses médailles et décorations qui concernent la

Ce numéro est thématique, consacré aux Femmes de Brest et de Bretagne. Vaste projet, qui permet à Brigitte Millet de s'intéresser aux mouvements féministes brestois, de 1961 à 2012 et à André Hascoët de nous conter qu'à l'été 1911, les Brestoises se sont dressées contre la vie chère.

Parmi les Finistériennes évoquées, on retiendra l'article consacré à Marie Souvestre, née à Brest en 1835, pédagogue internationale, fille de l'écrivain Emile Souvestre, qui eut pour élève, notamment, Anna Roosevelt. Marie-Françoise Bastit-Lesourd nous fait faire

Le n° 220 a pour thème la guerre de 1870, une guerre oubliée comme l'indique le titre de la revue. Guerre sans doute reléguée à cause de la Grande Guerre, dont on fête le centenaire, mais guerre qui a en germe justement celle qui éclatera quarante quatre ans plus tard.

Albert Laot a retrouvé une liasse de petits carnets militaires de son grand-oncle. Il avait participé à la bataille de Metz, au cours de laquelle le maréchal Bazaine ne s'est guère illustré ! Bloqué pendant trois mois autour de Metz par les Prussiens, les troupes se sont rendues à cause de la famine.

Bretagne. Certaines rappellent l'engagement des mobiles bretons, d'autres l'existence de l'armée catholique et royale de Bretagne.

Enfin, mais hors du thème de ce numéro, un article est consacré au père Olivier Abiven, qui fut missionnaire et linguiste au Sénégal, auteur de dictionnaires français-malinké et français-wolof.

De père légalement inconnu

Françoise Cloarec

Editions Phébus

ISBN : 9782752909909.

Un roman, certes, mais surtout une histoire romancée dont les trois-quarts sont authentiques, qui ne peut qu'interpeler tout généalogiste. Histoire de cette jeune femme, qui cherche son père, dans les archives du Service historique de la Défense.

Née au Vietnam, au temps de la colonie française, elle a pour seule piste un acte de naissance bien curieux qui porte la mention : Né de père légalement inconnu, présumé français. Grâce à cela, elle est Française comme beaucoup d'enfants nés de la rencontre d'un soldat et d'une Indochinoise. Sa mère a accepté de l'abandonner et, pour son bien, de la voir partir en France où elle sera élevée dans une Institution à Illiers-Combray, localité célèbre grâce à Proust. Son père est bien entendu marié. Elle ne le connaît pas, mais il fait en sorte, que sa fille soit bien élevée et ne manque de rien. Jamais sa femme ne saura qu'au Vietnam, il a eu une autre vie, vécu un grand amour, une femme douce et aimante qu'il n'oubliera jamais, un enfant dont la photo se trouve sur son bureau.

Au Service Historique de la Défense, l'adjudant-chef en charge des demandes de personnes en recherche va l'aider à dénouer les fils et lui permettra de se recueillir sur la tombe de son père.

Cette histoire est donc celle de beaucoup d'enfants à la recherche de leurs géniteurs, qui ont besoin de savoir pour apaiser une longue souffrance.

Nous n'avons jamais rencontré l'auteur, qui est d'origine finistérienne par ses grands-parents, mais il en va autrement de l'adjudant-chef, que l'auteur met en scène, qui lors des congrès de généalogie est capable de démontrer comment trouver le nom d'un soldat après analyse de sa photo, ou de donner une identité à celui dont on a découvert les ossements dans un bois quelque part où ont eu lieu des combats lors de la Grande Guerre. L'auteur s'est donc inspiré des enquêtes policières de cet adjudant-chef à partir d'un de ses dossiers.

Un livre passionnant à mettre entre les mains de tous les généalogistes confrontés à ce genre de problème.

FRANÇOISE CLOAREC
De père légalement inconnu

Phébus *littérature française*



Actualités des Archives

Archives départementales :

Collecte des archives privées de la Seconde guerre mondiale

Depuis le 18 juin 2015, les services d'archives finistériens collectent les documents d'origine privée de la Seconde guerre mondiale.

Pour cette collecte, les Archives départementales du Finistère s'associent aux services d'archives municipaux de Brest, Concarneau, Morlaix, Quimper, et au service d'archives du diocèse de Quimper et Léon.

Si vous souhaitez répondre à cet appel, deux possibilités s'offrent à vous aux Archives départementales :

- le don : vous transférez aux Archives départementales la propriété de ces documents.
- le prêt pour numérisation : si vous ne souhaitez pas vous séparer de vos documents, vous pouvez les prêter provisoirement aux Archives pour qu'elles en fassent la numérisation. Les documents numérisés seront la propriété des Archives et seront diffusés en ligne sur leur site Internet.

La collecte des archives privées et des objets de la Grande Guerre avait rencontré un grand succès. Nous sommes à plus de soixante-dix ans de la Seconde guerre mondiale. Il est déjà temps de se préoccuper de rassembler le maximum de ces archives et objets, avant que ceux-ci ne soient jetés ou dispersés.

Archives départementales :

Dénombrements de population

Les originaux des listes nominatives des dénombrements de population de 1936 et 1946 sont à nouveau consultables par le public dans la salle de lecture de Quimper.

Les listes de 1936 ont été replacées dans la sous-série 6 M. Celles de 1946 sont désormais conservées sous la cote 238 W.

Les dénombrements de population de 1836 à 1911 sont en ligne.

Les dénombrements de 1921, 1926 et 1931 sont consultables, en intranet, en salle de lecture à Quimper..

Un regret : Dommage, qu'ils ne le soient pas également en salle de lecture de Brest...

Archives départementales :

Registres matricules

Les registres des classes 1904 à 1908 sont désormais en ligne, soit 80 registres supplémentaires représentant 51131 vues.

Désormais 506 registres matricules sont en ligne, couvrant les classes 1860 à 1908.

L'ensemble cumulé représente 276 000 feuillets.

Archives diocésaines :

Les archives de Pierre Trémintin

Les archives de Pierre Trémintin (1876-1966), député du Finistère (1924-1942), conseiller général et maire de Plouescat, se trouvent aux Archives départementales (104J) et aux Archives diocésaines de Quimper (8Z).

Les Archives diocésaines ont reçu de la part de la famille Trémintin de nouveaux documents enrichissant le fonds Trémintin (8Z).

Ils illustrent surtout la polémique concernant les salles de danse et la tenue de bals publics des années 1930. Mgr Duparc, évêque de Quimper, diffuse en 1919 et 1932 des directives visant à limiter le développement des salles de danse et la pratique des danses modernes.

Pierre Trémintin, catholique fervent, est responsable en tant que maire des autorisations de bals publics dans sa commune et des bals donnés dans le foyer communal. Le bal des fêtes hippiques de Plouescat fait l'objet d'importantes tensions entre le maire et le curé particulièrement en 1932 alors que Pierre Trémintin se représente aux élections pour la chambre des députés. Ce conflit par la position de député de Pierre Trémintin est relayé dans la presse locale et nationale, au côté d'autres tensions locales du même type.

Pierre Trémintin aura recours à l'évêque et au nonce apostolique pour pacifier ses relations avec le curé de Plouescat.

Archives municipales de Quimper :

Orphelinat de Kerbernez et comptes des miseurs

La correspondance de guerre des anciens élèves de l'orphelinat agricole et horticole de Kerbernez est désormais en ligne, sur le site des archives municipales de Quimper.

Vous pourrez ainsi consulter ces témoignages sur la Grande Guerre en tapant simplement le mot Kerbernez dans la partie "Recherche dans tous les fonds".

Les comptes de miseurs sont également en ligne et disponibles dans la partie "Recherche dans tous les fonds".

Me zo ganet e kreiz ar mor¹

par Michel BESCOU, CGF n° 13508

Le 1^{er} décembre 2013, c'est un formidable pied de nez que la petite Émilie, de l'île de Sein, a adressé à un juge montpelliérain et à une avocate de la même ville. Émilie a osé voir le jour dans une "île hostile"²!

Il n'y avait pas eu de naissance à Sein depuis trente-cinq ans ! Vous rendez-vous compte !

Qu'il y en ait eu peu ces cinquante dernières années n'a rien d'étonnant. Depuis le milieu du XX^e siècle toutes les femmes (ou presque) du Cap-Sizun et d'ailleurs ont accouché de leurs enfants dans des maternités et non plus à la maison.

Si je suis né chez mes parents à Audierne, ainsi que ma première sœur, la seconde et mon frère ont vu le jour à la maternité de Douarnenez. Il en allait des mamans de Sein comme de toutes celles du Cap-Sizun.

Mais mon propos n'est pas de dissenter sur le bien-fondé des accouchements chez soi ou dans des établissements spécialisés, c'est un autre débat.

La venue d'Émilie me rappelle deux autres naissances sénéanes un peu plus mouvementées, ces fois-là dans un environnement hostile, et m'a donné envie de vous en parler.

En 2007 et 2008, j'ai passé beaucoup de temps au siège de la SNSM³ à Paris, à éplucher les archives du sauvetage en mer.

L'article "*Une famille de sauveteurs, les Autret*", écrit avec Christian Bolzer et paru dans *LE LIEN* N° 114 de juin 2010, a bénéficié de ces recherches.

Je me rendais Chaussée d'Antin chaque semaine et j'y connaissais bon nombre de permanents. J'y étais également connu et on savait ce que j'y faisais et quels étaient mes centres d'intérêt.

L'amiral François Célérier, à l'époque inspecteur pour la Manche, la Mer du Nord et l'Outre-Mer, était de ceux-là.

Courant 2008, il avait été sollicité par un chercheur de l'UBO (Université de Bretagne Occidentale) à propos d'une naissance dans un canot de sauvetage entre Ouessant et le continent. Il voulait qu'on lui confirme ou infirme qu'un tel événement devait être déclaré à la mairie où l'armateur du bateau avait son siège (en l'occurrence à Paris pour la SNSM).

François Célérier n'en savait strictement rien, et moi non plus d'ailleurs.

Sachant que je m'intéressais à l'île de Sein, il vint me voir, espérant qu'il y aurait eu une naissance dans les mêmes conditions et que j'aurais peut-être un embryon de réponse.

J'avais effectivement découvert qu'en 1955 il y en avait eu une dans le canot de sauvetage, mais je ne m'étais absolument pas soucié du lieu où elle avait été déclarée.

J'ignorais d'ailleurs totalement qu'une naissance en mer fût déclarée selon des règles particulières.

Mais, piqué par la curiosité, j'eus envie d'en savoir un peu plus et j'en découvris une autre dans les mêmes conditions.

La première, celle d'Hervé Arhan, je la connaissais un peu et avais classé le document qui va suivre dans un dossier consacré aux fonctions spéciales des canots de sauvetage.

J'avais relevé en effet que le bateau de l'île avait été dédié à des missions très particulières, allant du transport de malades à la *maternité flottante* en passant par la relève des gardiens de phares, le transport de personnalités (l'évêque de Quimper lors des confirmations sur l'île, Georges Pompidou alors Premier ministre en vacances à Fouesnant et à Sein), ou un jury d'examen.

Le texte suivant fut lu lors de l'assemblée générale de la SCSN à Paris en 1956 :

"Le bilan de l'année 1955, qui fut si dure aux gens de mer est éloquent : 195 sorties de sauvetage, 73 navires, 192 hommes sauvés.

A ce service de sauvetage s'en ajoute un autre, absolument étranger à notre mission, mais qu'on ne peut refuser, bien qu'il devienne de plus en plus fréquent : le transport d'urgence des îles vers le continent, des blessés et des malades graves. Quarante voyages de la sorte ont été effectués en 1955 par nos canots de sauvetage d'Ouessant, de Molène, de Sein, de Groix, de Belle-Ile et de l'Ile d'Yeu.

Au cours d'un de ces transferts de Sein vers Douarnenez une naissance a même eu lieu à bord de notre canot Vice-Amiral-Touchard.

J'ajoute que la raison de ce transfert d'urgence était l'insuffisance des moyens dont le médecin disposait à Sein pour un accouchement qu'il prévoyait difficile.

Les installations du canot de sauvetage, qui n'était pas conçu comme maternité flottante, étaient naturellement moins perfectionnées encore et sa stabilité de plate-forme était

¹ *Je suis né au milieu de la mer*, célèbre poème du Grésillon Jean-Pierre Calloc'h (Yann Ber Calloc'h), mis plus tard en musique par Jef Le Penven.

² Je fais allusion aux propos douteux, pour ne pas dire stupides, proférés par un magistrat et une avocate de Montpellier en 2013.

³ SNSM : Société Nationale de Sauvetage en Mer. SCSN : Société Centrale de Sauvetage des Naufragés. La fusion de la SCSN avec les HSB Hospitaliers Sauveteurs Bretons, donne naissance en 1967 à l'actuelle SNSM.



Le canot de sauvetage Vice-Amiral Touchard
Photo D.R.

évidemment moindre.

Tout s'est quand même très bien passé".

Mais cet exposé ne dit pas tout. Il passe sous silence les conditions météo qui n'étaient franchement pas bonnes. Pour tout dire, c'était la tempête. Nous étions à la fin du mois d'octobre.

Le docteur Maignou, alors médecin de l'île de Sein, qui craignait des complications lors de l'accouchement de Madame Arhan, avait demandé l'aide du comité local de sauvetage pour rejoindre au plus vite Douarnenez et bénéficier des installations de la maternité.

Les cinq hommes de l'équipage du *Vice-Amiral-Touchard* sont rapidement à bord. Jean-Philippe Spinec, le père de François, l'actuel patron du canot de sauvetage de Sein, dirige la manœuvre. Très vite le bateau va se retrouver bien secoué et c'est le moment que choisit le petit Hervé pour voir le jour.

En mai 1976, un peu plus de vingt ans après, Madame Le Quellec s'apprête à rejoindre la maternité de l'hôpital Laënnec à Quimper quand les choses s'accroissent. A 4 h 30 on fait appel à l'équipage du *Velleda*, la vedette de ravitaillement des Phares et Balises pour rejoindre au plus tôt le continent.

Très rapidement Henri Le Gall, le patron, et ses équipiers Jean-Pierre Tanguy, Jean Normant et Jean-Pierre Spinec sont à bord, prêts à appareiller. Mais le docteur Lorenzo, le médecin de l'île, craignant une naissance imminente, décide de faire appel à l'hélicoptère de la protection civile. La visibilité étant nulle à cette heure matinale, l'hélicoptère ne peut décoller.

Le *Velleda* quitte donc Sein à 6 h 30 et le médecin se prépare tout de suite en aménageant une salle de travail flottante.

Il avait vu juste. Le bateau n'a pas atteint le phare de la Vieille que le petit Gilles fait son entrée dans le monde.

Bien que nés tous deux dans le Raz de Sein, à peu près au même endroit, Hervé est déclaré à Paris dans le 1^{er} arrondissement ; Gilles, un peu plus de vingt ans plus tard, est déclaré à Nantes.

Ainsi le veut la loi.

Il faut alors se reporter au code civil.

Quelques courts extraits de la loi éclairent et expliquent la situation différenciée de nos deux îliens.

Loi du 10 août 1917 relative aux transcriptions d'actes de l'état civil qui doivent être faites à Paris.

Article unique. — Les transcriptions d'actes de l'état civil et de jugements qui, aux termes des articles 60, paragraphe 3 ; 86, paragraphe 3 ; 92, paragraphe 1^{er}, et 94 du Code civil, et 4 de la loi du 30 mars 1916, doivent être faites à Paris, seront effectuées à la mairie du premier arrondissement.

ACTES ET JUGEMENTS CONCERNÉS

I. — Actes de naissance dressés à bord des bâtiments de mer.

"Art. 60. — Au premier port où le bâtiment abordera pour toute autre cause que celle de son désarmement, l'officier

instrumentaire sera tenu de déposer deux expéditions de chacun des actes de naissance dressés à bord [...] la transcription sera faite à Paris.

Ce texte s'applique pour Hervé.

Comme on le voit, la domiciliation de l'armateur n'intervient absolument pas dans la déclaration du lieu de naissance.

Décret n°65-422 du 1 juin 1965 portant création d'un service central d'état civil au ministère des affaires étrangères.

Titre 1^{er} Service central d'état civil établi à Nantes.

Article 1

Il est créé au ministère des affaires étrangères un service central d'état civil établi à Nantes

[...]

Article 3 Le service central d'état civil tient également des registres où sont transcrits :

[...]

4° Les actes dressés au cours d'un voyage maritime ou aux armées.

Ce service adresse chaque année à la mairie de Nantes pour transcription d'office, le cas échéant, sur les tableaux de recensement de cette commune la liste des jeunes gens dont les actes de naissance ou de reconnaissance ont été ainsi transcrits et qui doivent être recensés en application de la législation sur le recrutement de l'armée.

[...]

Titre 2 Dispositions relatives aux transcriptions et mentions marginales sur les registres de l'état civil

Article 7 En cas de naissance pendant un voyage maritime, l'officier instrumentaire est tenu de déposer au premier port où le bâtiment aborde trois expéditions de chacun des actes de naissances dressés à bord.

[...]

Une des expéditions est adressée au service central d'état civil pour transcription sur les registres.

[...]

Titre 3 Dispositions diverses

[...]

Article 12

[...]

Dans la deuxième phrase de l'article 251 du Code civil, les mots "*de la mairie du 1^{er} arrondissement de Paris*" et, dans la troisième phrase du deuxième alinéa de l'article 357 du Code civil, les mots "*sur les registres de la mairie du 1^{er} arrondissement de Paris*" sont supprimés.

Le décret de 1965 s'applique à Gilles.

Ainsi par un simple décret, du jour au lendemain, le "*milieu de la mer*" fut transposé de Paris à Nantes. En ce temps-là les politiques savaient encore faire des miracles !

Michel BESCOU, CGF 13508



Le Velleda à quai à l'île de Sein
Photo D.R.

Les BRAS du village de Mescouez en Saint-Servais

par Paul PERROT (CGF n° 2357), en collaboration avec Patricia GAUDÉ (CGF n° 2878)

Au village de Mescouez, en la commune de Saint-Servais, existent encore les vestiges d'un vieux manoir. C'est sans doute dans ce manoir ou ses dépendances, qu'au début du dix-septième siècle, vivaient un certain Tanguy Bras et son épouse Janne Eocat.

Il y a quelques années, demeurait encore à Mescouez Jean Marie Bras, le doyen de la commune. J'ai cru pendant longtemps qu'il s'agissait d'un lointain descendant de Tanguy Bras. Le doyen étant un cousin à la mode de Bretagne, j'ai pu remonter sa lignée agnatique¹ et découvrir qu'elle n'était pas de Mescouez.

Comme je cherchais par ailleurs des Bras dans la région de Plouneventer-Saint-Servais, j'ai été amené à collecter, à la mairie de Saint-Servais et aux archives départementales, les traces laissées par ces Bras de Mescouez, en particulier dans les juridictions de Landerneau et de Lesneven et aussi dans la série 1 E Familles à Brest.

Récemment, en étudiant la famille Boucher du village de Langouron en Ploudaniel, j'ai découvert qu'Adélice Bras, épouse de François Boucher, était la fille de Tanguy Bras de Mescouez².

Tout ceci m'amène, aujourd'hui, à vous livrer le fruit de mes découvertes sur cette famille Bras de Mescouez en Saint-Servais. Nous partirons de la famille de Jacques Bras et de Katherine Quentric, que de nombreux documents permettent de reconstituer, pour découvrir ensuite que Jacques Bras est le fils de Tanguy.

1- La famille de Jacques Bras et de Katherine Quentric, de Mescouez

En dehors de son mariage à Plouneventer en 1629, le couple a laissé peu de traces dans les BMS de la paroisse.

Katherine Quentric est présente à Saint-Derrien en 1674 au mariage de son fils Estienne Bras, de Poulhoatezen en Plouneventer, avec Catherine Le Guen. Appelée Katherine Quentric "La Grande", elle est marraine, à Saint-Servais en 1678, chez Yvon Nicolas et Marie Bras.

Dans les comptes de la paroisse de Saint-Servais, il est souvent fait mention de Jacques Bras et de Katherine Quentric, de Mesgouetz. Nous y trouvons une "fondation" de prières à leur intention en 1672³.

Dans une supplique des paroissiens de Saint-Servais, adressée à l'évêque de Léon en 1680, pour la création d'une confrérie, est citée, entre autres, Katherine Quentric veuve de Jacques Bras.⁴

Grâce aux tutelles et autres procédures, nous pouvons reconstruire cette famille de Saint-Servais. Leur fils Estienne, honorable marchand de Plouneventer, où il demeure au village de Poulhoatezen (*ce village est maintenant en Saint-Derrien*), a épousé en premières noces Marguerite Kerdelant, veuve de François Le Guen, et fille d'Hervé et Anne Bourchis, de Plouedern⁵. Après le décès de son épouse il se remarie en 1674 avec Catherine Le Guen, fille de Pierre et Françoise Le Roux, de Tregarantec⁶. Devenue veuve en 1681, cette dernière, tutrice de ses enfants, prend pour époux en 1684 Jean Saliou, de Bodilis, et doit renouveler la tutelle. Sont présents Yves Bras, de Mescouez, et Marye Bras, épouse d'Yvon Nicolas, de Leslem, tous deux de Saint-Servais, frère et sœur du défunt Estienne⁷.

Yves Bras, de Mescouez, est le curateur général des enfants de son frère Estienne et de Marguerite Kerdelant. En 1684, il est confronté au partage de la succession de leurs parents, Jacques Bras et Katherine Quentric. Etant partie prenante, il demande la nomination d'un curateur spécial (ad causam) en vue du partage⁸.

Cet Yves Bras a sans doute épousé, en 1673 à Bodilis, Catherine Kerangall, fille d'Allain et Anne Folgalvez, puis resté veuf, Amice Trevien, fille d'Hervé, de Treguerné en Saint-Derrien et de sa première épouse Anne Moalic⁹. Après le décès d'Yves Bras en 1689, Amice Trevien se remarie avec Jan Paugam, veuf de Marguerite Le Roux et fils d'Allain et Anne Le Drezen¹⁰.

Nous connaissons aussi Anne Bras, une sœur d'Estienne, Yves et Marie. Elle a épousé en premières noces François Plantec, de Traonfoennoc en Bodilis, puis en secondes Martin Abgrall¹¹.

¹ lignée agnatique : ascendance par les hommes

² Cf *Le LIEN* N°131, pages 62 à 68 : "Les Boucher de Langouron en Ploudaniel"

³ AD 29 Quimper G 254 3

⁴ AD 29 Quimper G 254 18

⁵ AD 29 Brest 1E 41 aveu du 24 mai 1672.

⁶ AD 29 Quimper 5G 473 N° 14288 aveu du 14 juin 1676.

⁷ AD 29 Brest 16B 384 tutelle du 27.02.1684

⁸ AD 29 Brest 16B 384 le 07.03.1684

⁹ AD 29 Brest 16B 391, le 09.02.1694 décret de justice de Marguerite Trevien, et 16B 393, le 22.07.1694 tutelle de Jacques Paugam. BMS Plouneventer décès en 1672 à Treguerne de François et Hervé Trevien, fils d'Hervé et de + Anne Moalic.

¹⁰ AD 29 6B 472, le 25.09.1693 et 23G/21 fondation Marie Le Dresen

¹¹ AD 29 Brest 16B 387, le 30.01.1691 Anne Bras, veuve de François Plantec, remariée en secondes noces avec Martin Abgrall, est présent Yvon Nicolas, mari de Marie Bras, une sœur d'Anne. Marie est aussi sœur d'Estienne cf AD 29 Brest 16B 384, le 29.02.1684



Leslem Bras en Saint-Servais :
la plus ancienne maison du village
et un linteau daté de 1761 ou 1767.
Photos Jean François Pellan



Plusieurs tutelles et décrets de mariage nous permettent de repérer les membres de la famille Bras.

- Les enfants du couple Jacques Bras et Katherine Quentric de Mescouez :

* Estienne, demeurant à Plouneventer au village de Poulhoateozen a épousé en premières noces Marguerite Kerdelant, fille d'Hervé et Anne Bouchis, et veuve de François Le Guen, de Plouédern, puis en secondes noces Catherine Le Guen, de Tregarantec, fille de Pierre et Françoise Le Roux.

* Yvon, du village de Mescouez en Saint-Servais, a sans doute épousé en premier Catherine Kerangall, fille d'Allain et Anne Folgalvez, de Bodilis¹², et après le décès de celle-ci, a convolé avec Amice Trevien, fille d'Hervé et Anne Moalic, de Treguerné en Saint-Derrien, alors en la paroisse de Plouneventer.

* Marie, épouse d'Yvon Nicolas, de Leslem Bras en Saint-Servais¹³, remariée avec Martin Abgrall, fils d'Hervé, d'une famille originaire de Locmelar¹⁴.

Si les liens de parenté sont exacts, Tanguy Bras, époux de Marie Hergouarch serait un cousin germain des enfants d'Yves Bras et Amice Trevien¹⁵. Ce Tanguy serait donc un petit-fils de Jacques par l'intermédiaire d'un fils dont nous ignorons le prénom.

-2 Jacques Bras, de Mescouez, fils de Tanguy et Janne Eocat

Dans la série 1 E Familles liasse 437, aux archives de Brest, nous découvrons deux aveux passés, le premier par Tanguy Bras en 1619, le second par son fils Jacques en 1658, entre autres, pour une chambre couverte de "gleds"¹⁶ au village de Mezgouez, que Tanguy a acquis d'Yvon Quentric et Jeanne Miorcec en 1603. Tous deux demeurent au village de Mesgouez, Tanguy est qualifié d'honorable homme et Jacques d'honorable marchand. En 1658, Jacques précise que les héritages lui viennent de la succession de Tanguy Bras et Jeanne Eocat, ses père et mère.

Les Bras ne semblent pas enracinés depuis longtemps à Mescouez. En effet, dans une supplique adressée à l'évêque de Léon par l'intermédiaire de Vincent de Ploeuc en 1587, les marguilliers de la chapelle de Saint-Servais demandent le droit d'enterrer leurs défunts dans leur église. Curieusement, parmi ces notables, on ne découvre aucun Bras. Par contre, un Yves Eucat signe. Grâce à d'autres documents, nous savons que des Eocat vivent aux environs de Mescouez.

Toutefois, des Bras ont laissé de nombreuses traces, au dix-septième siècle, dans les archives de la "fabrique" de Saint-Servais¹⁸. Nous apprenons, par les comptes de 1656-1657, que Jacques Bras a deux frères, Jan et Guillaume. Nous y trouvons aussi une fondation de prières pour Tanguy Bras créée par Jacques Bras.

Tanguy Bras a aussi une fille, Adélice, qui a épousé François Boucher, fils d'Yves, de Langouron en Ploudaniel, et qui a déjà fait l'objet d'un article dans *LE LIEN*¹⁹. Deux enfants d'Adélice sont témoins lors d'une tutelle des enfants d'Yves Bras et d'Amice Trevien en 1695, savoir Yvon Boucher, de Langouron, et Goulfen Castel, mari de Janne Boucher, de Kerangeven en Plabennec. Ils sont dits cousins nés de germains aux mineurs en l'estoc paternel, ce qu'il faut, dans le contexte, interpréter comme cousins germains du père²⁰.

¹² AD 29 Quimper 23G/21 N° 64 fondation François Kerangall.

¹³ AD 29 Brest 16B 384, le 29.02.1684 et 16B 387, le 30.01.1691

¹⁴ AD 29 Brest 16B 403, le 07.05.1706 et 16B 386, le 02.08.1691

¹⁵ AD 29 Brest 16B 385, le 25.04.1690

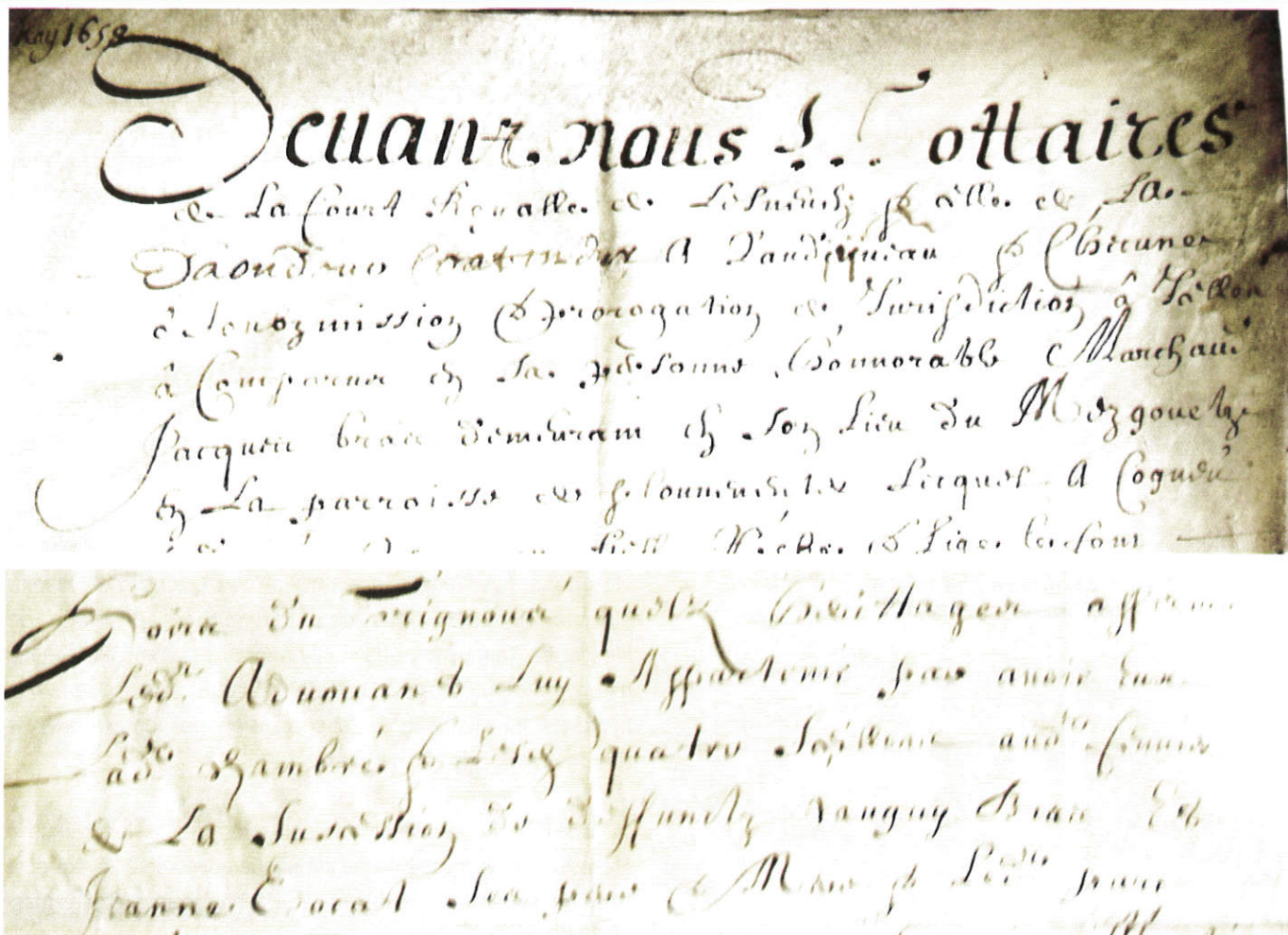
¹⁶ Couverte de chaume, d'après le lexique de l'ancien français de Godefroy.

¹⁷ AD 29 Brest 1E 437, le 08.05.1658

¹⁸ AD 29 Quimper 254G 3 et 18

¹⁹ Cf *Le LIEN* n° 131 pages 62 à 68

²⁰ AD 29 Brest 16B 393, le 22.07.1695.



Aveu de Jacques Bras, de Mescouez, fils de Tanguy et Jeanne Eocat²¹

Nous avons établi dans cet article qu'Adélice est bien la fille de Tanguy.

Dans cette tutelle des enfants d'Yves Bras est aussi présent Tanguy Bras, du village de Kerellé en Saint-Servais, cousin né de germain des mineurs, à comprendre comme cousin germain du père.

Ce Tanguy Bras de Kerellé est le fils de Jan et Jacquette Torchen, de Mescouez. Il a épousé le 6 septembre 1679 à Saint-Servais Marie Traounez (ou Traouvez) de Kerhellé, fille de Vincent et Janne Abhervé. C'est d'ailleurs à Kerhellé que sa mère décède le 16 mars 1693.

Jan Bras, frère de Jacques, est donc le mari de Jacquette Torchen et demeure aussi au village de Mescouez.

Nous n'avons pas trouvé les descendants de Guillaume Bras. Il est peut-être le mari de Catherine Berthou, mention-

née, comme veuve de Guillaume Bras, dans la supplique à l'évêque de Léon en 1680²¹.

Nous pouvons aussi nous demander si Ollivier Bras, fils de Tanguy, qui épouse le 13 novembre 1631, à Plouénéventer, Marie Prigeant ne fait pas partie de la famille Bras de Mescouez.

- Les enfants du couple Tanguy Bras et Janne Eocat.

* Jacques, mari de Katherine Quentric, fille de François de Penvern²², demeurant au village de Mescouez en Saint-Servais, trêve de Plouénéventer.

* Jan, époux de Jacquette Torchen, résidant aussi à Mescouez.

* Guillaume, sans doute mari de Catherine Berthou.

* Adélice, épouse de François Boucher, fils d'Yves, du village de Langouron en Ploudaniel.

²¹ AD 29 Quimper 254C 18.

²² Cf note 18

2- Descendance de Tanguy Bras.

BRAS Tanguy

x EOCAT Janne

BRAS Adélice + 05/07/1676 PLOUDANIEL
x BOUCHER François ° ca .././1610 + 01/12/1685 PLOUDANIEL
BOUCHER Yves ° ca .././1642 PLOUDANIEL + 25/01/1715 PLOUDANIEL
x GUEN le Françoise ° 06/07/1644 TREGARANTEC x 05/02/1674 PLOUDANIEL + 18/03/1724 PLOUDANIEL
BOUCHER François ° 11/08/1675 PLOUDANIEL + 17/11/1717 PLOUDANIEL
x RUCART Jeanne ° 04/06/1681 x 26/11/1701 PLOUDANIEL + 24/12/1712 PLOUDANIEL
x CADOUR Jacqueline x 30/05/1713 PLOUDANIEL + 22/01/1737
BOUCHER Janne ° 01/04/1679 PLOUDANIEL
BOUCHER Pierre ° 12/08/1682 PLOUDANIEL
x QUÉRÉ Jeanne x 17/04/1714 PLOUDANIEL
BOUCHER Françoise ° 03/10/1684 PLOUDANIEL
x MENEZ Louis x 07/07/1711 PLOUEDERN
BOUCHER Janne ° ca .././1651 + 18/11/1695 PLABENNEC
x CASTEL Goulven
CASTEL Françoise ° 07/05/1683 PLABENNEC
BOUCHER Marie ° ca .././1655 + 08/03/1683 PLABENNEC
x JAOUEN François x 06/07/1682 PLOUDANIEL
JAOUEN Jacqueline
x DANTEC le Yves x 09/02/1702 LANDERNEAU
BOUCHER Françoise ° ca .././1671 PLOUDANIEL + 26/01/1706 BODILIS
x BERREGAR Louis x 04/10/1684 PLOUNÉVENTER
BERREGAR Claude
x SAOUT le Anne x 30/07/1722 PLOUGAR
BRAS Jacques
x QUENTRIC Katherine x 08/10/1629 PLOUNÉVENTER
BRAS Estienne + .././1681 PLOUNÉVENTER
x KERDELANT Marguerite ° ca .././1635 PLOUEDERN + 18/09/1672 PLOUNÉVENTER
BRAS Guillaume ° 06/09/1672 PLOUNÉVENTER + 26/05/1719 BODILIS
x BERREGAR Marguerite ° ca .././1679 BODILIS x 22/10/1703 BODILIS + 19/10/1723 BODILIS
BRAS Jacques
x HAMON Jeanne x 30/01/1702 PLOUNÉVENTER
x GUEN le Katherine x 29/01/1674 PLOUNÉVENTER
BRAS François ° 12/11/1676 PLOUNÉVENTER
BRAS Etienne ° 24/07/1678 PLOUNÉVENTER
x LEON Françoise ° BODILIS x 27/07/1700 PLOUNÉVENTER
BRAS Anne ° 13/09/1681 PLOUNÉVENTER
BRAS Yves ° ca .././1639 ST-SERVAIS + 25/07/1689 ST-SERVAIS
x KERANGAL Catherine x 19/05/1673 BODILIS
BRAS Anne ° 16/05/1674 BODILIS
x TREVIEN Amice ° ca .././1653 + 17/07/1695 ST-SERVAIS
BRAS Jan
x PENGUILLY Anne x 14/10/1709 ST-SERVAIS
BRAS Catherine
x ABGRALL Paul x 14/10/1695 ST-SERVAIS
ABGRALL Marie
x DRESEN Guy ° 22/02/1690 BODILIS x 24/07/1719 ST-SERVAIS
BRAS Marguerite
x ABGRALL Yves x 30/09/1704 ST-SERVAIS
BRAS Marie ° 08/12/1676 PLOUNÉVENTER
x ROUX le Jacques ° 29/07/1650 PLOUDIRY x 26/01/1693 ST-SERVAIS + 12/05/1716 PLOUDIRY
BRAS Marie
x NICOLAS Yvon
NICOLAS Catherine ° 08/02/1678 ST-SERVAIS
BRAS Anne ° ca .././1652 ST-SERVAIS + 07/05/1727 BODILIS
x PLANTEC François + 20/08/1689 BODILIS
PLANTEC Guillaume ° 10/12/1689 BODILIS
x SANQUER Marguerite x 11/08/1716 LANDIVISIAU
x ABGRAL Martin x 04/09/1690 BODILIS
BRAS ???
BRAS Tanguy ° ca .././1652 + 22/12/1722 ST-SERVAIS
x HERGOUARCH Marie ° ca .././1664 + 18/03/1704 ST-SERVAIS
BRAS Jan
x TORCHEN Jacqueline ° ca .././1613 + 16/03/1693 ST-SERVAIS
BRAS Tanguy ° ca .././1657 + 20/07/1702 ST-SERVAIS
x TRAOUÉZ Marie x 06/02/1679 ST-SERVAIS
BRAS Guillaume

Douglas, un Écossais chasseur de loups en Argoat au XIX^e siècle

par Serge DUIGOU, CGF n° 1179

Douglas : une légende vivante si l'on en croit ses contemporains du XIX^e siècle, une sorte de monstre sacré des milieux cynégétiques¹ bretons. Mais pas facile de cerner la véritable identité de ce drôle de personnage, "Anglais" fortuné, aux mœurs singulières, venu se terrer dans les solitudes forestières des Montagnes Noires. Qui était-il vraiment ?

Sa réputation est parvenue jusqu'à nous grâce au révérend Davies, un pasteur gallois, venu chasser le loup en Bretagne intérieure en 1854 et 1855. Dans sa relation de voyage publiée à Londres en 1875 sous le titre *Wolf-hunting and Wild Sport in Lower Brittany*, Edward Davies nomme son compatriote britannique *Shafto*, mais on comprend que c'est un pseudonyme choisi en fonction de sa consonance avec *Sholto*, personnage mythique considéré comme le fondateur du clan Douglas.

Pour Davies, "l'Anglais" Shafto est l'un des meilleurs chasseurs de loups de la péninsule armoricaine, peut-être même le meilleur. Tout au long de son séjour breton, l'une des premières questions que l'on pose au pasteur gallois n'est-elle pas : *"Connaissez-vous votre compatriote, M. Shafto ?"*

Davies fait sa connaissance en novembre 1854 à l'hôtel du Cheval-Blanc de Gourin, point de ralliement d'une grande battue aux loups. Il y retrouve le grand maître d'œuvre de la chasse, Charles de Saint-Prix, trente-sept ans, lieutenant de l'arrondissement de Morlaix, qui partage son temps entre ses domaines de Traonfeunteuniou en Ploujean aux portes de Morlaix, et Kerbournet en Callac, au cœur de l'Argoat.

Saint-Prix y a convié deux de ses amis, également grands propriétaires terriens : le comte Paul Walsh de Serrant, trente-sept ans, châtelain à Bouvron en Loire-Atlantique, et Charles de Lesguern, trente ans, châtelain de Chef-du-Bois en Pencran (dont il est maire de 1850 à 1907), près de Landerneau.

Ces trois messieurs ont plusieurs points en commun : issus de la noblesse, ils sont de la même génération, possèdent de vastes domaines et d'importants revenus leur permettant d'entretenir un chenil et une écurie, et donc d'assouvir ce loisir extrêmement dispendieux qu'était la chasse au gros gibier, loups et sangliers.

Les trois nemrods² se languissaient de l'absence à leurs côtés de leur cher ami d'outre-Manche. Enfin, il surgit, tout juste revenu de Norvège où, pendant six mois, il s'est adonné à une autre de ses passions, la pêche au saumon.

La chaleureuse plume de Davies rend compte des retrouvailles : *"Enfin il était là ; on ne vit jamais de plus chaudes*

démonstrations de bienvenue et de sentiments affectueux que celles que lui offrit tout le monde, depuis l'hôte du Cheval-Blanc jusqu'à M. de Saint-Prix. On l'étreignait, on lui aurait embrassé les joues s'il n'avait eu une instinctive répugnance pour ce genre de pratique. Ça leur aurait été du reste difficile, car sa face était aussi poilue que celle d'un otterhound de Carlisle et paraissait n'avoir jamais connu l'usage du rasoir."



D'après Davies, Douglas était aussi hirsute que ces otterhounds (= chiens pour la chasse à la loutre)...

Douglas a alors trente-cinq ans et appartient au même monde, à la même classe sociale de propriétaires terriens fortunés. Les articles de presse bretons qui, vingt ans plus tard, rendent compte de ses prouesses cynégétiques lui donnent du "Lord Douglas", en strict droit nobiliaire un titre abusif mais pour ses contemporains, il le méritait amplement.

En ce milieu du XIX^e siècle, il bénéficie en outre de l'anglophilie vivace chez les descendants des émigrés nobles, accueillis outre-Manche pendant la Révolution. Une aura de mystère entourait la personnalité du Britannique, car il s'est plu à brouiller les pistes.

Son vrai nom est Whyte

En premier lieu, *l'Anglais* est en fait écossais. Il est né le 29 novembre 1819 dans le village de Cluden-Bank, paroisse de Holywood, aujourd'hui rattaché à la ville de Dumfries dans le sud de l'Écosse. Ensuite, son vrai nom n'est pas Douglas mais Whyte. James Charles Whyte, vivant depuis longtemps en mauvaise intelligence avec son père, Thomas, a adopté le patronyme de sa mère, Emily Olivia Douglas, le clan ô combien prestigieux du sud-ouest de l'Écosse. Une brouille avec le père, un snobisme aristocratique hérité de la lignée maternelle, il n'en fallait pas plus pour que Whyte se mue en Douglas.

Grâce notamment à Emily, les Whyte sont extrêmement fortunés. Au centre d'Edimbourg, la capitale écossaise, ils possèdent la résidence de Greenside House. Grâce aux Nicholson, la famille anglo-irlandaise maternelle d'Emily, ils possèdent en Irlande d'immenses propriétés, des pêcheries et des parcs à huîtres dans le comté de Sligo, sur la côte nord-ouest du pays. Les Whyte ont longtemps habité la belle demeure d'Annaghloy House à Sligo.

1 Cynégétique : qui se rapporte à la chasse

2 Nemrod : Homme qui aime beaucoup la chasse ; très habile chasseur (littéraire)

Avant son mariage en 1814, Thomas Whyte a eu une existence aventureuse. Alors que, dans les premières années du XIX^e siècle, il est capitaine dans un régiment écossais, il effectue un service militaire dans le nord-est du Canada. Il en rapporte une collection de vêtements, mocassins et objets indigènes (griffes d'ours, lasso, etc.), issus de la région des Grands Lacs, qu'il conserve précieusement.

Whyte-Douglas appartient bien à la "petite" noblesse écossaise, d'origine terrienne, celle que l'on nomme la *gentry*. Si, outre-Manche, il ne peut se prévaloir du titre de *lord*, par contre il fait, tout à fait légalement, suivre son nom du titre d'*esquire*. Dès qu'il remet les pieds sur le sol britannique, le "Shafto" du révérend Davies redevient *James Whyte-Douglas, Esq.* Mais pas de contresens : cette "petite noblesse" pouvait, à l'exemple des Whyte-Douglas, détenir une grosse fortune.

De Plouguenast à Belle-Isle-en-Terre et à Laz

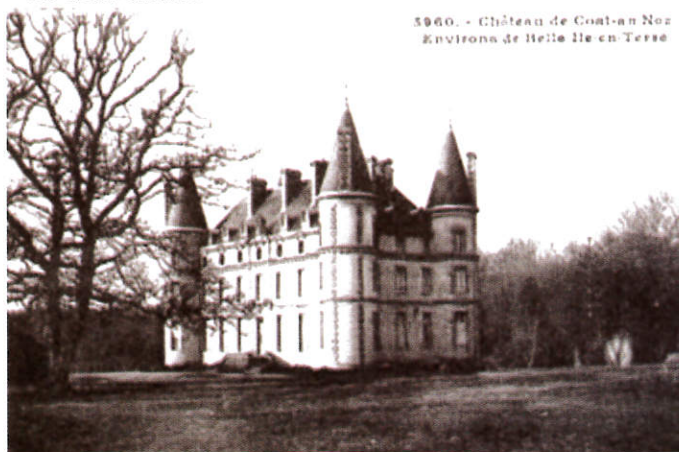
Quand exactement James a-t-il rompu avec sa famille et s'est-il installé en Bretagne ? On l'ignore. Est-ce après la mort de sa mère en 1838 ? Dans les années 1840, il fait la connaissance de Mathurine Moy, une jeune paysanne née le 8 mars 1825 à Langast, au cœur des Côtes-d'Armor. Il s'en amourache, vit avec elle dans la ferme de Fanton à

Plouguenast, non loin, et ce n'est sans doute pas un hasard, de la giboyeuse forêt de Loudéac.

Deux enfants naturels y naissent : Georges le 11 novembre 1849 et Hélène le 4 septembre 1851. Au recensement de 1851, la maisonnée est ainsi décrite : "*Jacques Douglas, fermier propriétaire, Anglais, 30 ans ; Mathurine Moy, sa concubine entretenue, 24 ans, Georges Douglas, son fils, 18 mois*". Deux servantes et un domestique sont à leur service. C'est une constante : dans ses propriétés successives de Bretagne, l'Écossais aura toujours les moyens financiers d'employer des gens de maison.

Pour une raison inconnue, les Douglas quittent Plouguenast et s'installent à Belle-Isle-en-Terre. Ils passent de la haute à la basse Bretagne, du Pays gallo au Pays bretonnant, un autre monde.

L'Écossais décide de régulariser sa situation matrimoniale, convole officiellement avec Mathurine le 31 août 1857 et légitime ses deux enfants.



Les Douglas se sont fixés au lieu-dit La Collinière, à deux pas du château de Coat-an-Noz, alors habité par les Sesmaisons, et, pour le veneur - cet élément est capital -, en lisière de la vaste forêt du même nom.

Les adresses de Douglas en Bretagne ont toutes un point commun : la proximité immédiate d'un important massif forestier, propice à assouvir sa passion.

Mais la réalité diffère des papiers officiels. Si le recensement de 1861 de Belle-Isle-en-Terre indique bien La Collinière comme résidence de James Douglas, dans les faits il a quitté sa femme et vit séparé de sa famille. En effet, quand en 1854, sept ans plus tôt, le révérend Davies rencontre "Shafto", Douglas réside au



Coincidence : dans l'église de Loc-Envel, voisine de La Collinière, la résidence de Douglas à Belle-Isle-en-Terre, un vitrail célèbre Envel, saint dompteur de loups.



James Whyte-Douglas et son fils Georges.
Photo prise à Vannes en 1862.
Douglas a quarante-deux ans, son fils douze.
Courtesy of Dumfries Museum.



Cii-dessus :
le paysage forestier des abords
du manoir du Plessis à Laz

Au milieu :
entrée du manoir

A gauche :
la façade arrière



cœur des Montagnes Noires finistériennes. Il s'est installé dans les solitudes forestières de Laz, au manoir du Plessis, qu'il loue à Auguste Garnier, négociant en tissus et matières textiles à Nantes. La vieille gentilhommière a connu des heures chaudes quand les paysans en révolte, les Bonnets Rouges, l'ont pillée lors du soulèvement de l'été 1675.

A Laz comme à Belle-Isle-en-Terre, Douglas est confronté à la langue bretonne, parlée par ses domestiques, ses voisins et les piqueux-paysans des chasses auxquelles il participe, une langue dont il est, par voie de conséquence, dans l'obligation d'apprendre les rudiments. Mais sa maîtrise du gaélique facilite sûrement son apprentissage.

Le repaire solitaire de Douglas

Davies, qui a bénéficié de la généreuse hospitalité de l'Écossais, nous livre une description circonstanciée et pittoresque du Plessis (qu'il appelle *l'Hermitage*, du nom d'un célèbre château fort écossais du clan Douglas) :

"La demeure d'Alexandre Selkirk³ pouvait à peine dépasser en désolation cet endroit solitaire. [...] La basse-cour de Shafto était garnie tout alentour de barriques de Bordeaux qui avaient fourni du bon vin à l'Hermitage mais qui maintenant étaient converties en confortables niches à chiens. Setters, épagneuls de Sussex, et chiens de loups bretons à longs poils, ensemble au nombre de quinze couples, avaient leurs logements séparés dans ces barriques et formaient une garnison utile et appropriée à cette demeure.

"Dans sa maison à quatre compartiments, deux lits étaient toujours prêts à recevoir des visiteurs pendant la saison de la chasse ; et ils étaient assez bien aérés par des esprits familiaux qui ayant logé là une fois étaient aussi réguliers dans

leurs visites que les bécasses dans leurs migrations. [...]

A l'Hermitage, la seule garniture des panneaux de la muraille consistait en massacres de chevreuils et de cerfs, aux andouillers desquels étaient suspendus des fouets, des trompes de chasse, des éperons, des lignes et des engins de pêche ; le sol était garni de peaux de renard et de loups, trophées de chasse servant de tapis. En plus, chaque lit avait son couvre-pied en loutre, ce qui procurait une luxueuse couverture pour ces froides nuits d'hiver, c'était chaud, doux et léger comme de la peau d'éider. Les artistes français nous sont bien supérieurs pour la préparation des fourrures. La peau du sanglier était employée à faire des portières pour chaque appartement."

Le révérend nous fournit aussi l'explication de la popularité de Douglas auprès des Bretons, qu'ils soient issus de la noblesse ou du petit peuple :

"Shafto avait naturellement quitté le toit paternel et pendant vingt longues années, les meilleures de sa vie, avait adopté comme demeure l'Hermitage et les forêts de Basse-Bretagne comme son terrain de chasse. A cause de sa libéralité à main ouverte, donnant son gibier partout où il en tuait, tendant sa gourde à tout venant et ouvrant toujours sa blague à tabac à tout paysan qui voulait fumer une pipe, il était adoré de cette catégorie. Par suite, il pouvait sauver mainte et mainte portée de louvards⁴ du sort inévitable d'être assommée au lieu de pouvoir être chassée plus tard et de procurer un bon sport. Aussi, pour ce motif, il était populaire auprès de la noblesse bretonne qui l'appelait "un chasseur de première qualité" et l'appréciait comme étant de bonne compagnie et un vrai gentleman."

Thomas Whyte, le père de Douglas, décède en 1861 à

³ Alexandre Selkirk (1676 - 1721) : marin écossais, abandonné en 1704 sur l'île Mas-a-Tierra, dans l'archipel Juan Fernández, à 600 km des côtes chiliennes. Il a survécu en chassant et pêchant, avant d'être recueilli en 1709, et a servi de modèle à Daniel Defoe pour *Robinson Crusoé*.

⁴ Louvard : jeune loup de un à deux ans, plus âgé que le louveteau

Édimbourg. A cette date, James a déjà perdu un frère en bas âge et une sœur, Harriet, décédée sans enfant en 1847, à l'âge de trente ans. Il ne lui reste plus qu'une autre sœur, Emily Olivia, qui mourra en 1869 sans héritier. Ainsi à la fin des années 1860, l'ermite de Laz, déjà très à l'aise grâce aux rentes paternelles, se retrouve à la tête de la totalité de l'immense fortune familiale.

Au lendemain de la mort de son père, James lègue au musée du Dr Grierson à Thornhill, près de Dumfries, la collection d'objets indiens ramenés du Canada. Conscient de leur intérêt ethnologique, il y ajoute des objets provenant de son existence bretonne, une peau de loup, des sabots, etc.

A la suite de la fermeture en 1965 du musée Grierson, les collections Whyte-Douglas se trouvent désormais aux Glasgow Museums.

Un père et un fils à couteaux tirés

Au début de la troisième République, la réputation de Douglas comme chasseur ne faiblit pas. Le 20 juin 1874, un journal écrit : *"Lord Douglas, du Plessis, très habile veneur, dont la meute de Welsh Foxhounds jouit d'une réputation méritée, fait une guerre acharnée aux loups"*.

Le 7 septembre suivant, lors d'une grande battue aux loups qui ravage les troupeaux du secteur, Douglas, une fois de plus, se distingue en découvrant le charnier des jeunes loups à Coat Borc'h à Laz.

Mais le quotidien du Britannique est loin d'être aussi brillant. Les dernières années de Douglas en Bretagne sont placées sous le signe de la morosité, des conflits et du scandale.

Au début des années 1870, il emploie au Plessis comme "gouvernante" une jeune fille d'une vingtaine d'années, Marie-Françoise Defoy, fille d'un aubergiste de Belle-Isle-en-Terre, témoin à son mariage. On murmure qu'elle serait aussi sa maîtresse, mais cela ne l'empêche pas de convoler à Laz le 3 juin 1873 avec un fils de bonne famille, Olivier de Breban. Sur l'acte de mariage, Douglas est mentionné comme le "mentor" de l'épousée. Les Breban s'installent comme "propriétaires cultivateurs" au manoir du Drennec en Clohars-Fouesnant, où l'Écossais a ses habitudes.

En 1875, Douglas quitte sa petite gentilhommière du Plessis, récupérée par son propriétaire, et emménage dans la jolie demeure du Guern ou Kervern, une habitation-relais de chasse entourée d'un domaine d'une douzaine d'hectares, qu'il s'est fait construire sur le versant septentrional des Montagnes Noires à quelques kilomètres au nord du bourg de Laz.

En cette année 1875, le 20 février, sa fille Hélène fait un beau mariage en épousant à Belle-Isle-en-Terre Nathaniel



Meute de Welsh foxhounds



Kervern, la demeure de Douglas

Kemp, un riche Anglais de vingt-cinq ans son aîné. Originaire d'Ovingdean, une localité aujourd'hui englobée dans la réputée station balnéaire de Brighton, il habitait, apparemment seul, le bourg de Belle-Isle-en-Terre depuis le milieu des années 1860 et a vu grandir sa future épouse depuis qu'elle était petite fille. Ce mariage avec un membre distingué de la *gentry*, fût-il comme son beau-père en rupture momentanée de ban, atteste la considération dont jouit James Whyte Douglas dans la bonne société britannique.

Georges Whyte Douglas, quant à lui, est revenu chez son père. Quelques années auparavant, soucieux de donner une situation à son fils, l'Écossais lui a confié la gestion d'une huîtrière qu'il possède en Irlande, mais le rejeton s'est vite lassé d'un travail pour lequel il ne nourrissait aucun penchant. Georges a vite regagné le giron des Montagnes Noires. Piqué au vif, Douglas père part illico pour l'Irlande, redresse l'exploitation ostréicole et la met en location pour quatre mille francs l'an. Du coup, alléché par cette rentabilité assurée, Georges se verrait bien reprendre les rênes de l'huîtrière. Refus du père. A Laz, en 1876, le climat entre les Douglas père et fils devient irrespirable.

Une liaison qui fait jaser

La jeune Marie Yvonne met le feu aux poudres. Marie Riou, quarante-cinq ans en 1876, ainsi que sa fille Marie-Yvonne Louarn, seize ans, désignée comme "fille de confiance", sont

employées par Douglas. Il connaît la jeune fille depuis sa plus tendre enfance : à sa naissance en 1860, ses parents cultivateurs exploitaient la ferme du Plessis, tandis que son grand-père et son oncle, l'un et l'autre nommés Germain Riou, étaient les meuniers voisins. Dès l'âge de six ans, elle entre au service de Douglas comme "gardeuse de vaches".

Début 1877, les relations étroites entre l'Écossais de cinquante-sept ans et la jeune fille de seize ans, "*laide et mal bâtie*" selon le juge de paix du canton de Châteauneuf-du-Faou, font jaser dans le pays. Quand il se déplace avec elle en voiture, les gens s'écrient, en breton bien sûr : "*Voilà la Barbe Rouge et sa bonne amie qui passent*".

Georges ne supporte pas cette proximité. Entre les Douglas, les disputes redoublent, aggravées par le penchant excessif de l'un comme de l'autre pour la dive bouteille.

Le juge de paix constate, navré : "*M. Douglas père boit beaucoup d'alcool et il se pourrait bien que ses excès lui aient un peu dérangé l'esprit. Son fils boit comme lui et quand ils sont plus ou moins influencés par la boisson, ils se disputent.*"

Louis de Kerstrat, familier de Kervern comme il l'était de Kersalaun, assiste impuissant à la montée de cette violence familiale, dont on redoute une issue dramatique – comme chez les Kermel cinq ans plus tôt (*voir encadré ci-dessous*).

A la suite d'une algarade encore plus violente que d'habitude et d'une mise en demeure du juge de paix, Georges, âgé de vingt-six ans, finit par quitter le toit familial le 18 avril 1877.

Le drame de Kersalaun



Le manoir de Kersalaun
Dessin de Louis Le Guennec

Au printemps 1872, un drame jette la consternation dans le milieu breton de la vénerie. Douglas en est profondément marqué puisqu'il concerne deux voisins et amis avec qui il fait de fréquentes parties de chasse. A deux kilomètres à vol d'oiseau au sud du Plessis, sur la commune de Leuhan, le manoir de Kersalaun est alors habité par une veuve, la comtesse de Kermel, et ses deux fils célibataires, Ollivier, trente et un ans, et Ernest, vingt-quatre ans.

Autant le cadet est doux et effacé, autant l'aîné est réputé violent de caractère et emporté à l'égard des domestiques. Vivant de leurs rentes, ils sont guettés par le désœuvrement, un mal sournois qui ronge les jeunes gens de bonne famille condamnés à vivre au fin fond de campagnes reculées. Pour tromper leur ennui, les deux frères chassent et Ollivier devient maire de sa commune de Leuhan et lieutenant de louveterie de l'arrondissement de Châteaulin.

En janvier 1872, l'arrivée d'une nouvelle cuisinière au château, Marie Le Clec'h, âgée de vingt ans, sème la zizanie entre les deux frères qui en tombent amoureux. Ollivier est fou de jalousie quand il croit deviner que les préférences de la jeune fille vont vers Ernest. En fait, Marie, dont on louera la "moralité irréprochable", résiste aux avances de l'un comme de l'autre. Le 13 avril, comprenant que les relations de plus en plus violentes entre ses deux fils risquent de dégénérer, la vieille comtesse décide de renvoyer la servante, sommée de vider les lieux deux jours plus tard. Ollivier attribue ce départ à l'influence néfaste d'Ernest. Le soir, il écrit deux lettres de démission de ses fonctions de maire et de lieutenant de louveterie et fait ses bagages pour quitter le pays.

Le lendemain, dimanche 14 avril, il assiste à la messe du matin à Coray, revient à Kersalaun à huit heures et demie, prend son petit déjeuner à neuf heures avec son frère, sa mère et Louis de Kerstrat, un ami de la famille, héritier désargenté d'un grand nom et devenu pique-assiette professionnel, installé depuis un mois et demi au château. Il remonte dans sa chambre terminer ses malles, se saisit d'un revolver, redescend et trouve son frère dans un petit salon occupé à lire un journal. Il tue celui-ci de trois coups tirés à bout portant dans l'oreille et le sommet du crâne, et va se livrer aux gendarmes.

Dès l'après-midi, Douglas est sur les lieux. Il déclare que six jours auparavant, le 8 avril, il a accompagné les deux frères lors d'une battue et qu'ils semblaient s'entendre. Est-il sincère ou désireux d'atténuer la responsabilité du meurtrier ?

A l'automne 1872, lors du procès d'assises à Quimper, les deux amis de la famille, Kerstrat et Douglas, tentent de plaider le coup de folie. Appelé comme témoin, le premier rapporte que le second lui avait confié au sujet d'Ollivier de Kermel : "*Il perd souvent la tête et a des moments de transport où il tuerait tous ses chiens, comme il en a tué un*". L'Écossais nie toute mésentente entre les deux frères : "*Je n'ai jamais vu ces jeunes gens plus gais, plus heureux, plus unis que quelques jours avant le crime, dans une partie de chasse que j'ai faite avec eux*".

Mais ces tentatives de disculper l'assassin ne convainquent pas les jurés : le 9 octobre, Ollivier de Kermel est condamné par les assises du Finistère aux travaux forcés à perpétuité.

Le départ précipité de "Baro Ru"

Quatre jours plus tard, tout paraît rentrer dans l'ordre. Le mardi 22 avril, au désespoir et à la grande colère de Douglas, Marie Yvonne se marie à un journalier de Laz, Louis Bilien, âgé de vingt-sept ans, dont la moralité n'est pas au-dessus de tout soupçon.

Mais curieusement, un mois après le mariage, Bilien et sa femme entrent au service de Douglas, moyennant des gages annuels de trois cents francs pour les deux.

Des relations pour le moins ambiguës s'instaurent entre Douglas et le jeune couple. Bilien témoigne :

"Nous ne sommes restés ma femme et moi que quinze jours au service de Douglas. Ma femme m'ayant dit que Douglas ne m'aimait pas, qu'il disait que j'étais un ivrogne et que je devais me défier de lui parce qu'il était capable de me tuer ou de m'empoisonner, je quittai son service en emmenant ma femme avec moi. Pendant deux mois, j'empêchai ma femme de retourner chez l'Anglais. J'ai bien entendu dire depuis qu'elle y était allée, mais c'est sans mon consentement ; puis, au bout de ces deux mois, je la laissai retourner à Kervern comme journalière, et elle y allait presque journallement."

Début septembre, l'ambiguïté augmente encore quand Douglas et Marie Yvonne passent trois jours ensemble à Quimper. Bilien part à la recherche de son épouse et finit par la retrouver à l'hôtel de Provence. C'est à contrecœur qu'elle finit par suivre son mari.

Le dimanche 16 septembre, coup de théâtre : Marie Yvonne part tôt le matin pour Kervern mais ne reparait pas au domicile conjugal. Dans la soirée, son mari se rend chez Douglas. L'Écossais le menace *"d'un coup de pistolet s[il] ne le laisse pas tranquille"*.

En fait, Marie-Yvonne a discrètement rejoint Quimper. En route, elle rencontre un témoin à qui elle affirme qu'elle *"allait en Angleterre"*. Le lendemain lundi, à huit heures du matin, Douglas à son tour quitte discrètement Kervern pour Quimper, où, dans la soirée, selon un témoin, il prend le train de nuit pour Saint-Malo.

Bilien se démène pour retrouver sa femme. En vain. Il dépose plainte aussitôt pour *"adultère, complicité d'adultère et enlèvement"*. Une enquête est diligentée. On interroge les domestiques, qui nient connaître la destination de leur maître.

L'avocat quimpérois de Douglas, Me Verchin, est sûrement dans le secret puisqu'il est chargé de liquider les biens finistériens de son client. Le dimanche 7 octobre, la mère de Marie Yvonne reçoit une lettre de Paris, écrite par Douglas. Après, plus rien. Les fugitifs ne sont pas retrouvés.

Épilogue

A la suite de son départ à la cloche de bois et des poursuites judiciaires à son encontre, on se serait attendu à ce que Douglas finisse son existence chahutée quelque part entre ses possessions écossaises et irlandaises.

5356. HUELGOAT
Le Marché aux Grains



Il n'en est rien. James Whyte Douglas est mort le 3 avril 1885, à l'âge de soixante-six ans, dans le quartier de Kermaria à Huelgoat.

Après un séjour outre-Manche, est-il revenu finir ses jours dans cet Argoat giboyeux qui lui a fourni tant d'émois et d'émotions ?

Il disparaît alors que les loups de Bretagne, l'une des passions de son existence, sont en voie d'extinction, victimes de l'emploi croissant de la strychnine et du défrichement intensif des landes, qui réduit leur territoire comme peau de chagrin.

Au fait, Marie Yvonne Louarn a-t-elle vécu avec son vieux compagnon jusqu'à son décès ou a-t-elle rapidement repris son indépendance ?

Après le départ de Douglas, la maison de Kervern (ou du Guern) est achetée par les frères Kerjégu, propriétaires de Trévarez, qui y installent le garde-chasse du domaine.

En 1881, Hélène Whyte Douglas et son mari Nathaniel Kemp sont désormais installés dans leur élégante résidence de Marine Parade, située sur le front de mer de Broadwater, sur la côte sud de l'Angleterre. La localité huppée est de nos jours englobée dans Worthing, une ville du West Sussex.

La maisonnée comprend leurs deux enfants, Helen et Alfred, tous deux nés à Saint-Brieuc, la première le 29 décembre 1875, le second le 31 mai 1877, ainsi qu'une bonne d'enfants bretonne, Jeanne Kerfons, dix-neuf ans, et Mathurine Moy-Douglas, la mère d'Hélène. Pour la petite paysanne de Langast, quel dépaysement ! Elle décède en 1903 à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Une descendance Kemp-Whyte Douglas existe de nos jours en Grande-Bretagne.

Quant à Georges Whyte Douglas, sa vie de bâton de chaise ne lui a pas réussi : il est mort à l'âge de trente-trois ans, en 1883, deux ans avant son père.

Ainsi Douglas, "*l'Anglais roux*", "*la Barbe Bleue de Laz*", aura marqué la Bretagne intérieure une quarantaine d'années durant, du milieu des années 1840 à 1885.

On comprend que la mémoire d'un personnage aussi hors norme, sentant quelque peu le soufre, excentrique et généreux, aristocratique et populaire, solitaire et de bonne compagnie, ours "bien léché", y soit restée vivace longtemps après sa disparition.

Et que plusieurs légendes à son sujet aient circulé comme la réapparition en Argoat, d'un "*fil de Douglas*" ou l'existence du "*trésor de Douglas*", jamais trouvé bien sûr. On ne prête qu'aux riches, et Douglas l'était, à tous points de vue.

Bibliographie et sources

- * *Chasse aux loups et autres chasses en Bretagne*, Davies, Sked, 1991.
- * *Les prolongements judiciaires, médicaux, littéraires et légendaires d'un fratricide survenu au château de Kersalaün*, Goulven Péron, Lizher ar Poher, n° 23, oct. 2007.
- * Archives dép. du Finistère : état-civil, recensements, tribunal correctionnel.

Remerciements

Plusieurs personnes nous ont apporté un précieux concours tout au long de nos recherches.
Qu'elles en soient chaleureusement remerciées.

Mmes et MM Alison K. Brown, Université d'Aberdeen, Écosse ; Jonathan Bush, Université de Durham, Angleterre ; John G. Davies, Ovingdean, Brighton, Angleterre ; Annick Le Douget, Fouesnant ; Patrick Le Floch, Laz ; Jean-Marie Piquet, Laz ; Nick Reddan, Société généalogique irlandaise ; Joanne Turner, Dumfries Museum, Écosse.



Construite au coeur des Montagnes Noires, la chapelle saint-Hervé de Gourin a été placée sous la protection d'un saint dompteur de loups

Photos : Serge DUIGOU

Les soulèvements de mars 1793 dans le Léon et la généalogie

par Albert LAOT, CGF n° 05714



*La bataille de Kerguidu :
fresque décorant la mairie de Plounevez-Lochrist, commandée par le maire Pierre Chapalain.
Photo Albert Laot*

La motivation qui justifie et anime la recherche généalogique repose bien évidemment sur la curiosité légitime de retrouver la chaîne de ses ancêtres. La satisfaction est encore plus vive lorsqu'elle permet de sortir de l'oubli, révéler les éléments les plus variés qui ont caractérisé leur vie.

Mais à cet attrait personnel et familial peut aussi s'ajouter l'intérêt de pouvoir sortir de l'ombre, à partir de leurs origines familiales et de leur environnement, les personnages discrets d'événements historiques secondaires dont le rôle mineur n'a laissé que la trace succincte de leur nom.

Le soulèvement paysan, très limité dans le temps, que provoqua, dans le Léon, le tirage au sort des conscrits en mars 1793, relève de cette appréciation si on le compare à la chouannerie et à la guerre de Vendée qui, pour le même motif, connurent un déroulement d'une toute autre ampleur.

Cet événement historique fit néanmoins des victimes, mortes sur l'échafaud ou sur le terrain des affrontements. Ce n'est pas ici le lieu de chercher à en connaître le nombre exact¹.

Néanmoins l'étude de différentes sources nous révèle l'identité d'un certain nombre de ces inconnus émeutiers, piste à partir de laquelle la généalogie nous permet de mieux les connaître et d'inciter des adhérents du CGF à y retrouver leurs ancêtres.

Les condamnés à mort, guillotins

A la suite de l'émeute, les Tribunaux révolutionnaire, puis criminel, siégeant à Brest, condamnent pour l'exemple quatre des prisonniers jugés :

- François Barbier, maire de Ploudalmézeau,

¹ Cf *La bataille de Kerguidu*. Albert Laot. Editions Skol Vreizh, 2013.

- Jean Prigent, maire de Plouzévédé,
- Jean Pédel, aubergiste au Relecq en Guipavas,
- et François Guiavarc'h, laboureur, dans la même commune.

Le décès de ces victimes figure dans les registres d'état civil des communes où ils ont été exécutés, sans indiquer les raisons de leur mort. Seule la fonction officielle de ceux qui la déclarent est insolite.

François Barbier

Il était né le 6 juin 1733 à Locmariaen Quimper, de Jean et Marie Louise Logé. Ses parents exercent la profession de marchands. Son père, originaire de Romanèche, en Bourgogne, épouse Marie Louise Logé le 14 juillet 1721 à Kerfeunten. Elle était née le 2 août 1700 en la paroisse Saint-Mathieu de Quimper, fille de Louis et Jacqueline Morel.

Le 13 janvier 1767, François Barbier épouse à Lannilis, Marie Marguerite Jacolot, y résidant chez ses parents, Joseph et Françoise Lointier. Il ne s'agit pas d'une mésalliance, car Joseph Jacolot, procureur fiscal de la juridiction de Coatquénan est, ainsi que son frère, notaire royal, fonction qu'exerce François Barbier dans le ressort de Ploudalmézeau. A la Révolution, notaire public, il est élu maire de Ploudalmézeau.

Trois des fils du couple sont, comme leur père, interrogés sur le déroulement de l'émeute de 1793 : Pierre, vingt-deux ans, nie toute participation, Benoît, vingt et un ans, admet avoir rédigé sous la dictée de son père, un compte rendu. Yves le plus jeune, (il n'a que quinze ans), repousse les accusations et soutient n'y avoir tenu aucun rôle.

Au maire de Ploudalmézeau, préalablement destitué, il est reproché d'avoir été l'instigateur et le meneur des émeutes de Guipavas, Gouesnou, Plabennec, Lannilis et Ploudalmézeau.

Avec de tels griefs, auxquels s'ajoute l'accusation d'avoir aidé des émigrés, en gérant leurs avoirs, sa condamnation à mort est immédiate.

Il est guillotiné le 11 avril 1793 sur la place du Château à Brest.

Jean Prigent

Le seul point commun qui rapproche Jean Prigent de François Barbier est qu'ils exercent tous deux la fonction de maire, mais dans des communes de nature différente...

A Ploudalmézeau, commune littorale, les électeurs sont d'horizons plus divers, le monde rural côtoyant des commerçants et quelques notables.

A Plouzévédé, nous sommes dans le cœur du Léon paysan, la majeure partie de la population étant formée de cultivateurs qui ont choisi pour maire l'un des leurs, caractéristique que l'on retrouve sans faille dans les quatre générations qui l'ont précédé, toutes originaires de Cléder, paroisse limitrophe de Plouzévédé.

Une autre différence les caractérise : François Barbier a soixante ans, Jean Prigent n'en a que vingt-huit.

En remontant l'ascendance de Jean Prigent, on découvre successivement :

Jean Prigent, veuf de Renée Pengam (mariage 23 juillet 1698 à Languengar) épouse Marie Breton le 6 février 1708 à Cléder. Il décède le 14 juin 1724.

Leur fils Vincent Cyprien est né à Cléder le 5 avril 1715 : *vincent cyprien prigant fils naturel et legitime de jean prigant et de marie breton demeurant au bourg parochial de cléder naquist le cinquiesme jour du mois d'avril de l'année mil sept cent quinze environ les huit heures du matin et a esté baptisé le six dudit mois et an par le sousignant ptre nommé et tenu sur les fonds baptismaux par noble messire veinent ciprien duquergoet (signe) chevalier seigneur de tronjoli et par noble demoisele marie magdelaine de K/goat de tronjoli. y : gueguen ptre.*

Il meurt le 26 février 1748 à Cléder.

Leur fils Hervé François, né le 19 juin 1745, à Lanneusfel, en Cléder, ferme située au sud du bourg tout près de Sibiril : *Hervé, françois Prigent fils Légitime d'honorables gents vincent prigant et de jeanne quilleveré (née le 12 mars 1721 à Cléder de Vincent et Marguerite Quillivéré, mariée à Vincent Prigent le 24 janvier 1742, elle décède le 15 avril 1791 à Tréflaouénan) du vilage de Lanneuzvel naquist Le dix neuf juin mil sept cent quarante cinq et fut bâtisé Le Lendemain par Le soussigné curé, ayant pour parein et mareine mre hervé prigant pretre chanoine theologal de léon, et dame Anne Françoise de K/menguy de Chantore (belle signature d'Anne Françoise de Kermenguy) soussignés. j : breton curé.*

Il épouse le 21 février 1764 Marie Le Jeune, mineure (de Salomon et Marie Trividic, née le 9 octobre 1743 à Kerjean Vras en Cléder, parrain Yves Trévidic, marraine Marie Moysan), ses deux parents sont décédés au moment du mariage. Elle décède à Saint-Pol le 11 mars 1819, âgée de soixante-seize ans, conjoint Michel Combot décédé, son second mari, témoin Hervé Combot, cinquante-deux, ans cultivateur à Kergompez, son fils.

Les deux époux sont décrétés de la juridiction de Kéruzoré. Les témoins sont Hervé Prigent, chanoine de Léon, Louis Trividic, Alain et Hervé Cren.

Hervé décède le 7 février 1781 à Tréflaouénan.

Leur fils Jean est né le 21 mai 1765 : *jean yves prigant fils légitime d'hervé et de marie le jeune de Lanneusfeul naquist le vingt un mai mil sept cent soixante cinq, et fut baptisé le meme jour par le soussigné pretre, parain et maraine ont etés les soussignés louis prigant et Marguerite jeunne. Le père signe.*

En 1786, le 7 novembre, mineur, il épouse à Tréflaouénan Jeanne Le Roy, elle aussi mineure.

Elle est née à Plouzévéde, au Launay (Le Vern), le 22 mai 1768, d'Ollivier (né le 26 janvier 1732 à Plougoulm, d'Olivier et Catherine Goasdoué) et de Marguerite Ménez (de Jean et Catherine Mingam). Le tuteur de Jeanne Le Roy est Paul Le Goff, son parrain.

Le couple a quatre enfants nés à Tréflaouénan :

- Hervé, né le 27 janvier 1788 au lieu-dit Member. Son parrain est Hervé Combot et sa marraine Marie Le Roy.

- Tanguy, né le 23 mai 1789 au lieu-dit Menhervé. Son parrain est Tanguy Pont, sa marraine Liesse Porhel, Il meurt le même jour.

- Jeanne, née le 24 mai 1790, elle aussi au manoir de Member : à l'est du bourg, au sud de Kérouzern et à l'ouest de Coatnenpren et de la D 788 (parrain Yves Mesguen, marraine Anne Prigent).

- Marie Jeanne, née le 2 février 1792.

Suite à la bataille de Kerguidu et au jugement du tribunal criminel siégeant à Brest, Jean Prigent, âgé de vingt-huit ans, ménager demeurant au Vern, en Plouzévéde (village situé sur la D 19 entre Pont ar Barrez et Saint-Tugdual), maire de la commune, est condamné à mort pour avoir organisé la rébellion dans son secteur. Il est guillotiné à Lesneven le 23 avril 1793.

Lesneven, où le général Canclaux avait cantonné ses troupes, était considérée, par les autorités comme peu sûre, d'où le choix d'y faire venir la guillotine pour impressionner la population.

Jean Pédel

Jean Pédel naît à Guipavas le 6 novembre 1759, de Yves et Marie Anne Vourch. Son père est né à Dirinon, le 14 juillet 1720, de Marc et Guillemette Kerjean. Son épouse Marie Anne Vourch, née le 25 juin 1733 à Lambézellec, a pour parents Guillaume et Anne Guéganton.

Jean Pédel se marie le 25 janvier 1785 à Guipavas avec Marie Pallier, veuve de Yves Guézéneq, fille de Jacques et Anne Floch. Il tient une auberge dans la paroisse.

Le couple a trois enfants nés à Guipavas :

- Marie, le 25 décembre 1785,
- René le 20 octobre 1787,
- Marie-Anne le 21 avril 1790
- et Jean, né à Kersaint-Plabennec le 10 juin 1792.

Jugé par le tribunal criminel, Jean Pédel est accusé d'avoir participé aux soulèvements de Guipavas et Gouesnou, les armes à la main.

Soucieux de mettre fin à la révolte en soulignant les risques par l'exemple, le tribunal le condamne à mort : il est guillotiné sur la place du Château à Brest, le 5 avril 1793.

François Guivarc'h

Il naît le 22 octobre 1765 à Guipavas, de Yves et Marie Bouroulec. Son père, Yves, est né le 11 mai 1723 à Plabennec, de Jean (29 mars 1683 à Plabennec) et Marguerite Riou, née à Loc-Brévalaire, de Jean et Marguerite Le Bian.

Sa mère, Marie Bouroulec, voit le jour le 13 septembre 1720 à Bohars, de Noël et Anne Jacq.

Il épouse le 7 juillet 1789 Françoise Mao. Le couple a trois enfants, dont seule l'aînée survivra. Il habite au moment de son arrestation au village de Kerhorre, en Guipavas où il est cultivateur².

Traduit devant le tribunal criminel, il est accusé des mêmes crimes que son voisin Jean Pédel, condamné à mort dans les mêmes conditions. Il est guillotiné à Brest le jour suivant, 6 avril 1793 au même âge, vingt-huit ans, que Jean Prigent.

Les quatre condamnés à mort que nous venons d'évoquer ne furent pas les seules victimes de ces manifestations. Les combats que se livrèrent les paysans insurgés et les soldats républicains, notamment à Plabennec, Saint-Pol-de-Léon et Kerguiduff, entre Tréflaouénan et Plougoulm, provoquèrent également des pertes de part et d'autre.

Les victimes parmi les militaires

Les rapports officiels chiffrent le nombre et l'identité des militaires tués au cours de ces affrontements :

ils sont deux à Plabennec : Jacques Moisan et Noué Mail, trois à Saint-Pol : Jean Richard Campi (commandant en second), Grégoire Mercier (canonnier) et Jacques Launay (grenadier).

Ces victimes figurent sur les actes de décès des deux communes concernées.

La probabilité que ces soldats ne soient pas originaires de la région, explique qu'il n'a pas été possible de remonter leur généalogie, à part celle de Jacques Moisan.

Jacques Moisan

Il naît le 5 mai 1755 à Guipavas, de Jean et Marie Elies.

Il se marie, à Guipavas, le 9 juillet 1782 avec Marie, Jacqueline Jézéquel, fille de Yves et Anne Guivarc'h.

Le couple a deux filles nées à Guipavas :

- Jeanne le 14 avril 1783,
 - Anne le 1^{er} février 1785,
- et deux garçons nés dans la paroisse Saint-Louis de Brest
- Gabriel Marie le 21 septembre 1787 (décédé le 18 juillet 1788),
 - et Paul Marie le 24 septembre 1791,

² La commune de Guipavas s'étend alors sur l'actuel Relecq-Kerhuon, dont l'autonomie ne sera consacrée que le 30 mars 1896.

- enfin Marie Jeanne, fille posthume, née le 18 brumaire an II à Brest.

Jacques Moisan est tué le 19 mars 1793 auprès du bourg de Plabennec. Percueur au port de Brest, il était enrôlé en qualité de soldat de la garde nationale de Brest.

Les victimes parmi les insurgés

Contrairement à la précision des rapports militaires, nous n'avons pas de compte rendu attestant le nombre et l'identité des victimes de ces insurrections.

Par contre, si les registres d'état civil coïncident pour les militaires avec les déclarations officielles, nous pouvons en déduire qu'il est possible de se baser aussi sur les registres communaux pour dénombrier et identifier les victimes dans les rangs des insurgés.

Quatre communes, où se déroulèrent les combats, disposent de ces informations dans les registres de l'état civil.

Ce sont : Plabennec, Saint-Pol-de-Léon, Tréflaouénan et Plougoum.

Les victimes de Plabennec

Le registre des décès pour 1793 reprend à la date du 22 mars (im 7) les noms de Gabriel Le Gall, François Castel, Jean Creff et Guillaume Boulic, trouvés morts [...] par l'effet des coups de feu qu'ils ont reçus.

Gabriel Le Gall naît le 24 août 1717 à Plabennec, village de Penquer, de François et Juliette Thomas.

Agé de soixante-seize ans, il est le doyen des victimes ; sa protestation vise vraisemblablement le risque d'enrôlement d'office de ses fils.

Marié le 24 février 1756 avec Jeanne Moallic, de Ploudaniel, il est père de cinq enfants :

- François né le 8 janvier 1757,
- Jean le 18 octobre 1758,
- Gabrielle le 9 juillet 1760,
- Yves le 21 juillet 1762
- et François le 9 novembre 1766, situation qui justifie sa crainte face au tirage au sort que l'on veut imposer à la population.

François Castel naît le 18 septembre 1744 à Plabennec, au manoir de La Salle, de François et Anne Kerdraon.

Il se marie à Ploudaniel le 26 octobre 1773 avec Françoise Le Roux, de cette paroisse. Il habite le hameau de Kerbrat Locmaria et peut donc être soumis au tirage au sort : il a quarante-neuf ans, et ses fils, Gabriel et Jean, sont trop jeunes, car nés le 23 juillet 1782 et le 1^{er} mars 1788.

Jean Creff, né le 31 mars 1745 à Plabennec, de François et Jeanne Kergoat, a sensiblement le même âge.

Marié au Drennec le 26 novembre 1765 avec Anne Bernicot, de Ploudaniel (décédée le 28 juin 1776), il habite Kergarec, non loin du bourg, au nord de la route menant à Kersaint-Plabennec.

Il y exerce la profession de laboureur.

Le couple a eu quatre enfants dont un seul garçon pouvant être enrôlé :

- François, né le 16 février 1767,
- Nicolas le 24 octobre 1769 (décédé le 6 mai 1771),
- Françoise née le 22 décembre 1771
- et Guillaume le 22 janvier 1774 (décédé le 11 février 1774).

Jean se remarie le 20 octobre 1776 avec Marguerite Gouez, dont il aura cinq enfants.

Guillaume Boulic, né le 9 septembre 1761, d'Yves et Anne Le Moal, doit également subir le tirage au sort au détriment de son activité artisanale (il est forgeron à Pentreff, sur la route du Drennec).

Marié le 14 juin 1785 à Plabennec avec Marguerite Coant, ils ont cinq enfants nés au même lieu :

- Barbe le 24 juin 1786,
- Anne le 25 septembre 1787,
- Vincent le 1^{er} juillet 1789,
- François le 24 mai 1791,
- et la petite dernière, Claudine Marie, le 10 décembre 1793, huit mois après le décès de son père.

Les victimes de Saint-Pol-de-Léon

Les registres communaux en mentionnent deux : Alain Le Néna, tué le 19 mars, et Paul Coat, le 24 mars.

Alain Le Néna : (suivant les actes le concernant, son patronyme s'orthographe aussi Le Henan ou Nénan) est victime des affrontements avec la troupe le 19 mars.

Il est tué rue Verderel, rue centrale qui longe la chapelle du Kreisker.

Né le 27 novembre 1758 à Saint-Pol, il est le fils de Pierre et Marie Le Guennec, y mariés le 27 novembre 1748, lui est de Plougasnou, et elle de Plestin.

Le couple a sept enfants :

- Paul le 19 août 1749,
- Yves le 5 février 1752,
- Louise le 20 janvier 1753,
- Catherine le 21 mars 1754,
- François le 21 mars 1756,
- Alain, célibataire et cultivateur au moment de son décès
- et Jean René, né le 19 octobre 1761.

Paul Coat : Paul Coat naît le 18 août 1769 à Saint-Pol-de-Léon, de Jean et Anne Lavel. Ses parents se sont mariés à

Plouéan, où ils vont résider au Poul Haouet au quartier du Traon Hir, le 9 janvier 1755 ; leurs parents Gabriel et Jeanne Jocquer, pour le marié, Paul et Jeanne Cueff pour l'épouse, étaient tous quatre décédés.

Paul Coat, laboureur, était célibataire.

Il décède le 24 mars 1793, en fin d'après-midi dans les faubourgs de Saint-Pol, à Kervent, au moment où la troupe du général Canclaux entre dans la ville après la bataille de Kerguidu.

Les victimes de la bataille de Kerguidu

La bataille s'étant déroulée le 24 mars 1793 (dimanche des Rameaux) pour la défense du pont qui enjambe à cet endroit la rivière Le Guillec, limitrophe de Tréflaouéan et Plougoulm, les victimes ont péri sur le sol de l'une ou l'autre des deux communes, aussi leur acte de décès se retrouve dans les archives de ces municipalités.

Nous en retrouvons deux à Plougoulm :

- Joseph Stephan
- Anne Mével,

et trois à Tréflaouéan :

- Hamon Le Gouëz,
- Yves Caër
- Catherine Michel.

Généalogie de Joseph Stéphan

Joseph Stéphan, né le 11 janvier 1772 à Trégor en Plougoulm, est tué à Kerguidu le 24 mars 1793, à l'âge de vingt et un ans.

Son père : Gabriel Stéphan, est né le 24 janvier 1737 à Plougoulm de Charles et Françoise Bastien. Il épouse Françoise Le Velly le 21 novembre 1763 à Cléder.

Charles Stéphan est né le 12 août 1705 à Plougoulm, de François et Marie Goff, mariés le 25 novembre 1693 à Plougoulm.

Il se marie avec Françoise Bastien le 21 janvier 1731 à Plougoulm.

Sa mère : Françoise Le Velly née le 19 novembre 1740 à Cléder. Elle décède le 6 mai 1793, moins de deux mois après son fils.

Son père, François Le Velly né le 1^{er} mai 1703 à Kerjean Vihan en Cléder (ou le 25 septembre 1706 au Luquen en Cléder, car apparemment le curé ne mentionne pas les enfants morts en bas âge, or il n'y a que quinze mois de différence entre le François de 1703 et Hamon, né en 1704), de Louis (qui décède le 11 mars 1723 à Cléder) et Marie Guillou.

Il décède le 31 décembre 1777 à Cléder, avec pour témoins, Alain Le Velly, son fils, et Yves Le Velly, son frère.

François se marie le 28 janvier 1738 avec Marie Bihan, mineure.

Louis Le Velly, fils de Louis et Marguerite Le Milin (mariés le 9 février 1673) a épousé le 27 février 1702 à Cléder Marie Guillou, fille de François et Catherine Garven.



Le pont de Kerguidu sur la rivière Le Guillec.
(Photo Albert Laot)

Louis Velly et son autre fils, François, figurent dans ma lignée généalogique, respectivement au titre de la 10^e et 9^e génération, Sosa n° 896 et Sosa n° 448.

Généalogie d'Anne Mével

Anne Mével est tuée à Pen an traon sur la commune de Plougoulm.

Elle y était née, le 19 juin 1765, d'Yves (de Tanguy et Renée Philippe) et Marie Jaouank (en français : Le Jeune, de Pierre et Marie Corre), mariés le 19 mai 1756 à Plouénan.

Elle épouse le 5 novembre 1792, quatre mois avant la bataille) Jean Tonard, de Plougoulm, d'Yves et Marie (Josèphe) Gat, née le 14 mars 1734 à Plougoulm, de Charles et Isabelle Caroff.

C'est lui qui, avec son frère Charles, va déclarer le décès de son épouse à la mairie de Plougoulm.

Son père et sa mère étaient décédés au moment de son mariage.

Son père avait épousé le 4 novembre 1739 Françoise Quimerc'h, puis le 20 juillet 1740 Jeanne Denez, et le 9 février 1746 Gilette Le Nez (Nénez).

Le frère de Gilette, Hervé Lenez, épouse Anne Le Néarch, le 9 février 1733 à Cléder.

Leur fille Gilette, née le 20 août 1735 à Plougoulm, y épouse le 31 juillet 1754, François Nédelec.

Leur fils Jérôme Nédelec, né le 19 juin 1758, épouse le 1^{er} février 1785 Jeanne Prigent.

Leur fille Marie, née le 3 mars 1793, épouse, le 19 janvier 1818 à Sibiril, Guillaume Stricot, parents de Marie-Jeanne Stricot, née le 12 avril 1831 (arrière-grand-mère côté paternel), Sosa n° 11, 4^e génération.

Hervé Lenez (Nénez) et Anne Le Néach ont une autre fille, Marie, née le 8 septembre 1740, qui épouse à Plougoulm Nicolas Cueff le 29 février 1764.

Leur fils Jérôme Cueff, né le 8 mai 1779, se marie le 4 février 1828 avec Jeanne Beguel.

Leur fils Guillaume, né le 10 février 1831, se marie le 21 janvier 1856 avec Marie Quéméneur.

Leur fille Jeanne, née le 12 décembre 1856, épouse le 13 octobre 1878 François Velly : ils ont une fille, née le 24 juillet 1879 : Marie-Jeanne (grand-mère côté maternel), Sosa n° 7, Génération 3.

Généalogie de Hamon Le Gouëz

Hamon Le Gouëz, de Tréflaouénan, est né avant 1736 (il est majeur à son mariage), de Nicolas, (1688-1743) et Madeleine Toularcoat.

Il se marie à Sibiril le 1^{er} juillet 1761 avec Catherine Le Roux, de Jean et Marguerite Prigent, décédées.

Son frère François et son neveu déclarent son décès à la mairie de Tréflaouénan le 25 mars, en précisant qu'Hamon Le Gouëz est décédé, la veille, chez lui *"subitement tué d'un coup de fusil et trois à quatre coups de bayonnette par quelques soldats dans son boyau..."*

Généalogie de Yves Caër

Yves Caër, domicilié à Kergallec en Cléder, est mort le 24 mars 1793 au cours de la bataille de Kerguidu.

Sur le registre d'état civil de la commune de Tréflaouénan, son décès est déclaré par Vinsant Priser, trente-quatre ans, son beau-frère, résidant à Tréflaouénan, et par Tanguy Le Duff, trente-quatre ans, demeurant à Cléder, Leur ar Pagan, son beau-fils.

Il est né le 23 novembre 1737 à Cléder, d'Olivier et Françoise Mingam.

Son père Olivier est né le 16 août 1691 à Sibiril, de Jean et Isabelle Corre. Il décède le 7 décembre 1753 à Kerfiat en Cléder.

Yves épouse le 7 février 1764 Anne Priser (née le 4 mars 1740), fille d'Hervé et Louise Charlotte Guivarch.

Le couple habite Kerrien en Cléder et a six enfants : Françoise née le 26 mai 1765, Guillaume le 2 février 1767 (décédé le 19 juillet 1768), Marguerite le 27 novembre 1768, Isabelle le 28 décembre 1770, Louise le 10 juin 1773 et Olivier le 4 octobre 1776.

Anne Priser décède le 12 pluviôse an V.

Généalogie de Catherine Michel

Catherine Michel est tuée à Kerguidu le 24 mars 1793, à Pen an traon, un pistolet à la main (cf. le registre de la commune de Tréflaouénan), à vingt-neuf ans. Elle est née le 4 novembre 1764 à Porgalan en Tréflaouénan, de Jérôme et Marie Masson.

Ses parents, (lui de Plouénan) se sont mariés à Tréflaouénan le 27 janvier 1761.

Son père et son parrain déclarent le décès.

Elle a une sœur : Marguerite, née le 28 novembre 1761 mais décédée le 27 janvier 1762,

et trois frères :

- René le 9 décembre 1762,
- Vincent le 24 février 1766
- Pierre le 24 novembre 1770.

Elle est probablement célibataire, et habite à Mensavet en Cléder.

Cette étude éclaire quelque peu la condition de ces participants aux événements de 1793.

Il s'agit essentiellement d'une population rurale où dominent bien évidemment les cultivateurs, ce que confirme le métier de la plupart des suspects qui ont été interrogés, sans être inquiétés, dans les jours qui ont suivi l'insurrection. On y trouve aussi quelques artisans (bourreliers, forgerons, tailleurs) et un commerçant comme l'aubergiste de Guipavas, et même un notable comme le notaire de Ploudalmézeau.

Cette population homogène, sans la moindre expérience des combats, sans organisation véritable, était animée du même souci : ne pas partir vers l'inconnu que chacun craignait dès la limite de la paroisse franchie, ne pas abandonner leur terre où le printemps annonçait les grands travaux.

Un hameau léonard "terre des prêtres",

par François ABJEAN, CGF n° 7228

Le titre de cet article rappelle inmanquablement le livre d'Yves Le Febvre, *La Terre des Prêtres*. Dans ce roman bien connu, une jeune fille, la belle Mac'harit, héritière d'un riche cultivateur, se fait séduire par le vicaire de sa paroisse. Pour cacher le scandale, son père "le maître, François Abjean¹" l'oblige à épouser Lomic, le domestique de la ferme, homme "brutal, ivrogne, querelleur et coureur de filles²". Le jour du mariage se termine par un meurtre et un suicide. La parution du roman, en 1924, déclenche un véritable scandale. Vingt-deux prêtres léonards intentent à l'auteur un procès en diffamation.

Nous suivons l'itinéraire sacerdotal des deux frères Jean Marie et François Marie Abjean et de leur cousin Elie Abjean, tous natifs du village de Keramézec, en Ploudaniel, qui mérite bien le qualificatif de "Terre des Prêtres".

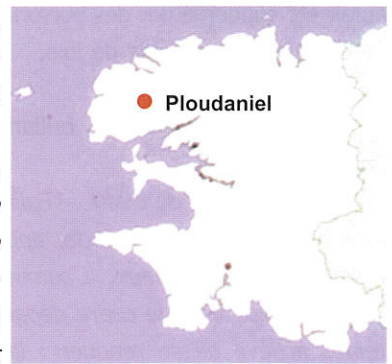
La Révolution française laisse l'Église à l'état de ruine. Le clergé a vieilli, plusieurs prêtres portent les traces d'un long emprisonnement. En 1809 l'abbé Guénégan nous décrit le ministère épuisant que l'évêque de Quimper lui a imposé en le

nommant à Ploudaniel, mais il se réjouit de la parfaite union avec ses confrères, qui :

"Quoique infirmes, rendent cependant de grands services ; et ce secours m'est si nécessaire que si on me l'ôtait, il me serait moralement

impossible de suffire à toute la besogne qu'il y a ici à faire. Il est vrai qu'ils ne peuvent pas, à cause de leur infirmité, aller aux malades, surtout la nuit et quand il faut aller loin ; mais le jour ils vont quelquefois, ou bien ils confessent ou font le catéchisme pendant que je vais aux malades³.

Le malheureux recteur ne peut répondre à tous les besoins de ses paroissiens, il en pleure de chagrin : "J'ai eu la douleur de faire des enterrements de cinq personnes mortes sans sacrement parce que quand on venait me chercher pour aller, j'étais à d'autres. Nonobstant cela, je n'ai pu le faire sans verser des larmes⁴."



L'église de Ploudaniel
Photo Jean François Pellan

¹ Yves Le Febvre, *La Terre des Prêtres*, Morlaix, Le Bouquiniste, 1999, p.17.

² Yves Le Febvre, op. cit., p.79.

³ Henri Pérennes (chanoine), *Ploudaniel : monographie de la paroisse*, Rennes, Le Nouvelliste, 1943, p.81.

⁴ Henri Pérennes, op. cit., p.90

Le clergé ne se laisse pas abattre devant l'immensité de la tâche. Il réutilise l'arme absolue des apôtres bretons Michel Le Nobletz et le Père Maunoir : la mission. La paroisse de Ploudaniel et celle de Briec seront les deux premières du diocèse de Quimper à renouer avec les traditionnelles missions, dès 1809. D'après le recteur, l'abbé Masson, l'idée lui aurait été suggérée par des personnes pieuses de la paroisse. Cette initiative le comble de joie.

Yves Le Gallo résume brillamment ce renouveau de l'Eglise :

"Aux alentours de 1840... l'Eglise de Quimper, réconciliée avec les puissances du siècle, apparaît de nouveau revêtue d'ornements triomphaux. L'administration diocésaine s'est mise en place dans le cadre départemental et la chaîne des temps achève de se renouer : la paroisse a retrouvé son rythme de vie et son mode de penser millénaire, cependant que missions et retraites perpétuent le style prédicatoire de Michel Le Nobletz et de Julien Maunoir. Collèges, petits séminaires, écoles presbytérales collaborent à susciter des lévites..."⁵

Les nombreux enfants de Pierre et de Gabriel Abjean, de Keramézec en Ploudaniel, vivront dans cette atmosphère de renouveau religieux. Trois d'entre eux : Jean Marie et François Marie, fils de Pierre, et Elie, fils de Gabriel, y découvriront leur vocation sacerdotale.

Les Abjean de Keramézec

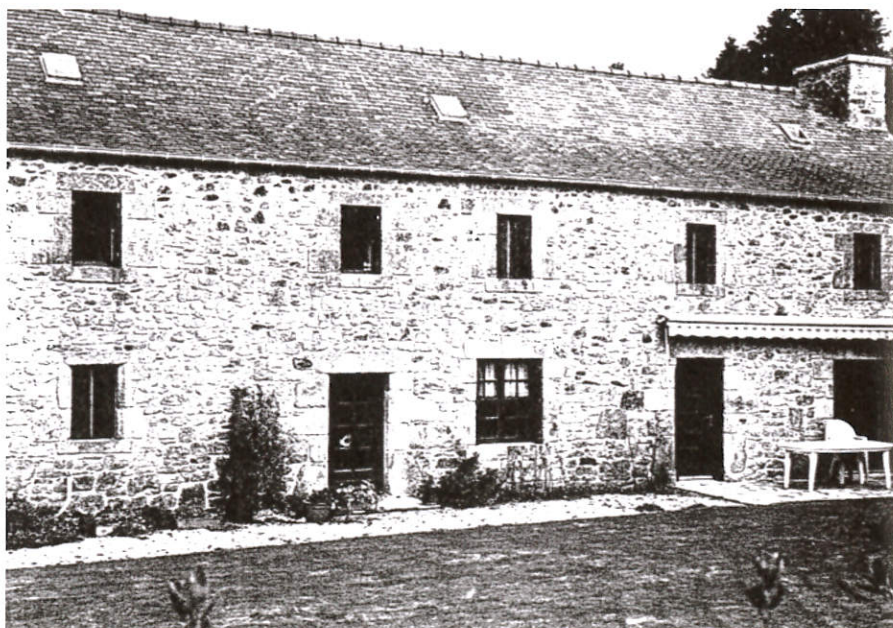
Le 8 nivôse an III (28 décembre 1794), décède, assez subitement, Vincent Abjean, âgé de trente-trois ans, le jeune propriétaire de la grande ferme de Keramézec. La famille garde, en souvenir, une herminette⁶ qui, dans la mémoire familiale, aurait provoqué un drame. On peut penser qu'une blessure, causée par cette herminette, serait à l'origine d'un tétanos fatal. Vincent Abjean laisse trois jeunes orphelins : Pierre, quatre ans, Marie Françoise Yvonne, deux ans et demi, et Gabriel, huit mois.

De multiples démarches suivent ce décès tragique. Il faut d'abord faire l'inventaire des biens mobiliers. Il s'élève à la somme assez considérable de 9 678 livres. Cette somme reste cependant bien inférieure à celle des ancêtres de 1722, Hamon Bléas et Anne Guillermin, qui cumulait à 25 000 livres. En trois quarts de siècle le village de Keramézec, ainsi d'ailleurs que tout le bas Léon, vit une mutation agricole. On assiste à la disparition de l'industrie toilière, encore prospère au début du XVIII^e siècle. L'agriculture de subsistance, doublée d'un début

de commerce comme le laisse subodorer le nombre de juments, faite de la culture des céréales (1 121 livres) et de l'élevage, 6 juments (1 862 livres) et 10 bêtes à cornes (642 livres) ne remplace pas le commerce et la prospérité du lin.

L'inventaire immobilier montre que quelques cultivateurs sont déjà, avant la Révolution, grands propriétaires terriens. Les actes notariés regroupent en vingt lots l'ensemble des biens immobiliers provenant de la succession de Vincent Abjean.

Le total annuel des prix de location s'élève à 1045,50 F. D'après le cadastre napoléonien, l'ensemble des terres recouvre 120 hectares, la moitié provenant de la succession Abjean, l'autre moitié de celle des Bléas. La ferme de Keramézec (succession Bléas), qui recouvre une cinquantaine d'hectares, reste le lot le plus important. La famille habite le vieux manoir des Bléas, aujourd'hui en pleine restauration. Marie Anne Bléas, mariée à Bernard Abjean (le 11 novembre 1760 à Ploudaniel), de Kerbriant en Guicquelleau, retrouve sa maison natale vers 1765, après vingt années de procès⁷.



Keramézec

La mutation de propriété se fait en 1835. Gabriel, marié à Louise Jézéquel, le 28 décembre 1813 à Plabennec hérite du manoir familial. Dix enfants y naîtront, tous resteront célibataires.

Elie, le petit dernier, accèdera à la prêtrise.

Gabriel occupe une place importante à Ploudaniel. Il dirige la fabrique paroissiale pendant vingt-neuf ans. Avec le recteur, l'abbé Brénéol, et la municipalité, il prend la décision courageuse de reconstruire l'église de Ploudaniel et son clocher en 1860. La fabrique se trouve dans l'obligation de vendre tous ses biens immobiliers. L'abbé Brénéol et Gabriel Abjean assistent à l'adjudication des biens. Gabriel restera

⁵ Yves Le Gallo, *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne de la fin de l'Ancien Régime à 1840*, Paris, les Editions Ouvrières, 1991, p.1103.

⁶ herminette : outil de travail du bois

⁷ François Abjean, *La vie exceptionnelle d'une orpheline roturière*, *Le Lien du centre généalogique du Finistère*, n° 108, décembre 2008, pp.53-59.

aussi pendant une quarantaine d'années au conseil municipal, il y occupera un mandat d'adjoint.

Pierre Abjean, après un court passage au conseil municipal, laisse la place à son cadet, Gabriel. Il se fait bâtir, à côté du manoir, une grande maison d'une vingtaine de mètres de long. Cinq grandes fenêtres éclairent l'étage. Un grand grenier permet d'entreposer les céréales. De son mariage avec Marie Jacqueline Perrot, le 27 avril 1809 à Kernouës, naissent six enfants ; seuls Marie Jeanne⁸ et Vincent⁹ survivront.

Pierre se remarie avec Jeanne Kerjean le 30 janvier 1827 à Ploudaniel. Onze enfants naissent de ce mariage. Parmi les sept survivants nous relevons Jean Marie et François Marie, futurs prêtres.

La scolarité

Il nous faut d'abord suivre la scolarité de nos trois futurs prêtres. Les archives de Ploudaniel montrent que le problème scolaire est une préoccupation récurrente du conseil municipal.

Le 25 juillet 1829 "*le sieur Poher (Guillaume)*¹⁰ ... s'est présenté à la mairie et nous a exhibé :

1° le certificat de capacité pour être instituteur de 3^e degré.

2° l'autorisation délivrée par Monsieur l'abbé Blanchard (Recteur de l'académie de Rennes)¹¹."

On est donc certain qu'à cette date une école primaire de garçons existe à Ploudaniel. Le comité scolaire alloue au directeur une somme de cent francs pour supplément de salaire.

L'école n'est pas gratuite, chaque élève débutant doit payer une rétribution mensuelle de soixante-quinze centimes et ceux qui savent lire et qui apprennent "*les premières notions de calcul*" payent un franc. L'instituteur s'oblige à enseigner gratuitement vingt élèves indigents, chaque année le conseil municipal en dresse la liste.

En 1839, Guillaume Poher est renvoyé de son école, suite à un différend avec un vicaire, membre du comité scolaire. La famille de Guillaume Poher tombe dans l'indigence, ce qui n'empêchera pas son arrière-petit-fils, Alain Poher, Président du Sénat, de devenir à deux reprises président de la République par intérim¹².



Alain Poher
D.R.

En 1845, le marquis de Coëtlogon, maire de la commune, préside le comité scolaire composé de huit membres : l'abbé Brénéol, recteur de la paroisse, et Gabriel Abjean, le père d'Elie, président de la fabrique paroissiale, en font partie. M. Le Gall dirige l'école qui éduque cent quatorze élèves ; cinquante-sept garçons viennent des communes environnantes, l'enseignement doit donc être sérieux. La première division, dirigée par le directeur, compte quarante-cinq élèves. Trois moniteurs enseignent dans trois divisions de vingt, vingt-huit, et vingt-cinq élèves.

Dans la première division on relève la présence de Ténénan (dix ans) et de Vincent (douze ans), deux fils de Pierre Abjean.

Dans le tableau des résultats scolaires, on attribue à chaque élève trois notes appelées du curieux nom d'*empire*. Louis Elégoët a également trouvé ce mot, datant sans doute de l'ère napoléonienne, qui signifierait récompense.

Vincent et Ténénan occupent les troisième et quatrième places. Jean Marie (huit ans), le futur prêtre, est dans la quatrième division. Il s'y classe dans les derniers. Vient-il de commencer sa scolarité ? Il faut savoir que les enfants Abjean de Keramézec doivent parcourir cinq kilomètres pour se rendre à l'école. Elie Abjean n'apparaît pas dans la liste des élèves.

Dans le recensement de population de 1841, on note la présence de cinq domestiques au foyer de Gabriel, dont un jeune homme, Yves Le Roy, qualifié de *percepteur* (lire *précepteur*). On peut donc supposer qu'Elie suit ses études primaires dans la maison familiale.

En 1833, s'ouvre, à Lesneven, un collège communal, à l'initiative de l'abbé Hervé Roudaut. Le fondateur écrit avec fierté que "*le collège communal de Lesneven devient de jour en jour le plus florissant ou l'un des plus florissants de Bretagne*¹³." Il se révèle aussi rapidement pépinière de futurs prêtres.

Claude Le Men écrit : "*Le collège n'est pas officiellement un petit séminaire mais cela y ressemble à s'y méprendre. C'est ce qui fait dire au Bigouden Per-Jakez Hélias, dans Le Cheval d'orgueil : "Nos prêtres (...) viennent généralement du pays de Léon, des séminaires (sic) de Saint-Pol et de Lesneven*¹⁴."

⁸ Marie-Jeanne, mariée en secondes nocces à Athanase Anton, est l'ancêtre d'Athanase L'Hostis, voir *Le Lien du centre généalogique du Finistère*, n°122, juin 2012, pp.43-56.

⁹ Vincent, marié à Marie Aline Galliou, est l'ancêtre de Louis Lichou, voir *Le Lien du centre généalogique du Finistère*, n°129, Mars 2014, p. 25-40

¹⁰ Il est l'arrière grand-père d'Alain Poher (voir note 12), et de Berthe Faquet, dite Berthe Sylva (voir l'article de Christian Bolzer dans *LE LIEN du Centre généalogique du Finistère* n° 106 du 2e trimestre 2008). Les généalogies sont consultables à l'antenne de Brest.

¹¹ Compte rendu des délibérations du conseil municipal de Ploudaniel.

¹² Alain Poher, né le 17 avril 1909 à Ablon-sur-Seine (Seine-et-Oise) et décédé le 9 décembre 1996 à Paris, est ingénieur civil, diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Paris. Il embrasse la carrière politique au sein du MRP et il est président du Sénat de 1968 à 1992. C'est à ce titre qu'il assume la fonction de président de la République par intérim à deux reprises : en 1969, après la démission du président Charles de Gaulle, et en 1974, à la suite du décès du président Georges Pompidou.

¹³ Claude Le Men, "*Saint-François*" de Lesneven 1625-2005, Spézet, Keltia Graphic, 2005, p.43.

¹⁴ Claude Le Men, op. cit., p.128.

Le collège de Lesneven

Fondé en 1833 dans un couvent de récollets datant du XVII^e siècle, acquiert rapidement une réputation qui dépasse la seule région, en particulier grâce aux bons résultats qu'il obtient aux examens.

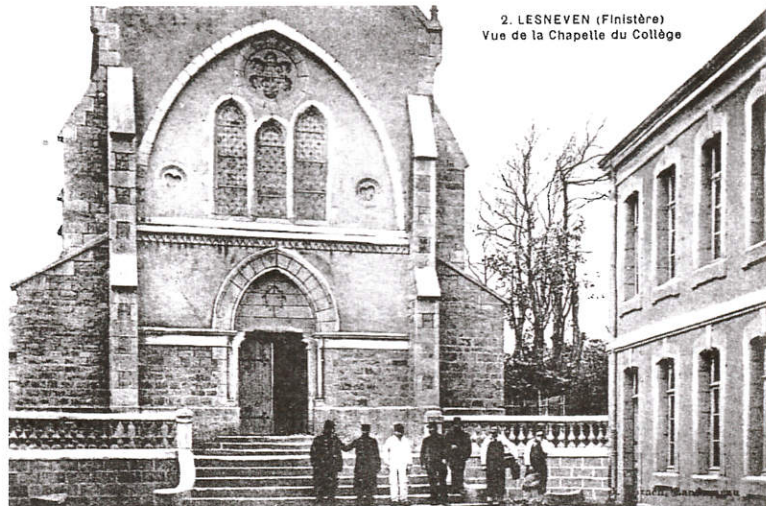
Louis Gillet en fait cette description au début du XX^e siècle : *C'est un grand bâtiment de grise mine, très nu, aux trois étages de croisées régulières, l'une de ces architectures à physionomie spéciale, sentant la caserne et le séminaire, et fait pour imposer une discipline uniforme à tout ce qui y vit. Deux cours, l'une devant, l'autre derrière, celle-ci suivie d'un jardin, demi-potager, demi-parterre, avec des allées droites pour la promenade des régents (c'était le nom des professeurs) complètent le tableau, marqué d'une si forte empreinte ecclésiastique. Une vingtaine de maîtres et environ trois cents élèves, composent le personnel de la maison. Tout ce monde se lève, marche, se rend à l'étude et aux récréations, à la chapelle, au réfectoire, vit, agit et se couche au son de la cloche conventuelle, qui tinte les heures rauques au silence de la petite ville. (...) Le sol des classes était de terre battue, tout le monde allait en sabots (...) Des élèves, pas un bourgeois : tous enfants de la glèbe, fils de petits fermiers, de pauvres cultivateurs (...) Un tiers à peu près se destinaient aux ordres.*

Ayant refusé la laïcisation imposée par le gouvernement, le collège devient en 1914 un établissement privé animé par des ecclésiastiques du diocèse.



4. Collège de Lesneven — L'Aile centrale

Vue générale du collège

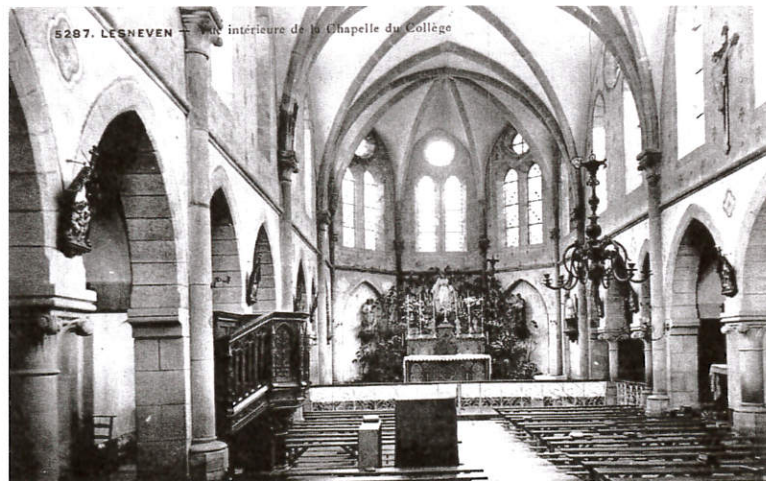


2. LESNEVEN (Finistère)
Vue de la Chapelle du Collège

La chapelle



La cour des minimes



5287. LESNEVEN — Vue intérieure de la Chapelle du Collège

Intérieur de la chapelle



Les cuisines



11. Collège de Lesneven — Un Dortoir

Un dortoir

En 1851, le nom de Jean Marie Abjean apparaît dans le palmarès du collège avec un accessit en grammaire, en classe de septième. On ne retrouve son nom qu'en 1858, en classe de logique, avec un accessit en musique. Elie semble plus brillant, il obtient deux accessits en 1852 en classe de sixième. En 1858, en classe de logique, il se signale en dissertation latine, en physique et en mathématiques. Un ancien élève écrit : *"Nous n'étions que trois élèves de Philosophie, les autres ayant quitté après la Rhétorique (ou la Logique) presque tous pour entrer au Grand Séminaire¹⁵."* Il semble bien que Jean Marie et Elie rejoignent le séminaire de Quimper après l'été 1858. Ils seront ordonnés prêtres le 21 décembre 1861, après trois années et demie seulement de séminaire.

François Marie remplace son frère au collège en 1859 ; il obtient un accessit en version latine en classe de huitième. Son nom figure régulièrement dans le palmarès jusqu'en 1865, où il obtient un accessit en grec en classe de rhétorique. Il est ordonné prêtre le 14 août 1870.

Ténénan et le petit dernier, Yves, sont aussi inscrits au collège. Mais ils disparaissent vite du palmarès. Les enfants d'agriculteurs qui ne s'orientent pas vers la prêtrise rejoignent le plus souvent la ferme natale dès l'âge de quatorze ans. Ténénan sera cependant sous-lieutenant dans la cavalerie française.

Elie Abjean

Elie reste l'un des personnages les plus remarquables des Abjean, de Keramézec. Fils de Gabriel et Louise Jézéquel, il naît le 13 mai 1837, les deux témoins, qui signent, sont Pierre Abjean (qua-rante-cinqans) propriétaire à Kera-mézec et François Barbier, propriétaire à Kernévez-Pont-Pol. Remarquons que l'administration signale leur situation sociale.

François Barbier épouse le 5 février 1833 à Ploudaniel Marie Yvonne Reunarovot¹⁶, fille d'Yves et Marie Calvez. Cette dernière, jeune veuve de Vincent Abjean, avait épousé son grand valet, Yves Le Bot, le 20 prairial an VII à Ploudaniel. Deux filles, dont Marie Yvonne, sont nées de ce mariage.

Gabriel Abjean et François Barbier sont donc beaux-frères ; ils se retrouvent tous les deux au conseil municipal où ils occupent le poste d'adjoint au maire.

1886 - LESNEVEN - Le Collège - Vue générale



Le collège Saint-François de Lesneven
D.R.

La carrière ecclésiastique d'Elie se résume ainsi :

Prêtre le 21 décembre 1861, vicaire à Kerlouan.

1871- Aumônier de la Retraite à Brest.

1878- Recteur de Kersaint-Plabennec.

1883- Curé Doyen de Saint-Thégonnec.

Décédé le 3 janvier 1893 à Saint-Thégonnec, il est enterré à Ploudaniel. Une plaque commémorative existe encore aujourd'hui sur la tombe familiale des Abjean-Le Hir.

Ce résumé bien aride ne nous renseigne guère sur son œuvre ni sur sa personnalité.

L'administration laïque de la troisième République va nous révéler son caractère bien trempé. L'Église de France vit sous le régime concordataire, mais à partir de 1880, le caractère de plus en plus laïc et anticlérical du gouvernement s'affirme.

D'autre part, le clergé, dans son ensemble, animé de sympathie royaliste, ne se rallie que peu à peu à la République. L'Église soutient l'enseignement congréganiste alors que l'État prépare déjà les lois scolaires de Jules Ferry. Tous ces aspects apparaissent dans la correspondance de l'administration au sujet d'Elie Abjean.



Pour les cures importantes, l'évêque nomme le responsable, l'État

donne son agrément, mais avant de l'accorder l'administration mène une enquête. Les archives départementales (annexe de Brest) conservent la correspondance, assez savoureuse, du sous-préfet au sujet d'Elie Abjean qui lui pose beaucoup de

¹⁵ Claude Le Men, op.cit., p.65.

¹⁶ Son père se marie sous le patronyme de LE BOT, tandis qu'elle est déclarée à sa naissance sous le nom de LE VOT.

Il en fait d'abord un portrait pas très élogieux :

"M. Abjean est un prêtre autoritaire qui mène toute sa commune et qui milite contre le gouvernement. On prétend que le dimanche il ferme les portes de son église pour empêcher les fidèles d'en sortir. Il a créé des difficultés à un débitant qui avait arboré son drapeau le 14 juillet, enfin c'est lui qui aux mois de février et de mars derniers a mené toute la campagne pour maintenir les religieuses à Kersaint et empêcher qu'il n'a pu faire- le dédoublement de l'école. C'est lui qui a rédigé toutes les délibérations, ainsi que les longues lettres insérées dans le journal "L'Océan". C'est principalement d'après ces lettres qu'on peut le juger ; je n'en ai plus sous les yeux, elle est contenue dans le n° du 19 mars ; mais on trouvera les autres dans la collection de la préfecture¹⁷."

Mais au fond Elie n'est peut-être pas aussi sectaire que le laisse supposer le sous-préfet de Brest, car le préfet du Finistère remet les choses au point :

"J'ai l'honneur de vous retourner les renseignements que vous m'avez fournis sur M. Abjean, desservant de Kersaint-Plabennec.

"Vous invoquez contre M. Abjean qu'il aurait mené toute la campagne pour maintenir les religieuses à Kersaint-Plabennec, aurait rédigé les délibérations et les articles publiés dans "L'Océan".

J'ai consulté de nouveau le dossier relatif au dédoublement de l'école de Kersaint-Plabennec et je constate que c'est le recteur lui-même qui a contribué à la solution de cette affaire en prêtant gratuitement, sous certaines conditions, une salle pour l'installation d'une école de garçons. Je vous prie de vouloir bien vous reporter à ma lettre relative à cette affaire.

Dans ces conditions je vous prie d'examiner à nouveau la situation du desservant de Kersaint-Plabennec et me fournir des renseignements complémentaires avec votre avis¹⁸."

L'évêque de Quimper vient en effet de choisir Elie pour diriger la cure, importante, de Saint-Thégonnec ; il faut donc l'agrément du ministère des cultes. Le préfet doit lui fournir un rapport ; il demande donc au sous-préfet des renseignements complémentaires. Celui-ci demeure fidèle à ses préventions contre le recteur de Kersaint ; il réussit à convaincre le préfet, si bien que le rapport fourni au ministre des cultes ne ménage guère Elie :

"Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements que vous m'avez demandés sur M. Abjean, desservant de Kersaint-Plabennec, dont la nomination à la cure de St.-Thégonnec est soumise à l'agrément du gouvernement.

M. Abjean est, lui aussi, ouvertement hostile aux institutions républicaines. Il a toutefois cet avantage sur quelques

uns de ses collègues, c'est que les habitants de la commune sont restés profondément réactionnaires, qu'ils subissent, par crainte, l'autorité despotique de leur desservant et par conséquent ne lui fournissent guère d'occasions de manifester les sentiments d'hostilité dont il est animé.

Toutefois, il a créé des difficultés à un débitant qui avait arboré un drapeau le 14 juillet de cette année.

Au commencement de 1883 il avait trouvé une meilleure occasion de manifester son ardeur réactionnaire, à propos de la révocation d'une institutrice congréganiste à Kersaint-Plabennec et de son remplacement par une institutrice laïque.

Le conseil municipal et le conseil de fabrique qui sont également des instruments passifs dans les mains du desservant ont pris plusieurs délibérations tendant au maintien de l'enseignement congréganiste et protestant contre la décision préfectorale. Ces délibérations et protestations ont été reproduites par la presse réactionnaire du département et ont donné lieu à une série d'attaques contre l'Administration républicaine. Cette campagne a été inspirée et dirigée par le desservant.

Il faut ajouter, il est vrai, qu'au dernier moment, lorsque le desservant a compris que le dédoublement de l'école congréganiste était bien décidé et que l'administration allait nommer un instituteur et une institutrice congréganiste à la tête de chaque école il a proposé personnellement une transaction qui a eu pour résultat de maintenir l'enseignement congréganiste au moins dans l'école des filles.

Depuis M. Abjean a récompensé l'Administration de la mesure de conciliation qu'elle avait prise sur sa demande, en faisant dire à l'inspecteur primaire de Brest qu'il n'éprouvait que du mépris pour lui. Récemment il a empêché un élève de l'école communale de venir à Brest pour y recevoir un livret de caisse d'épargne qui devait lui être délivré par la société républicaine d'éducation populaire.

Je suis convaincu que le gouvernement a dans la personne de M. Abjean un adversaire plein d'activité et d'énergie. L'autorité absolue qu'il a su créer dans la commune de Kersaint-Plabennec me fait craindre qu'il n'obtienne à St-Thégonnec une influence qui serait plus désastreuse encore pour la cause républicaine.

Dans une élection qui a eu lieu au mois de juillet dernier dans le canton de St.-Thégonnec pour remplacer un Conseiller général républicain, le parti réactionnaire l'a emporté à quelques voix de majorité, grâce à la pression du clergé.

Une protestation fondée principalement sur les agissements du clergé est soumise au conseil d'état. Si cette élection était annulée, les républicains paraissent avoir des chances de l'emporter.

Il importerait donc de ne pas envoyer à la cure de St.-Thégonnec un prêtre qui, par ses antécédents, paraîtrait destiné à être le chef du parti réactionnaire et l'organisateur de la prochaine campagne électorale.

¹⁷ ADFB 1 V 97

¹⁸ ADFB 1 V 97

Toutefois M. le Ministre il vous appartient d'apprécier dans quelle mesure il conviendrait de tenir compte à M. L'Évêque de Quimper de la difficulté qu'il peut éprouver à trouver des candidats¹⁹."

Le sous-préfet de Brest parle des lettres publiées dans le journal *L'Océan*, dont l'auteur supposé serait le recteur Elie Abjean.

La première du 5 mars 1883, au titre assez provocateur de la direction du journal et non du rédacteur de la lettre : "*Les exploits de la laïcisation dans le Finistère*", rend compte de "*l'inique révocation de l'institutrice congréganiste de Kersaint-Plabennec*". La lettre rejette les trois motifs qui ont provoqué cette révocation :

1° La religieuse avait annexé à son école un petit pensionnat qui abritait six chambrières, or l'Inspection l'avait dispensée des formalités pour un si petit nombre d'élèves.

2° L'institutrice titulaire se ferait remplacer par une autre religieuse, d'ailleurs brevetée, pour diriger sa classe de 112 élèves.

3° Le troisième motif nous semble plus significatif ; nous le transcrivons en entier :

"L'enseignement n'était pas conforme aux prescriptions; en bon français il n'était pas absolument neutre et athée. M. l'inspecteur, en effet, en fouillant les pupitres avec une noble ardeur y a trouvé quelques images ; et qui plus est, l'abrégé de la religion par Lhomond, vieux livre où lisaient deux fois par semaine les élèves de dernière année. On l'avait conservé pour éviter un surcroît de dépense aux parents, qui, surtout à la campagne, ne comprennent pas facilement,- et qui voudrait les blâmer,- la nécessité de changer chaque mois les livres classiques ; alors qu'ils ont par le temps qui court tant de mal, même en vivant de privations, à payer les lourdes charges qui pèsent sur eux. Le catéchisme ne se faisait pas en classe, mais après les classes dans un local privé.

Ces explications, la sœur Saint-Marcel les auraient fournies lors de la visite, si les procédés peu aimables de M. Etienne ne l'avaient paralysée. A chaque mot qu'elle essayait d'exprimer, on lui répondait : "C'est trop tard, c'est trop tard, vous êtes en faute Madame, je vous le dis le cœur navré, la sœur de Plabennec reçoit sa révocation aujourd'hui, vous êtes plus en faute qu'elle, vous serez également révoquée."

Je vous ferai remarquer que la vénérable sœur Saint-Marcel a 28 ans de bons services dans l'enseignement²⁰."

Le conseil municipal, sous la dictée du recteur, d'après le sous-préfet, soulève un problème plus délicat. A Kersaint-Plabennec, la fabrique a vendu à la commune, pour la somme de huit cents francs, le terrain sur lequel se trouve l'école "*mais à la condition expresse et essentielle que le terrain vendu servira à la reconstruction d'une maison d'école mixte, et que*

cette école sera tenue par des religieuses...²¹". La loi sur la laïcité de l'enseignement conduit donc à une impasse. Une école communale qui exclut tout enseignement religieux ne présente plus aucun intérêt pour les congrégations enseignantes et pour l'Église.

Mais comme à Kersaint-Plabennec, où le terrain appartient à la fabrique ou à Ploudaniel où le terrain et les bâtiments scolaires proviennent d'un don du recteur, la laïcisation entraîne une véritable spoliation.

La longue lettre méritait d'être transcrite dans sa totalité. Elle montre à quel point le contentieux est déjà lourd en 1883 entre l'Église et l'État républicain. Nous verrons qu'avec la loi sur la laïcité de l'enseignement, le fossé ira en s'élargissant entre le pouvoir spirituel et le pouvoir politique.

Bien que le préfet ne soit pas, sans doute, absolument objectif, il nous révèle le pouvoir d'un recteur sur ses paroissiens. Il est vraisemblable que, dans une petite commune comme Kersaint-Plabennec, le recteur dirige à la fois, au moins en sous-main, la fabrique et le conseil municipal. Leur pouvoir reste énorme au point de vue politique, ils orientent le vote de leurs ouailles.

Il faut aussi remarquer que la répugnance des prêtres à accepter la République les entraîne à des petitesse. Elie ne se grandit pas en s'opposant au drapeau de la République un 14 juillet, ou en interdisant à un enfant d'aller à Brest pour y recevoir un livret de la caisse d'épargne. La passion antirépublicaine l'égare. Il eût été intéressant de connaître les réactions de ses paroissiens de Kersaint et de Saint-Thégonnec.

Malgré le rapport accablant du préfet, Elie devint curé-doyen de Saint-Thégonnec. Le bouillant curé intervint-il effectivement dans les élections locales ? Nous l'ignorons. Les archives presbytérales gardent en général peu de traces du passage des différents curés.

Nous savons, par contre, qu'Elie se montre toujours un grand défenseur de l'enseignement chrétien. On le voit intervenir en 1888 à Ploudaniel avec ses frères et sœurs pour soutenir la construction d'une nouvelle école de filles alors que l'État vient de s'approprier l'ancienne école communale, don du recteur Brénéol et tenue par les religieuses.

Il participe à un autre projet important pour le diocèse de Quimper : l'ouverture d'un établissement de missionnaires diocésains. Ce projet nous fournit une nouvelle preuve du fort tempérament d'Elie. Sous l'influence de personnalités importantes comme l'abbé Roull, principal du collège de Lesneven, de l'abbé Kervennic, vicaire, et d'Alfred Lunven, maire, on décide le transfert du pensionnat du Folgoët à Lesneven. Pour permettre de construire ce nouveau pensionnat, les frères de La Mennais vendent l'établissement du Folgoët à Elie, curé-doyen de Saint-Thégonnec, pour la somme considérable de trente mille francs.

¹⁹ ADFB 1 V 97.

²⁰ ADFB 1 V 97.

²¹ *L'Océan*, 29 mars 1883.

Les travaux de construction du pensionnat du Sacré-Cœur commencent à Lesneven en juillet 1891 et se terminent fin 1893. Celui du Folgoët est transféré à Lesneven en janvier 1894. Sur les entrefaites Elie décède, laissant soixante mille francs de dettes. Les héritiers revendent l'école aux frères de La Mennais qui la transforment en centre de formation pour de futurs enseignants des établissements mennaisiens.

Pourquoi Elie intervient-il dans cette transaction ? Était-il pressenti pour devenir supérieur de l'établissement ? Ou la fortune familiale lui permettait-elle de venir en aide à l'œuvre diocésaine ? Autant de questions qui restent pour le moment sans réponse. La revente de l'établissement a-t-elle permis de combler l'énorme déficit laissé par Elie Abjean ? Nous l'ignorons également.

Jean Marie Abjean

Jean Marie naît le 31 octobre 1837, à Keramézec, fils de Pierre (quarante-six ans) et Jeanne Kerjean (trente-trois ans). Témoin : Gabriel Abjean (quarante et un ans), oncle, demeurant à Keramézec.



Jean Marie Abjean et ses parents,
Pierre Abjean et Jeanne Kerjean
(photo prise vers 1870)

Son ordination sacerdotale date du 21 décembre 1861, le même jour que son cousin Elie. Sa vie ecclésiastique se résume ainsi :

- 1862 - Vicaire à Pleyben.
- 1866 - Vicaire à Ploudalmézeau.
- 1875 - Recteur de Botsorhel.
- 1885 - Curé-doyen de Ploudiry.

Il décède le 12 février 1903 à Ploudiry mais est enterré à Ploudaniel.

L'un des temps forts de son sacerdoce est la pose de la première pierre de la nouvelle église de Botsorhel en 1879. Le journal *Feiz Ha Breiz*²² raconte l'évènement et publie, à cette occasion, un cantique composé par le recteur de la paroisse, Jean Marie Abjean ; voici un extrait de ces textes écrits en breton :

"Eur breizad, mignoun bras d'an aotrou Persoun Botsorhel, evit-han n'eo ket den a iliz, en deus digasset eur ganaouen ha ziscouez he spered lemme hag he feiz birvidig. Ne vanke nemet he vouez ken flour hag he zremm ken douss evit seder-reat an oll..."

setu amâ canaouen an den carantezus, humbl ha gouziek a gomzen anez-han bremaik. A benn bloaz, mechans, e vezo eurussoc'h coulz ha ni. Pax (Peoc'h) eo he hano : ha n'eo ket fall caout ar peoc'h er bed mâ, coulz hag er bed all. Bennos Doue d'ezhan.

Ian Bipi a Gervrugenn.

(Un Breton, grand ami de Monsieur le Recteur de Botsorhel, pour lui ce n'est pas l'homme d'Eglise qui nous gratifie d'un chant qui nous révèle son esprit vif et sa foi fervente. Il ne manquait que sa voix si agréable et son visage si doux pour égayer tout le monde...

Voici, à l'instant, le chant d'un homme de cœur, expression humble et savante. Et dans un an, j'espère, il sera encore plus heureux, autant que nous. Pax (Paix) est son nom : et il n'est pas mauvais d'avoir la paix en ce monde aussi bien que dans l'autre. La bénédiction de Dieu soit sur lui.

(Ian Bipi a Gervrugenn)

*Petra a lavaro dilun kleier Botsorhel da dud ar barrez
Redit holl, Kristenien, redit Botsorhelliz,
Da velet binniga mean kenta oc'h iliz.
Deuit oll da bedit evit ma tiouano
Eun ti kaer d'ho Toue abenn neubeut, eno*

*Endra vo Bretouned o chom e bro Breiz,
E goeled ho c'halon e vezo tom ar feiz,
Hag ar groaz santel a ziskenno bepred,
Divar veg an touriou he skeud var ar vered.*

*Endra vo Bretouned, e kemen corn ar vro,
An illizou nevez puilloc'h-puill a zavo
Evit meuli doue haga an dud, da bedi,
Pa glevint ar c'hleier, oll a ziredo di,*

*It'ra Botsorhellis, kersit a vagadou,
Merch'd da heul ho mam, paotred gant ho tadou,
Eno ma ar veleinn, gant Person ho parrez,
Dastumet da bedi var ar mean diazez .*

*It da bedi gant ho, e kever an dud vad,
Ho deuz, dioc'h ho galloud, roet liard pe ialc'had,*

²² *Feiz Ha Breiz*, 1879, pp.87-88.

Hag evit ho tadou 'zo bet en, iliz goz
Epad n'ousped cant vloaz o c'houlen baradoz.

Oc'h an oatrou Doue goulennit aketus,
Endro d'an iliz, skuilla grassou founnus,
Var ho ti, var ho tud, var oc'h aotrou Abiann,
Ha rei gloar an env d'eoc'h-oll, pa'z eot ac'han

PAX

(Que diront lundi les cloches de Botsorhel aux gens de la paroisse.

Courez tous, chrétiens, courez habitants de Botsorhel,
Pour voir bénir la première pierre de votre église ;
Venez tous prier pour que s'élève
Une belle maison à votre Dieu dans peu de temps.

Une chose sera, Bretons, habitant la Bretagne,
Au fond de votre cœur la foi sera ardente,
Et où la sainte croix descendra toujours
Du haut des clochers par son ombre sur le cimetière.

Une chose sera, Bretons, qu'à chaque coin du pays,
Des églises nouvelles s'élèveront de plus en plus nom-
breuses,

Pour louer Dieu et mettre les gens en prière,
Quand ils entendront les cloches.

Allez donc habitants de Botsorhel, marcher en groupes,
Les filles avec leur mère et les garçons avec leur père,
Là sont vos prêtres, avec le recteur de la paroisse,
Regroupés pour prier sur la pierre maîtresse.

Allez prier avec eux, comme des braves gens,
Qui ont, selon leurs possibilités, donné un liard ou une
bourse pleine,

Et pour vos pères qui ont dans la vieille église
Pendant des centaines d'années demandé le paradis

A votre Dieu demandez instamment
De répandre les grâces abondantes autour de cette église,
Sur votre maison, sur votre famille, sur votre Monsieur
Abjean

Et de vous rendre gloire au ciel quand vous partirez d'ici.)

La nomination de Jean Marie comme curé-doyen de Ploudiry donne lieu, comme pour son cousin Elie, à une enquête administrative en vue de l'obtention de l'agrément accordé par le gouvernement. L'enquête menée par le sous-préfet de Morlaix montre l'attitude choquante, pour ne pas dire insultante, de l'administration laïque vis-à-vis des membres du clergé :

"D'après les renseignements que j'ai recueillis, il n'y a rien de particulier à signaler sur le compte de M. Abjean, desser-

vant de Botsorhel, qui ne vaut ni plus ni moins que la plupart de ses collègues²³."

Malgré tous ses efforts et semble-t-il à son grand regret, il ne trouve aucun témoignage accablant contre l'abbé Abjean, il poursuit en effet sa lettre :

"J'attendais ces jours-ci de nouveaux renseignements mais mes correspondants sont si peu empressés et si négligents que devant la lettre de rappel de M. le Préfet et sans différer davantage, j'aime mieux transmettre la présente réponse."

Il semble bien que les deux cousins, Jean Marie et Elie, soient tout à fait différents, autant Elie est autoritaire, entreprenant, autant Jean Marie est doux, agréable, nous dirions aujourd'hui convivial. Tous les qualificatifs de *Feiz ha Breiz* vont dans ce sens. On y parle de sa voix agréable, de son visage tellement doux qu'il égaie tout le monde. Nous retrouvons ici une caractéristique familiale. Son neveu Pierre Abjean, maire de Ploudaniel (1915-1927), se faisait interpeller familièrement "Kamarad".

La notice nécrologique dans La semaine religieuse de Quimper et Léon confirme ce caractère :

"Les morts subites (Jean Marie succombe à une rupture d'anévrisme) sont fréquentes, surtout parmi les prêtres : ayant à rappeler aux autres l'obligation de se tenir toujours prêts, ils doivent à plus forte raison l'être eux-mêmes. Il en était ainsi, sans doute, de l'excellent confrère que nous recommandons aujourd'hui aux prières ; car il fut toujours homme de devoir, prêtre dévoué au bien des âmes comme plein de zèle pour la beauté de la maison de Dieu²⁴."

Durant son rectorat de dix-huit ans à Ploudiry Jean Marie cherche à embellir son église. Il faut reconnaître qu'elle fait pâle figure auprès des magnifiques ensembles architecturaux de La Martyre, Sizun et La Roche-Maurice, communes limitrophes. On peut d'ailleurs s'en étonner, car Ploudiry fut une des plus anciennes et des plus vastes paroisses de l'ancien diocèse de Léon. Elle s'étendait de Landerneau à Landivisiau. Six trêves en dépendaient.

On peut lire dans les cahiers des délibérations de la fabrique de Ploudiry, en 1895 :

"Le compte du trésorier réglé et approuvé, M. le Curé (Jean Marie Abjean) expose au conseil que le maître-autel sor-



Image mortuaire de Jean Marie Abjean

²³ ADFB 1 V 97.

²⁴ La semaine religieuse de Quimper et de Léon, 1903, p.122.

tant beaucoup de l'ordinaire, grâce à son cachet d'ancienneté remontant à Louis XIII, ainsi que les deux autels latéraux et grâce à ses bas-reliefs, à ses colonnes torsées si bien sculptées et à sa forme si gracieuse, demande une décoration extra-riche pour le faire mieux ressortir. Le conseil trouvant son idée très juste est d'avis qu'on fasse appel à un artiste peintre²⁵."

On signale par ailleurs que la fabrique, conseillée par le curé, fait l'acquisition d'un retable de grande valeur provenant de Notre-Dame des Portes de Châteauneuf-du-Faou.

François Marie Abjean

François Marie Abjean naît le 31 mars 1845, fils de Pierre (cinquante-quatre ans), cultivateur et Jeanne Kerjean (quarante ans) ; témoin, Gabriel Abjean (cinquante ans), cultivateur à Keramézec.

Il dut suivre la voie tracée par son frère Jean Marie. Son ordination date du 14 août 1870. Sa vie sacerdotale se résume ainsi :

- 1870- Vicaire à Plogastel-Saint-Germain.
- 1885- Recteur de Lannéanou.
- 1889- Recteur de Plouédern.

Il décède le 18 septembre 1894 à Plouédern et est inhumé à Ploudaniel. Jusque vers 1950, on pouvait voir dans le cimetière de Ploudaniel le monument funéraire, assez impressionnant, des deux frères prêtres, Jean Marie et François Marie Abjean.

Il semble que François Marie soit musicien. Il crée, en effet, à Plogastel-Saint-Germain, une chorale renforcée d'une clique. On fait appel à son concours pour les grandes cérémonies qui se déroulent en Bigoudénie.

C'est ainsi que le journal *Feiz Ha Breiz*²⁶, en 1879, signale la présence, très appréciée de la chorale et des musiciens de Plogastel, dirigés par l'abbé Abjean, lors de la consécration de l'église de Plobannalec, le 11 juin :

"Meuleudi da vusicianet Plogastel, deut di evit caëraat ar gouel. Great ho deus joa hag ebat ann oll o velet bugale a chom sebezet o c'hoari gant ho c'herniel evel tud iaouanc ha tud desket. Dreist oll meuleudi d'ann aoutrou Abjean, cure e Plougastel, a iao bet eus o diski hag a iao o ren anezho. Anat a iao d'ann oll e iao bet red kemer kement a boan evit o diski ken mad, m'am beus clevet va unan tud d'eus kear o lavaret : n'e ket possubl e vo ar reman paisantet bihan, tud d'eus kear

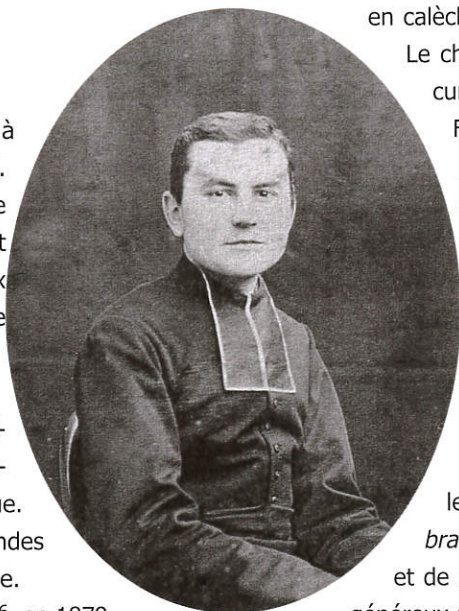
guisket e paisantet a rencont beza. N'heller ket renta guelloc'h testeni d'ho gouiziegez ha da basiantet ha skiant ann hini en deux ho c'helennet."

(Félicitations aux musiciens de Plogastel venus ici (à Plobannalec) embellir la fête. Ils ont fait la joie et le plaisir de tous ceux qui sont restés admiratifs en voyant les enfants jouer avec leurs instruments comme des jeunes gens et des gens instruits. Surtout félicitations à monsieur Abjean, curé de Plogastel, qui les a instruits et qui les dirigeait. Il est évident pour tous qu'il a pris beaucoup de mal pour les éduquer aussi bien. J'ai entendu moi-même des personnes de la ville dire : ce n'est pas possible que ces enfants soient de petits paysans, ce sont des enfants de la ville habillés en paysans. On ne peut pas donner un meilleur témoignage à leur savoir, à la patience et à la science de celui qui les a instruits.)

En 1885, à quarante ans, il devient jeune recteur de Lannéanou, petite paroisse limitrophe de Botsorhel, que son frère Jean-Marie vient de quitter pour la cure de Ploudiry.

En 1889 une promotion à la belle paroisse de Plouédern le ramène à une lieue de sa maison natale. Mon oncle, Vincent Abjean, me racontait que chaque vendredi, M. le recteur venait en calèche, déjeuner chez ses frères à Keramézec.

Le choix de ce jour "maigre" me semble assez curieux. Allait-il chez son frère aîné Jean-François ou chez ses trois frères célibataires ; Ténénan, Vincent et Yves ? Nous ne le savons pas. Le repas devait, sans doute, avoir une certaine solennité, un recteur reste toujours un personnage respecté même dans sa famille. Ceci montre aussi le train de vie d'une famille "julod". Elle pouvait se permettre de s'offrir un repas un peu solennisé même un jour par semaine. Le moins heureux n'était certainement pas le premier domestique, (en breton *ar mevel bras*), chaque vendredi, il s'occupait du cheval et de la calèche et en retour il était gratifié d'un généreux pourboire.



Une tradition familiale

La présence de prêtres dans l'histoire familiale remonte à la fin du XVII^e siècle.

Tanguy Abjean (1644-1720), petit-fils de Tanguy (1565-1658), ordonné sous-diacre en 1673, devient recteur de sa paroisse natale (Kernilis) en 1687. Il y restera jusqu'à sa mort en 1720. Il acquiert une certaine notoriété due à son neveu, René Calvez de Kerambars, maire de Lesneven pendant de nombreuses années et à sa nièce Anne Vincente, mariée à

²⁵ Commission extra municipale de Ploudiry, *PLOUDIRY, aux marches de l'Arrée, son passé, ses monuments*, Landerneau, Cloître imprimeurs, 1982, p.84.

²⁶ *Feiz Ha Breiz*, 1879, 3e série, N° 25, p.196.

nombreuses années et à sa nièce Anne Vincente, mariée à Guillaume Daniel de la Villeneuve. Son acte de décès sort de l'ordinaire :

"Missire Tanguy Abjan, recteur de Kernilis, mourut en son presbytère le huitième jour de l'année (1720) fut enterré le lendemain à heures des messes en l'église paroissiale en présence(sic) de messieurs et mesdames ses parents, entre autres monsieur de K(er)ambars son neveu, madame de K(er)ambars sa nièce, messieurs Jézéquel et Perrot prêtres, ses neveux, monsieur Abjan son neveu et autres tant signants que non signants, ainsi signé à l'original K(er)ambars Calvez, Daniel De La Villeneuve, Hervé Tournellec²⁷."

Cet acte de décès montre à l'évidence que les descendants de l'ancêtre Tanguy Abjean voulaient se distinguer de l'ensemble de la population. Une descendante d'Anne Vincente, Marie Gabrielle Duplessis Quinquis, épousera le marquis Louis Hippolyte Marie de Coëtlogon, maire de Ploudaniel.

L'abbé Jézéquel, fils de Guillaume et Guillemette Abjean, succède à son oncle Tanguy Abjean, à trente-sept ans, comme recteur de Kernilis. On peut supposer que l'influence des Calvez-Abjean était suffisamment grande pour qu'un jeune neveu succède à son oncle à la tête d'une paroisse aussi importante que Kernilis, qui s'étendait alors à la trêve de Lanarvily. Ce rectorat ne dure que cinq ans car l'abbé Jézéquel décède en 1725.

La collégiale Sainte-Anne à Lesneven, créée par la famille Du Chatel, en 1477, regroupe une communauté de chanoines. Dans un aveu fait au roi, en 1727, pour la succession de Laurans Abjan, propriétaire du lieu noble de Kerbriant (en Guicquelleau) on peut lire parmi les héritiers "(le) vénérable missire Bernard Abjean, prestre, chanoine de la collégiale de Sainte Anne de Lesneven, y demeurant²⁸."

En 1730, le chapitre nomme Bernard Abjean (1695-1747) receveur de la collégiale. On peut lire dans le compte rendu de la réunion capitulaire : *"nous avons choisi unanimement pour receveur du dit collège le Sieur Abjan, l'un d'entre nous, pour deux ans, à commencer à la Saint Michel mil sept cent trente"*.

La charge consiste à gérer les biens de la collégiale. Le salaire des chanoines ne leur permettait pas de faire fortune.



A gauche,
Athanase L'Hostis,

à droite
Jeannie Le saint



Colbert de Croissy écrit dans son rapport sur la Bretagne en 1665 : *"que l'église collégiale de levenen (sic), est composée de six chanoines qui n'ont que soixante livres chacun²⁹."*

En 1717 décédait, à Keramézec, l'abbé Jean Bléas, jeune prêtre habitué³⁰ de vingt-cinq ans.

Les deux frères Jean Marie et François Marie Abjean veulent sans doute que la tradition familiale se perpétue. On peut supposer qu'ils poussent aux études leurs trois neveux, Pierre, François et Guillaume, fils du frère aîné Jean François.

Pierre entre au collège Saint-François à onze ans, en 1879. De nombreux accessits récompensent son travail scolaire.

François rejoint son frère en 1881 et se montre particulièrement brillant en accumulant les premiers prix.

Guillaume, admis au collège en 1883, est aussi bon élève. Aucun des trois frères ne dépasse la classe de cinquième ; ils rejoignent la ferme familiale à quatorze ans.

Dix ans plus tard, un autre neveu entre au collège Saint-François, il s'agit d'Athanase L'Hostis³¹, qui poursuit ses études jusqu'à la rhétorique et entre au séminaire en 1903. Il est ordonné prêtre en 1911. Durant la Première Guerre mondiale il se distingue par son attitude héroïque. Il la termine comme lieutenant. A la fin de la guerre, il reprend l'enseignement au petit séminaire de Pont-Croix. En 1928, il entre à l'abbaye de Timadeuc. Tous ses confrères reconnaissent en lui *"un homme remarquable et un saint moine"*. Une grave blessure de guerre limitera son activité.

Jean Marie aura la consolation de voir sa nièce, Jeanne Abjean, fille de Jean Louis et Jeannie Le Saint³² entrer au couvent des religieuses de l'Adoration à Quimper.

Aujourd'hui encore la tradition familiale est respectée.

François Le Hir (frère André), fils de Joseph et Jeanne Abjean, consacre sa vie à la prière et au travail à l'abbaye de Timadeuc. Il y dirigea une ferme prospère pendant de nombreuses années.

Sœur Jeanne Abjean, fille de Vincent et Aline Pondaven, vit une retraite bien méritée chez les religieuses du Saint-Esprit à la maison de retraite de Plestin-les-Grèves.

²⁷ Archives départementales du Finistère à Quimper, 32 J 61.

²⁸ Jean Kerhervé, François Roudaut, Jean Tanguy, *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy*, CRBC, université de Brest, cahiers n°2, décembre 1978.

²⁹ Jean Kerhervé, François Roudaut, Jean Tanguy, op. cit.

³⁰ Le prêtre habitué vivait dans sa famille en attendant une nomination.

³¹ François Abjean, *Athanase L'Hostis, héros de la guerre 1914-1918, moine à Timadeuc*, *Le Lien du centre généalogique du Finistère*, N°122, juin 2012, pp.43-56.

³² voir l'article *Jeannie Le Saint, l'anti-Bécassine*, par François Abjean, dans *LE LIEN* n° 124 du 4^e trimestre 2012, pp. 29-36.

Le porc de l'angoisse

par Carl RAULT , CGF n° 5165

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU FINISTERE, DEPOT DE QUIMPER COTE 106 L 22 : JUSTICE DE PAIX D'HANVEC

(PROCÈS VERBAUX DE DESCENTE DE JUSTICE (1791 - AN IX)

1^{ER} MARS 1792 :

PROCÈS VERBAL DE DESCENTE AU LIEU DE KERBEDOU EN LA PAROISSE DE HANVEC.

POLICE DE SÛRETÉ

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze an Quatre de la Liberté,

Ce jour de mercredi, vingt-et-un de mars, à sept heures du matin, nous, François Yézou, juge de paix et officier de police du canton d'Hanvec sous le district de Landerneau, département de Finistère, ayant avec nous, le Sieur Yves Joseph Le Bihan, notre secrétaire greffier, et assisté de Jean Deniel notable de la municipalité du chef lieu demeurant lieu de Rosnivinen, susdite paroisse d'Hanvec, nous sommes transportés, savoir, nous juge de paix susdit, du lieu de Coatevez, et notre secrétaire greffier susdit, du Bourg paroissial et chef lieu de notre canton, jusqu'au lieu de Kerivinou, même paroisse, où nous avons pris et joint François Callec, autre notable, et nous sommes rendus jusqu'au lieu de Kerbedou, même paroisse de Hanvec, sur les réquisitions et déclarations d'Urbain Gouriou du même lieu de Kerbedou qui nous a déclaré la veille qu'Anne, sa fille, âgée de quinze jours, venait d'être dévorée le même jour dans son berceau par un pourceau appartenant à Pierre Bouricot du lieu voisin de Dirimeur en la même paroisse d'Hanvec.

Et y étant entré dans une maison couverte en paille, le rez-de-chaussée ouvrant d'une porte au devant, d'une fenêtre au midi et donnant la dite maison sur le chemin de la montagne d'Arrée à Hanvec, nous y avons trouvé ledit Urbain Gouriou et Françoise Le Lanchec, sa femme, le dit Gouriou tenant en main Gabriel son fils âgé de deux ans. Lesquels nous avons sommés aux fins de la déclaration du jour d'hier, de nous désigner et montrer l'endroit où se trouvait le cadavre dévoré d'Anne leur fille. Ce qu'ils ont fait.

Avons reconnu le dit cadavre pour être un enfant de quinze jours enveloppé dans un panier rond de la circonférence de six pieds de diamètre et construit d'osier. Le dit cadavre ayant la

tête entièrement dévorée hors la moitié du crâne et néanmoins mailloté et non déplacé de sa position ordinaire du corps ; le dit panier servant de berceau étant proche de la table et à sa hauteur, à la distance d'un pied, la dite table ayant à la distance aussi d'un pied à gauche, un banc haut d'un pied ; et de l'autre côté du panier servant de berceau sur le four au couchant, un billot à la distance d'un demi pied ; et le dit billot distant d'un pied ; d'où il résulte qu'il paraît possible que le pourceau dont est cas, a pu facilement monter sur la table où le pourceau a aussi pu dévorer la dite Anne Gouriou.

Et, sur ce que nous, fait mander à notre présente descente, le sieur Pommereul chirurgien juré comme le plus proche du lieu de notre présente commission, est en l'endroit survenu ce dernier demeurant à la ville du Faou, paroisse du même nom, pour nous donner toutes instructions concernant la mort et position de la dite Anne Gouriou. Après avoir préalablement requis de lui le serment de le bien et fidèlement commission, ce qu'il nous a promis et juré la main levée, y a été procédé par le dit sieur Pommereul ; lequel rapporte que

le dit cadavre ne laisse aucune forme humaine ; remarquons à droite et à gauche des lambeaux de chair dont il ne reste que de la peau percée et trouée à jour ce qui paraît être l'effet des morsures de quelque animal ; qu'ayant ensuite examiné le dit cadavre dans les autres parties du corps les a trouvés saines ; et ayant interpellé le dit sieur Pommereul de nous déclarer s'il serait bon de procéder à l'ouverture du dit cadavre pour y sonder l'intérieur, nous a déclaré cela fort inutile attendu que le genre de mort est externe et apparent et a signé avec nous requérant taxe.

Pommereul
Ch^{en} juré

François Yézou
Juge de paix

En l'endroit les dits Urbain Gouriou et Françoise Lanchec, père et mère de la dite Anne Gouriou, ont réclamé cette dernière et demander que nous leur permissions de la faire enter-



rer. A quoi nous avons défféré après avoir préalablement pris les informations ci après sur les lieux, savoir :

Dudit Urbain Gouriou père qui, la main levée devant nous, a promis de dire vérité.

Et a dit qu'étant allé hier matin vaquer à son travail ordinaire de laboureur environ les huit heures du matin, s'en retourna, environ midi, du bois du Cranou où il travaillait ; qu'à son retour, Marguerite Kernéis, sa belle-soeur et femme de Guillaume Gouriou du lieu de Dirimeur, lieu voisin, lui dit que son enfant venait d'être dévoré par un porc ; et qu'étant entré chez luy, il reconnut la vérité du rapport de la dite Marguerite Kernéis, trouvant sa fille Anne dévorée par la tête dans son berceau ; et qu'il n'y avait aucun animal mais que la porte était ouverte et ne sait autre chose. Interpellé de signer a déclaré ne le savoir faire.

Avons aussi interpellé la dite Françoise Le Lanchec de nous donner connaissance des faits arrivés en sa demeure la veille à l'égard de Anne sa fille. Laquelle, la main levée devant nous, a promis de dire vérité.

Dépose qu'environ midy, estant chez elle, elle y rencontra un porc, qu'elle croit être du lieu de Dirimeur, lieu voisin, dont le groin était ensanglanté ; qu'elle s'empressa de joindre Anne, sa fille, et qu'elle demeura fort surprise de la trouver dévorée dans son berceau. Qu'ensuite elle se rendit chez les enfants mineurs d'Yves Le Bidan, ses voisins, auxquels elle fit part de son malheureux évènement et ne sait autre chose. Interpellée de signer avec nous au présent a déclaré de le savoir faire.

François Yezou
juge de paix

En l'endroit s'est aussi présenté Françoise Le Bidan, fille mineure d'Yves, demeurant au même lieu de Kerbedou, laquelle, la main levée devant nous, nous a promis de dire vérité.

Dépose qu'elle n'a d'autres connaissances des faits sur lesquels nous l'avons interrogé si ce n'est que le jour d'hier, environ onze heures à midi, elle vit un cochon sortir de la maison d'Urbain Gouriou, son voisin, qui avait le groin ensanglanté et que tôt après la mère d'Anne Gouriou vint, éplorée, leur dire qu'Anne, sa fille, venait d'être dévorée par un porc du lieu de Dirimeur et ne sait autre chose. Interpellée de signer avec nous au présent a déclaré ne le savoir faire.

François Yezou
juge de paix

S'est encore présentée Marie Guillou, femme de Jean Le Corre du même lieu, laquelle la main levée devant nous a promis de dire vérité sur tous les différentes interrogations que nous lui feront.

Interpellée de nous déclarer si elle n'a pas de connaissance de la mort d'Anne Gouriou ; a déclaré n'avoir d'autres connaissances si ce n'est qu'elle a entendu la femme d'Urbain Gouriou se plaindre de ce que son enfant avait été dévoré par un porc et qu'elle avait vu, en effet, un porc sortir de l'appenti de la porte de la demeure d'Urbain Gouriou et ne sait autre chose. Interpellée de signer avec nous au présent a déclaré ne le savoir faire.

François Yezou
juge de paix

En conséquence avons dressé le présent procès verbal sur les lieux à valoir et servir ce qu'il appartiendra après avoir paraphé haut et bas de chaque de ses pages et approuvé toutes les ratures et mot en doute ainsi qu'il suit, les dits jours et ans sous nos seings et celui de notre secrétaire greffier ;

François Yezou
juge de paix

Le Bihan
secrétaire greffier

Ascendance d'Anne Gouriou

Génération I

1 Anne **GOURIOU** ° 07.03.1792 HANVEC + 21.03.1792 HANVEC

Génération II

2 Urbain **GOURIOU** ° 18.01.1763 SAINT ELOY x 24.02.1783 HANVEC + 30.03.1818 HANVEC

3 Françoise **LANCHEC** ° 25.01.1764 HANVEC + 23.10.1806 HANVEC

Génération III

4 Jean **GOURIOU** ° 02.10.1721 HANVEC x 13.02.1747 HANVECH + 20.09.1784 SAINT ELOY

5 Françoise **COUCHOURON** ° 08.11.1725 HANVEC + 22 Brumaire an III HANVEC

6 Yves **LANCHEC** ° 01.01.1728 HANVEC x 07.02.1746 Lopérec + 03.05.1788 HANVEC

7 Louise **LE GALL** ° 29.11.1720 LOPÉREC + 29.09.1778 HANVEC

Génération IV

8 Jean **GOURIOU** ° 17.03.1693 HANVEC x 13.02.1719 HANVEC + 28.07.1759 HANVEC

9 Marie **BÉON** ° 22.02.1692 HANVEC + 09.02.1766 HANVEC

10 Guillaume **COUCHOURON** ° 23.09.1689 HANVEC x 08.02.1717 HANVEC + 15.05.1743 HANVEC

11 Marguerite **MANACH** ° 14.08.1690 HANVEC + 22.05.1763 HANVEC

12 Hervé **LANCHEC** ° 16.08.1701 HANVEC x avant 1728 ?? + 02.09.1758 HANVEC

13 Marie **JACQ** ° 02.02.1703 HANVEC + 21.02.1756 HANVEC

14 Claude **LE GALL** ° 04.08.1686 PLOUGASTEL-DAOULAS x 01.02.1717 LOPÉREC + 29.10.1749 HANVEC

15 Anne **RUNGOAT** ° 30.08.1693 LOPÉREC + 07.09.1759 HANVEC

La pathétique histoire de Lichou-Beurre, l'enfant trouvé devenu mendiant (1805-1880)

par Pierrick CHUTO, CGF n° 8502

De très bonne heure, ce samedi 17 janvier 1880, Lichou-Beurre doit se frayer un chemin au milieu de la marée humaine qui se dirige vers la place du marché aux bestiaux à Quimper. Les campagnards des communes proches y accourent chaque semaine pour proposer à la vente leur bétail et le produit de leur courtil¹. Les débits de boissons et autres auberges qui entourent la place sont déjà bondés, en raison d'une bise glaciale.

Lichou-Beurre n'en a cure. Ses oripeaux laissent passer le froid, mais il a connu bien pire et, pour rien au monde, il ne veut rater l'affluence de la place Saint-Corentin en ce jour de marché.

C'est pourquoi, malgré le poids de ses soixante-quatorze ans, il dévale comme un jeune homme la rue Royale² sans même un regard pour l'atelier où, jadis en 1822, Thomas Scotet a tenté de lui apprendre le métier de tisserand.

insensées, en échange d'une pièce de cinq centimes, il met son nez dans sa bouche ! Pour les plus sceptiques, il est bien dommage qu'un photographe n'ait pas immortalisé la scène.

Quelques femmes, Borledenn⁴ et Fouesnantaïses, délaissant le marché aux poteries, s'approchent aussi du vieux mendiant pour l'entendre une fois de plus narrer sa vie.

D'une voix parfois peu audible, Lichou-Beurre raconte qu'il descend d'une grande famille noble quimpéroise. Les badauds incrédules le traitent de fou, de simple d'esprit. Bien qu'il ne soit que dix heures du matin, Lichou a déjà dû trop fréquenter les cabarets. Mais non, le petit homme s'énerve et jure qu'il dit vrai. Il supplie qu'on le laisse poursuivre. Le jour de sa naissance en décembre 1805, séparé de sa génitrice, il est exposé au tour de l'hospice de Creac'h-Euzen, sur la colline du même nom.

Pourquoi ce rejet, pourquoi cette déclaration dès le lendemain à l'hôtel de ville d'un enfant trouvé, né de père et mère inconnus, à qui les religieuses hospitalières de Sainte-Catherine donnent trois prénoms, le dernier servant de patronyme, suivant l'usage de l'époque ?

Le ton est de plus en plus faible quand le vieillard, une larme à l'œil, égrène ses trois prénoms, mais jamais dans le même ordre : Guillaume Georges Adolphe. Il ne semble pas aimer ce dernier qui pourtant est son nom, et lors des recensements, il déclare s'appeler parfois Georges, parfois Guillaume, mais jamais Adolphe.



Mendiant breton
Photo D.R.

Un inextricable enchevêtrement de marchands, de badauds et de chars à bancs empêche notre homme de se diriger vers la cathédrale, à l'ombre de laquelle se tient le marché aux tissus, mercerie et rouennerie³. Qu'importe, il rejoint un autre de ses endroits favoris, situé entre le nouveau musée et l'hôtel de ville. Aussitôt, de nombreux écoliers viennent à la rencontre de ce personnage original, dépenaillé et sale à faire peur. Il est tellement drôle quand, au prix de contorsions



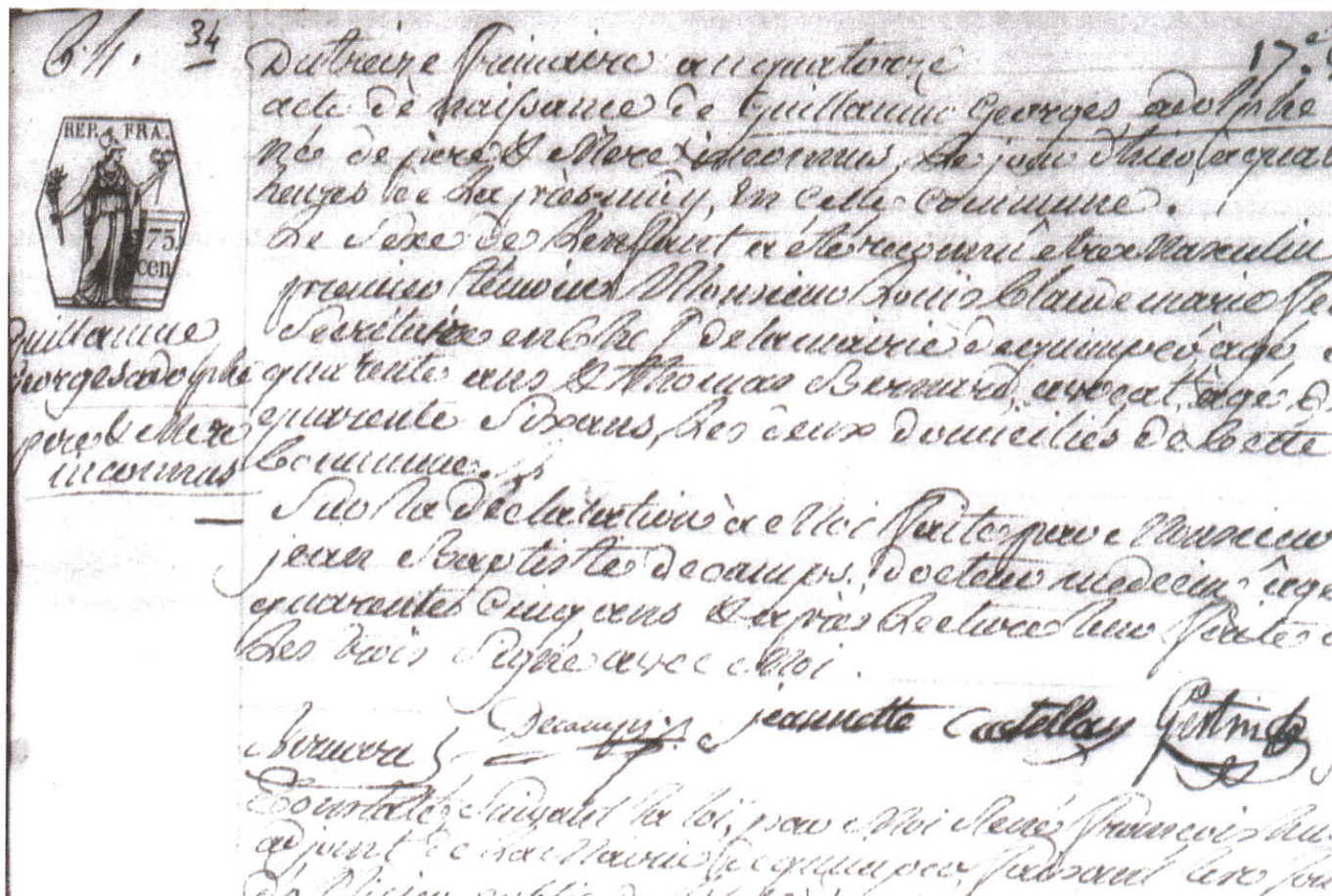
Quimper : Rue Royale, ex rue Obscure
Photo D.R.

¹ Petit jardin clos de murs ou de haies appartenant à une maison de paysan.

² En 1822, c'était la rue Obscure ; elle est devenue Royale, Impériale, Nationale suivant les régimes, avant d'être rebaptisée rue Élie Fréron en 1911.

³ Toiles de coton peintes, fabriquées à l'origine à Rouen.

⁴ Les Quimpéroises sont appelées Borledenn, du nom de la coiffe qu'elles arborent avec fierté.



Registre de l'état civil de Quimper, 13 frimaire an XIV (4 décembre 1805)

Sur la déclaration faite par monsieur Jean Baptiste Decamps, docteur médecin.

Témoins : Louis Claude Marie Feilla, secrétaire en chef de la mairie de Quimper et Thomas Bernard, avocat.

Signent également : le sieur Gestin et Jeannette Castellan.

Les spectateurs ne regrettent pas d'être venus l'écouter quand il raconte que cinq personnes de qualité ont signé le registre des naissances à la mairie.

Certains s'esclaffent si fort qu'ils n'entendent pas la suite du récit : Guillaume, une fois baptisé dans la chapelle de l'hospice, et examiné par Corentin Vinoc, médecin-chef à Creac'h-Euzen et maire de Quimper, est placé en nourrice chez les époux Le Du à Édern, puis chez Jacques Tréfles et sa femme à Plonéis, deux couples de journaliers qui, pour la modique somme de cinq francs par mois⁵, s'engagent à s'en occuper comme s'il était leur propre enfant.

Lichou-Beurre est peu disert sur cette période. Tout juste se souvient-il des journées entières passées au grand air, à travailler dans le champ ou à garder l'unique vache, loin de l'humidité ambiante du malheureux penty⁶.

À l'âge de douze ans, les nourriciers ne pouvant pas le garder gratuitement⁷, il découvre la cour sinistre de l'hospice, entourée de hauts murs.

Après quelques mois passés à travailler dans l'immense ferme de Creac'h-Euzen pour nourrir les deux cents pension-

naires⁸, il mécontente différents patrons quimpérois qui s'en débarrassent bien vite, avant que le sieur Scotet, tisserand, accepte de le prendre comme apprenti. Guillaume, alias Adolphe, dit n'en garder aucun souvenir.

Quand il est convoqué pour passer le conseil de révision avec les conscrits de la classe 1825, il est infirmier à l'hospice. Le personnel y est en nombre insuffisant et les tâches sont fort pénibles. Il s'occupe entre autres des militaires et des marins malades qui enjolivent leurs faits d'armes et leurs campagnes à l'étranger. Ils lui donnent envie de quitter Creac'h-Euzen et de découvrir de nouveaux paysages. C'est pourquoi il est fort déçu quand, au tirage au sort, le numéro 153 lui est attribué. L'armée ne veut pas de lui.

À ce moment, Lichou-Beurre s'arrête de parler et propose en échange d'une pièce de cinq centimes de dire le Pater en cinq langues. En latin, français et breton, l'exercice est correct, mais ensuite, le mendiant marmonne quelques mots dans des curieux dialectes qui écorchent les oreilles. Il assure qu'il a appris plusieurs langues étrangères à l'armée. Lesquelles ? Il ne le sait plus !

⁵ Un ouvrier gagnait un franc par jour.

⁶ Petite maison basse constituée le plus souvent d'une seule pièce et concédée temporairement par le maître à un aide-cultivateur.

⁷ L'administration ne versait plus de pension aux nourriciers qui souhaitaient garder l'enfant de l'hospice après l'âge de 12 ans. C'est pourquoi il était assez souvent rendu, à charge pour l'inspecteur des enfants trouvés de lui chercher un nouveau logis.

⁸ L'hospice civil et militaire de Creac'h-Euzen accueillait les malades, les vieillards, les militaires, les marins et les prisonniers malades, sans oublier les enfants trouvés pour qui les sœurs n'avaient pas trouvé de parents nourriciers.

L'homme est fatigué, les images se troublent dans son esprit, mais à la demande générale, il continue cependant son récit. C'est ainsi, raconte-t-il, que, mécontent de devoir rester travailler à l'hospice, il accepte, moyennant finances, de remplacer un conscrit qui a tiré un petit numéro et qui ne veut pas quitter sa belle et son métier, d'autant que le service militaire vient d'être porté à six ans.

En échange d'un franc et d'une tournée dans le cabaret voisin, Lichou-Beurre propose de raconter ses campagnes au sein du 52^e régiment d'infanterie de ligne. Sa proposition ne trouve aucun écho dans l'assistance, car tous savent que l'ancien soldat n'a aucun souvenir de cette période de sa vie. A-t-il prolongé son engagement de deux ou de quatre ans ? A-t-il travaillé honnêtement à son retour à Quimper ? Quand a-t-il décidé de vivre en tendant la main ?

Ces questions fatiguent le vieillard qui, las d'attendre une petite piécette, décide d'aller boire une chopine. Après un petit salut amical à la statue de ce bon docteur Laennec⁹ qui surveille la place Saint-Corentin depuis 1868, il entre chez François Jean, débitant de boissons, où il a depuis longtemps ses habitudes.

En effet, en 1851, il habite à deux pas, rue de l'Équerre, devenue par la suite rue de la Mairie, où en 1856, déclaré comme mendiant, il loge au n° 5 en même temps que dix autres personnes, dont une sœur de l'ordre de Saint-Dominique et la veuve

Cosmao, une autre mendiante.

Cinq ans plus tard, il n'est pas recensé. Excédé d'être toujours pourchassé par la police sous le motif futile qu'il préfère exploiter la charité publique plutôt que de travailler, il est peut-être parti dans une autre commune où l'on fera cas de ses nobles origines.

En 1866, à soixante-et-un ans, sans profession, il habite au deuxième étage du 9, rue de la Providence, une des voies les plus misérables de Quimper.

Six ans plus tard, recensé à la même adresse, l'homme est fripier. Il a non seulement grimpé dans l'échelle sociale, mais aussi d'un étage !

Doté sans doute d'un bon cœur, il accueille dans son gale-tas Françoise Rousseau, fille soumise¹⁰, âgée de trente ans. Il en a soixante-sept ! Parle-t-il aussi avec son voisin Alexandre Arion, scieur de long, enfant trouvé, exposé lui aussi au tour de l'hospice de Creac'h-Euzen en 1819 ?

En ce samedi 17 janvier 1880, la nuit tombe, la place se vide et les chalands commencent à quitter Quimper sous une petite pluie froide.

Après avoir avalé une soupe, et bu quelques chopines de trop chez Joseph Merlin et Guillaume Hascoet, deux limonadiers, Lichou-Beurre achète des gâteaux à une marchande ambulante. Le mendiant en est très friand, d'où le surnom dont il est affublé depuis bien longtemps¹¹.

Le voyant épuisé, un cultivateur de Kerfeunteun le charge dans sa charrette et le conduit jusqu'au bourg de cette commune limitrophe de Quimper où Lichou-Beurre habite désormais. Comme il est incapable de faire le moindre pas, sa voisine, Marie Louise Jaouen, femme Le Clech, le couche. Il ne se relèvera pas et délire pendant près d'une semaine.



Quimper : Cathédrale Saint-Corentin
Photo D.R.

⁹ L'inventeur du diagnostic médical par l'auscultation est né à Quimper en 1781. Sa statue en bronze a été inaugurée en 1868.

Voir à ce sujet le très intéressant article sur le site des Archives Municipales de Quimper :

<http://www.quimper.bzh/1112-petite-histoire-de-la-statue-laennec-sur-la-place-saint-corentin.htm>

¹⁰ Femme qui se livre à la prostitution et au vagabondage.

¹¹ Lichou = gourmand, qui aime les *lichouseries*.

Cependant, dans un moment de lucidité, il dit à Fiacre Le Clech, tailleur d'habits, qu'il souhaite un enterrement digne de ses origines nobles. Cent cinquante francs de cierges devront être brûlés lors de ses obsèques.



75 QUIMPER. — L'Église de Kerfeunteun (XV^e siècle). — LL.

Église de Kerfeunteun
Photo D.R.

Le dimanche 25 janvier 1880, Guillaume Bolloré, recteur de la petite église de Kerfeunteun, illuminée de mille feux, exécute les dernières volontés de Guillaume Georges Adolphe¹², soixante-quatorze ans, sans profession¹³, avant de le conduire à sa dernière demeure au cimetière Saint-Louis, place du marché aux bestiaux à Quimper.

Dans son édition du 28 janvier, *Le Finistère* consacre un article à un vieux mendiant que tout Quimper connaissait sous le nom de *Lichou-Beurre*. Le journaliste termine ainsi son

V. 18. 1

Dimanche, on enterrait, au cimetière St-Louis un vieux mendiant que tout Quimper connaissait sous le nom de *Lichou-Beurre*.

Il était particulièrement célèbre parmi les enfants et les écoliers dont il faisait la joie en mettant son nez dans sa bouche moyennant la modique somme de 5 centimes, et en récitant le *pater* en cinq langues différentes.

Enfant trouvé, élevé à l'hospice de Quimper, Lichou-Beurre se prétendait issu d'une très-noble famille, et avait exprimé le désir que ses funérailles fussent dignes de son origine. Conformément à son désir, 150 francs de cierges ont été brûlés à son convoi.

Cet original toujours dépenaillé et sale à faire peur, laisse, nous assure-t-on, une fortune de six ou sept mille francs, qu'il a sans doute amassé sou par sou, à exercer le métier singulier, mais malpropre que nous avons dit.

Extrait du journal *Le Finistère*
du 28 janvier 1880

article : *Cet original toujours dépenaillé et sale à faire peur, laisse, nous assure-t-on, une fortune de six ou sept mille francs, qu'il a sans doute amassée sou par sou, à exercer le métier singulier mais malpropre que nous avons dit.*

Qui pourra nous renseigner un jour sur les véritables origines de cet homme ?

Lors de mes recherches sur les enfants trouvés, exposés à l'hospice de Creac'h-Euzen, j'ai toujours écarté les belles légendes familiales, mais pour cet individu, la déclaration de naissance à l'état civil, signée par cinq personnes dites de qualité, est troublante. Dans l'immense majorité des 3816 enfants déclarés entre 1803 et 1861, le commis aux entrées de l'hospice et une nourrice sèche faisaient amplement l'affaire ! Il est aussi fort probable que l'enfant n'a pas été vraiment exposé anonymement, mais confié aux sœurs de l'hospice par le médecin qui a accouché la mère ou par une sage-femme.

Il est temps maintenant de laisser Guillaume Georges Adolphe, dit Lichou-Beurre, reposer en paix. Au Paradis, il a enfin retrouvé ses parents. Espérons qu'il n'est pas déçu !

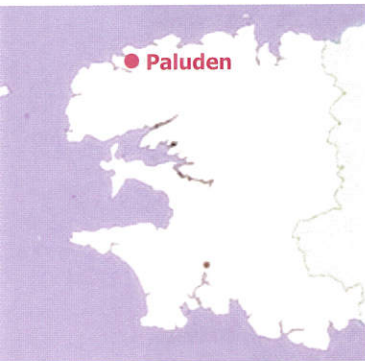
pierrick.chuto@orange.fr

¹² Il retrouve enfin son vrai patronyme : Adolphe

¹³ Au recensement de Kerfeunteun en 1876, il est déclaré rentier, et une main a ajouté en marge : *dit Lichou-Beurre*.

Le passage de Paluden An treiz Plougerne

par André NICOLAS, CGF n° 9797



De nos jours, la route départementale 113, l'ancienne D13 avant sa déviation par le Pont de Léon, passe à proximité du lieu-dit "Le Passage", situé au pied du promontoire de Beg-ar-C'hastel.

Jusqu'aux années 1850, cet endroit fut un pôle économique essentiel pour Plouguerneau.

Avant la construction du premier pont de Paluden en 1851, c'était en effet une sorte de trait d'union entre les bourgs de Plouguerneau et Lannilis, malgré les autres moyens qui pouvaient avoir la même utilité comme Pont-Crac'h, le pont du Diouris et le service de bateliers qui exerçaient leur activité de passeurs de l'aber entre Perroz et l'Aber-Wrac'h (cf p. 2), Lesmel et Cameuleut¹ ou Prat-Paul et Rascol.

Ce service de passage de la rivière ne s'était pas implanté au pied de Beg-ar-C'hastel par hasard.



7 - PLOUGUERNEAU (Finistère) — Rivière de Paluden
La cale du Passage, peut-être au début du XX^e siècle
(document J.J. Bernard)
Photo D.R.

Tout d'abord, il est légitime de penser que la cale actuelle fut bâtie à l'emplacement de l'embarcadère qu'utilisaient les passeurs sous l'Ancien Régime et au début du XIX^e siècle. L'endroit est placé sur la ligne qui relie, à vol d'oiseau, les bourgs de Lannilis et Plouguerneau. Avant les grands travaux et le contournement du village du Derbez, qui ont donné au réseau routier sa configuration actuelle, les chemins qui menaient du bourg de Plouguerneau au Passage suivaient sensiblement cette ligne. Elle traversait le village du Traon par la chaussée du moulin, remontait vers Koad-Kerivin, puis passait

à proximité immédiate du Derbez avant de descendre vers la rivière, peu large à cet endroit. La distance entre le Passage et le village de Paluden, son vis-à-vis en Lannilis, est en effet inférieure à cent mètres. De plus, l'endroit est assez bien abrité des vents dominants soufflant du sud-ouest.

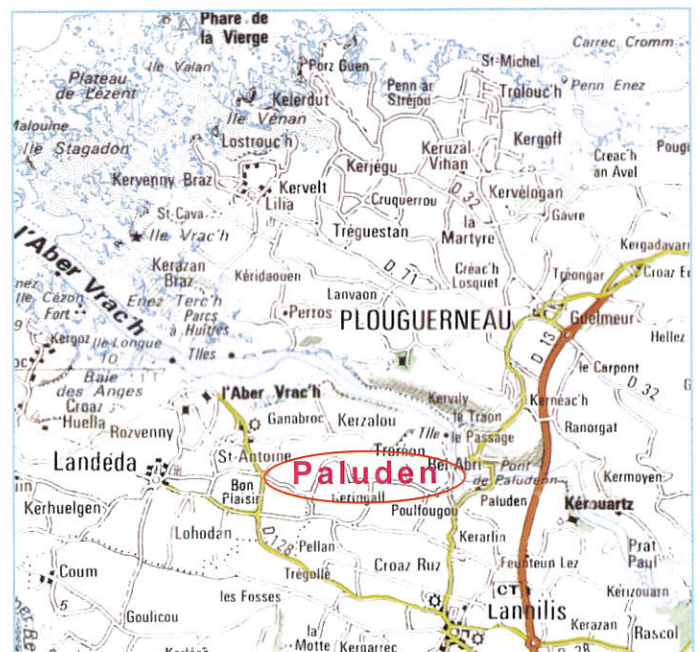
L'origine présumée du Passage

Ce passage de l'Aber-Wrac'h est certainement très ancien. Il est le résultat d'une nécessité économique, peut-être combinée à l'évolution de la technologie des engins flottants ou des fluctuations du niveau de la mer durant les dizaines de millénaires écoulés depuis le néolithique.

Cependant les traces écrites relatives à cette activité sont rares, voire inexistantes jusqu'au début du XVIII^e siècle.

Le 1^{er} septembre 1706, François Foll, prêtre à Plouguerneau, signe l'acte de sépulture de François Gaignon décédé le jour précédent : *François Gaignon passager (sic) du Passage dt Paluden mourust le 31^e aoust 1706 après avoir reçu tous ses sacrements Dont Le Corps fust Le jour suivant inhumé En Cette Eglise En p(rés)ence De Janne Lhostis sa veuve, Laurens Gaignon son fils, Claude Et Jean Jezegou qui ne scavent signer.* (1182 E Depôt 3 im 21, minute différente de la grosse 3E235/1 im 255)

Fils de Guillaume Jézégou et de Marie Bergot, Claude et son frère cadet Jean sont tous deux gendres de François



¹ Information de Denise et Jean-Hervé Nicolas.

Gaignon. Le premier est marié à Marguerite et le second à Anne, filles du passeur.

Jean Jézégou et Anne Gaignon se sont mariés à Plouguerneau le 7 novembre 1701. Ils se sont d'abord installés à Kervily, puis à Kérarhyel qu'ils ont quitté après 1708. Olivier, onzième et dernier enfant du couple, naît au Passage le 8 mai 1725.

Nous n'avons pu déterminer la date précise de leur arrivée dans ce hameau, les registres paroissiaux du XVIII^e siècle ne mentionnant qu'épisodiquement les lieux-dits ; souvent, le prêtre rédacteur ne se contente que d'un texte laconique précisant au mieux l'une des cinq sections de la paroisse, à moins que l'acte ne concerne une honorable personne, c'est-à-dire un notable de la paroisse.

Jean Jézégou est probablement passeur depuis les années 1720.

Au printemps de 1742, le malheur frappe sa famille. Le 20 mars, sa fille Anne âgée de dix-neuf ans, meurt au Passage. Moins de quatre semaines plus tard, son fils Christophe décède le dimanche 15 avril. Et les deuils continuent !

Jean Jézégou, âgé de soixante-et-onze ans, trépassa le lundi 16, jour de l'enterrement de son fils. Anne Gaignon suit ses deux enfants et son époux dans la tombe le vendredi 20 (morte le 19). La cause de ces multiples décès n'est pas connue, mais on peut raisonnablement présumer une maladie contagieuse².

La rébellion du batelier, le 25 novembre 1788

Le 26 novembre 1788, le sénéchal des juridictions du Chatel et de Carman à Lannilis dresse un procès-verbal après le comportement du batelier du Passage :

L'an 1788, le vingt et 6 novembre

Nous Ecuyer Caesar Joseph de Puyferré Sénéchal et seul juge des juridictions du Chatel et de Carman en Lannilis et actuellement aux mains du Roy scavoir faisons que le jour d'hier revenant de compagnie avec Mr Mocquart Pr³ fiscal des dites juridictions et M^e Le Tin notre adjoint d'une commission à la qu'elle nous venions de vacquer dans les environs de Plouguerneau, rendus près le bras de mer qui sépare cette paroisse de celle de Lannilis à l'endroit où se trouve placés des bateaux du passage pour l'une et l'autre rive et que nous demandâmes pour nous rendre au bourg de Lannilis. Mais comme il ne se trouva qu'un enfant de quatorze à quinze ans et que nous étions plusieurs personnes dont trois avaient chacun leur cheval, que nous estimions qu'il serait dangereux de nous embarquer sur un pareil esquif, et sous la conduite d'un enfant, nous l'interpellâmes de nous mener le grand batteau et de nous faire venir quelqu'un plus en état que luy de nous conduire à l'autre bord. Mais le jeune homme nous répondit avec une insolence extrême que nous n'aurions pas d'autre bateau

n'y d'autre conducteur que luy. Nous insistons et bientôt parut un grand homme que nous avons su depuis être le nommé Bossart. Cet homme s'approche de nous avec un air aussi insolent et aussi brutal que son fils, nous parlant sous le même ton en y ajoutant des apostrophes injurieuses et outrageantes. Après luy avoir fait les mêmes observations qu'à son fils nous nous approchâmes en luy faisant quelques remontrances sur la petitesse du bateau pour nous ramener tous et sur ce qu'il était luy même hors d'état de nous passer, qu'il ignorait apparemment à qui il avait affaire, à quoy il répliqua avec l'air le plus brutal et le ton le plus insolent que cela lui était égal et qu'il avait eu affaire avec de plus grands seigneurs que nous et qu'il nous passerait sur son petit bateau bon gré ou malgré. Songer lui répliquai-je que vous parlez à votre juge, que je suis votre sénéchal, que voilà le Pr fiscal, et Mr de Kerven gentil-homme du canton, que vous nous manquez à tous (de respect). Mais l'homme n'entendait rien et redoublait ses injures et même ses menaces et ses jurements. Nous eûmes beau vouloir luy imposer silence il continua toujours et prétendait nous passer tous sur son petit bateau tandis que nous persistions à nous servir du grand, qu'au surplus n'étant pas en état de nous conduire à l'autre bord dans un ny l'autre de ses batteaux, qu'il eut à les faire remplacer par un autre auquel nous pourrions nous confier. Enfin comme la nuit approchait, que cet homme continuait ses hurlements et ses paroles outrageantes, la patience nous échappa un moment et je m'avanceais vers luy pour luy allonger un coup d'un petit fouet de badine que je tenais à la main. Voilà cet homme devenu furieux qui saute dans son batteau, s'arme d'une gaffe et s'avance vers moy pour m'en assommer. Lors Mr Mocquard me crie prenez y garde cet homme est méchant et très fou et s'élança en même temps ainsy que Mr de Kervenn entre luy et moy et l'arrestent quoyqu'il fit tous ses efforts pour m'atteindre. Les propos continuent au moment que ces messieurs le croient un peu plus calme. Ils le quittent mais cet homme en profite pour revenir sur moy, me mit même la main au collet et bien que les mêmes l'arrestent de nouveau je courrais le risque de me voir terrassé. Lors je reculais de quelques pas et mis l'épée à la main pour l'intimider et me défendre en cas qu'il se fut échappé des mains de Mrs de Kerven et Mocquard et après un moment de réflexion je remonte mon cheval et me rendis à l'entrée de la nuit au bourg de Lannilis⁴. Nous remîmes au lendemain à réfléchir au parti que nous aurions pris le touchant et à rapporter notre procès verbal mais avant de procéder nous fîmes mander le dit Bossart par Me Laurent huissier de la cour royale de Léon à Lesneven de la résidence de Plouguerneau. Mais comme il est six heures du soir de ce jour sans que le dit Bossart se soit présenté au Bourg paroissial de Lannilis ou au moins à notre greffe, nous avons rapporté le présent notre procès verbal pour valoir et servir à telle fin que de raison au greffe des juridictions de Chatel et Carman à Lannilis les dits jour et an.

² Il y eut une épidémie de dysenterie en 1741-1742.

³ Procureur

⁴ Le Sénéchal ne dit pas comment il a traversé l'aber. Serait-il passé par Pont-Crac'h ?

Suivent les signatures de : De Puyferré, Sénéchal, Le Tin, De Kerven de Kersulec, Mocquart et Séverin.

Nous ne pouvons émettre que des hypothèses quant à la genèse véritable de l'affaire.

Peut-être s'agit-il d'un comportement provoqué par une sorte d'agacement du batelier, jugé corvéable à merci par les notables qu'étaient le sénéchal, autrement dit le juge de la juridiction seigneuriale, et sa suite ? Ou une autre quelconque raison, comme le caractère irascible du passeur !

Avant la Révolution, le service de traversée de l'aber est la propriété d'une famille noble, selon toute vraisemblance les puissants seigneurs de Kerouartz, qui touchaient les droits de péage pour le service. On peut supposer que les rapports entre le passeur-fermier, dont l'activité principale était le travail de la terre, et le bailleur, pouvaient être parfois tendus.

On ne sait si les suites judiciaires de l'affaire menèrent à un préjudice pour Louis Bossart. L'altercation, qui aurait pu se terminer en affaire sanglante, et l'absence du batelier à sa convocation devant la juridiction du Châtel peuvent laisser présager des ennuis, mais les développements ont peut-être été rendus caducs par les bouleversements à l'ordre établi depuis des siècles, provoqués par les débuts de la Révolution l'année suivante !

Les avoirs de la très ancienne famille noble de Kerouartz furent saisis en 1789 puis vendus comme biens nationaux.

Généalogie des "rebelle" :

Le "rebelle", Louis Bossart, est fils de Gabriel et Marie Anne Sielleur. Il voit le jour à Kergadavarn le 6 décembre 1742 et se marie le 15 janvier 1765 à Plouguerneau avec Marie Anne Jestin, née à Kerambar le 28 novembre 1742.

Le couple vit d'abord à Creac'h-Ledan, puis Prat-Paul et Lezerdot où, le 10 avril 1775, naît Benoît, l'enfant qui fut la cause de l'affaire de 1788.

Finalement la famille s'établit au Passage entre 1775 et 1779. Gabriel Bossart, l'aïeul, y trépassa le 11 mars 1779, quinze ans après Marie Anne Sielleur, morte le 11 novembre 1764 à Prat-Paul.

Leur bru, Marie Anne Jestin, décède au Passage le 25 mars 1781 et est enterrée le lendemain à Plouguerneau en terre bénite.

Pour assurer l'avenir de ses six enfants qui ont survécu à la forte mortalité infantile de l'époque, Louis se remarie dix mois plus tard, le 8 janvier 1782, avec Anne Nicolas, originaire de Rangrannoc.

Cinq enfants naissent entre 1782 et 1789, tous au Passage. Anne y décède le 6 janvier 1790, dix jours après la naissance de sa fille, Anne Renée, survenue le 27 décembre 1789.

Louis Bossart survit à sa deuxième femme jusqu'au 19 ventôse an X (10 mars 1802). Le scribe de l'acte de décès ne juge pas utile de mentionner le lieu du décès, mais il s'agit peut-être du Passage.

Quant à son fils Benoît, il n'abandonne pas la batellerie après son aventure de 1788.

Le 9 fructidor an XII (27 août 1804), il épouse à Lambézellec Françoise Colas, née à Plouguerneau, probablement au Hellès, le 16 octobre 1776.

Il est devenu chaloupier au port de Brest, métier en rapport avec ce que nous appellerions aujourd'hui remorquage ou lamanage. Il demeure à Coat-ar-Gueven, alors en Lambézellec, depuis quatre ans. L'un de ses deux témoins est son demi-frère Gabriel, âgé de vingt-deux ans, perceur⁵ au port, profession attachée à la construction navale.

Françoise Colas habite Kérigonan, également en Lambézellec, depuis trois ans. Elle exerce la profession de dame de confiance⁶. La signification exacte de ce terme nous échappe, mais on peut supposer qu'elle est employée par une famille bourgeoise de la ville de Brest.

Le Passage durant la Révolution et l'Empire

La suppression de la féodalité et des droits seigneuriaux n'entraîne pas la fin des difficultés pour la traversée de l'aber.

A l'instar de Pont-Crac'h, bien national acheté le 5 avril 1792 par le sieur Hervé Uguen demeurant au manoir du Bergot en Lannilis, le Passage de Paluden fut aussi vendu par la Nation. Le 29 prairial an VII (17 juin 1799), le sieur Hersent, commerçant à Lannilis, revendique ses droits sur le Passage à la mairie de Plouguerneau. Un procès-verbal est rédigé lors de sa déposition :

Ce jour 29 prairial an 7 de la république française une et indivisible.

S'est présenté au bureau de l'administration municipale de Plouguerneau le citoyen Denis Hersent, négociant demeurant à Kerouard⁷ commune de Lannilis, le quel a déclaré en vertu de l'article 2 de la loi du six frimaire dernier, bulletin 246, être propriétaire du passage et bateaux situés sur la rivière d'abrévach (sic), le dit passage connu sous le nom de paluden ou treiz⁸ plouguerné en vertu de subrogation en date du quatre nivôse an 3 de la république, enregistré à Lesneven le trois thermidor suivant, du citoyen Silvestre Le Coniat, notaire public à Lesneven, en faveur du dit citoyen Hersent ;

⁵ Dans le *Larousse encyclopédique* 1900 pour perceur : ouvrier qui perce des trous dans le bois, le fer etc.

⁶ homme (ou femme) de confiance : homme ou femme à qui l'on se confie complètement pour la direction de certaines affaires.

⁷ Kerouartz.

⁸ treiz ou treizh = passage

Déclare de plus le dit Hersent que le citoyen Coniat était resté adjudicataire définitif du treiz paluden appartenance et dependance, même des bateaux y annexés et apparaux⁹, en vertu d'un contrat de vente faite par le district de Lesneven au nom de la république le six fructidor an deux, signé Testard et [illisible...] :

Déclare de plus avoir acquitté le montant d'acquisition tant à la république qu'au citoyen Le Coniat les dits jour et an que devant le dit Hersent a déclaré ne savoir signer.

Denis Hersent est né à Cormes, dans le futur département de la Sarthe, le 30 décembre 1751.

De 1783 à 1786, il est sergent dans le corps royal de la marine, marié à Marie-Louise Milin, baptisée à Brest Saint-Louis le 06 novembre 1761. Le couple habite cette paroisse, où sont baptisés leurs premiers enfants. Denis Hersent quitte le métier des armes et exerce la profession de maître épicier à Brest Saint-Louis de 1788 à 1792.

Le 20 ventôse an VII, quand son fils Adolphe naît à Lannilis, Hersent est dit négociant ou marchand en gros. Il décède dans sa commune d'adoption le 3 frimaire an X (24 novembre 1801).

L'autre personnage cité dans le document est Sylvestre Coniat. Notaire à Morlaix en 1792, il devint vice-président du district de Lesneven. Il se marie trois fois : le 3 août 1787 à Plouescat avec Anne de Kersauson, le 20 juin 1791 à Morlaix Saint-Martin avec Marie Françoise Le Taro, enfin le 7 thermidor an V à Saint-Pol-de-Léon avec Antoinette La Personne.

Il décède le 25 frimaire an XIV à Paimpol, où il est notaire public. Sa dernière épouse meurt le 27 avril 1838 à Lesneven.

La réponse de la commune de Plouguerneau à la requête du citoyen Hersent fut négative. En effet le 29 avril 1800, Paul Poisson, le Commissaire du Gouvernement, presse l'administration de faire action :

Je requière d'après la publication faite pour l'adjudication des Bacs et Bateaux, qu'elle se fasse sur le champ pour le passage de Paludene assigné affiché et publié pour ce jour 9 floreal 8^e année de la République.

Le lendemain, parmi d'autres sujets qui doivent être traités au plus vite par l'administration du canton de Plouguerneau, il cite :

Je requière que l'administration aie à délibérer sur les objets suivants et ce sur le champ attendu la convocation que j'ai fais, et que Vincent Abguillerm, agent de Plouguerneau, Goulven Loaec agent de Guissény, Claude Cref agent de St Frégant se sont trouvés présents :

[...]

3^o que les Bacs et Bateaux soient définitivement mis en adjudication d'après l'approbation que le Département a donné à l'administration attendue que le passage d'ici Plouguerneau

serait incessamment interrompé. Que l'urgence et d'après les invitations faites aux trois administrateurs ci dessus dénommés, et présents, leur déclare que si sur le champ ils ne délibèrent les rende responsables des événements et des faits que je ferai pour instruire l'administration de leur négligence. 10 floréal an 8^e de la République.

Paul Poisson

On ne sait ce qui résulta des pressions exercées par l'administrateur de l'an VIII !

Cependant, le 25 prairial an IX (14 juin 1801), Jean-François Salaun, maire de Plouguerneau, répond à une lettre du sous-préfet de l'arrondissement de Brest écrite le 6 du même mois. Il fait référence à un arrêté de la municipalité de Plouguerneau daté du 13 fructidor an VII. Il rappelle que :

les bateaux sont très mauvais et qu'on aurait dû les condamner il y a plus d'un an, qu'il est urgent et très urgent de les remplacer si l'on veut éviter des malheurs qui ne peuvent pas manquer d'arriver en continuant à s'en servir...

Il poursuit :

Considérant que la république en entrant dans les droits des propriétaires des passages s'est engagée à fournir les bateaux nécessaires ou à prendre à cet égard les autres moyens qui seraient jugés convenables ;

Considérant que les bateaux neufs dont on a besoin pour le service du passage ne sauraient être faits dans un temps où tout est si cher à moins de 1600 francs à 1800 et qu'il faudrait nombre d'années pour lever une aussi forte somme à raison de 1 centime 1/4 par personne et 2 centimes 1/2 par tête de bétail ou bête de somme...

Considérant qu'il y a au moins 80 ans que le tarif pour le passage de Plouguerneau est de 1 centime 1/4 par personne et 2 centimes 1/2 par tête de bétail ou bête de somme...

Considérant en fin que la république ne s'est emparée des passages que pour se faire un revenu et que ce but serait manqué pour le passage de Plouguerneau à moins qu'il n'y ait un plus fort tarif que celui ci-dessus mentionné.

Il semble donc que l'administration départementale ait conservé la propriété du Passage. Mais, finalement, le maire impose un doublement des tarifs pour les usagers. Les juges, les administrateurs des Ponts et Chaussées, la Gendarmerie Nationale et les militaires conserveront la gratuité du passage. Ce qui peut éviter certaines frictions !

Durant le Consulat, la circulation des marchandises reste très réglementée ; des laissez-passer dits *passavants* sont obligatoires pour les transports entre les communes. Jacques Abernot, bladier¹⁰ à Bourg-Blanc, est venu se fournir en pois ronds à Plouguerneau à la fin de l'été de l'an XI. Le 5 complé-

⁹ apparaux : en terme de marine, agrès destinés à effectuer des travaux de force (Larousse 1900) ; matériel d'ancrage, de levage, etc., équipant un navire (Larousse 2000)

¹⁰ Marchand de blé, et de grains, par extension.

mentaire (22 septembre 1803), il passe l'aber par le Pont-Crac'h, chargé de douze picotins¹¹ de pois qu'il vient d'acheter à René Uguen. Le lendemain, Pierre le Ber, qui lui en a vendu treize, passe la rivière à Paluden car il doit les livrer à l'acheteur. Des quantités, somme toute assez faibles, de l'ordre d'une cinquantaine de litres, mais le service des bacs semble toujours fonctionner normalement.

Mais, quelques mois plus tard, il semble que cela ne soit plus le cas. En effet, le 21 floréal an XII (11 mai 1804), Goulven Abjean, maire par intérim depuis le 14 ventôse an X, date où il a remplacé François Salaun, maire en titre qui vient d'être élu juge de paix du canton, écrit à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du Finistère :

Pénétré comme vous de la nécessité du rétablissement du bac de Paluden, je n'ai rien négligé pour donner à votre lettre du 12 pluviôse le plus de publicité possible. Le défaut de communication, la rareté et la dispersion des ouvriers propres à entreprendre ce genre de travaux a occasionné quelque retard que je regrette d'autant plus que le résultat de mes démarches a été pour ainsi dire nul. Parmi le petit nombre de propositions faites, la plus raisonnable m'a paru celle du passager (sic) actuel. Il voudrait que l'on fit publier et afficher de la manière accoutumée la ferme du passage de Paluden à charge de construire les deux bateaux, et la maison dans les formes et dimensions exigées par votre devis. Et il s'oblige à les faire au prix déterminé par votre détail estimatif, si la ferme lui reste. Au cas contraire, il ne veut s'engager pour aucun prix. Il est content de faire toutes les avances dont on luy tiendra compte soit sur le prix annuel de son bail, soit sur les fonds destinés à cet objet.

Un autre charpentier nommé René Laurans a offert de se charger de la construction des deux bateaux seulement, mais à un prix si supérieur au détail que je n'ai pas voulu recevoir la soumission qui montait à 1550 f.

La cherté de la maçonnerie dans ce pays¹² déconcerte les entrepreneurs au point que personne ne veut se charger de la construction de la maisonnette, dont on estime les quatre murs autant que vous accordez pour la construction entière.

Veillez bien me donner le résultat de votre détermination, la saison commande et la prudence a exigé que je fasse tirer au plein le grand bateau, ce qui rend notre communication avec Lannilis très lente et très difficile...

Le 13 mars 1808, le conseil municipal se réunit en assemblée extraordinaire suite à une lettre du préfet du Finistère, reçue le 26 janvier précédent, qui est une sorte de mise en demeure pour améliorer le réseau de chemins vicinaux.

Le conseil reconnaît que le chemin qui mène du Passage au bourg, puis jusqu'à la franchise de Pradig an Tri Person, située à la liaison des communes de Guissény, Kernilis et Plouguerneau, a un besoin urgent de réparations.

L'option retenue pour la réalisation des travaux est la prestation en nature et le chantier est réparti entre les cinq sections de la commune, sous la responsabilité de leurs conseillers municipaux et de commissaires. Les réparations du chemin menant du Passage au bourg de Plouguerneau sont de la compétence des sections de l'Armorique et de Tremenac'h et le travail est à réaliser au plus vite. En effet, le procès-verbal précise :

Le public sera averti de se trouver sur les endroits indiqués, chacun convié au dit jour vu, le vingt un du courant, à sept heures du matin et l'ouvrage sera continué sans interruption jusqu'à ce que le maire, les conseillers et commissaires sus dénommés le jugent suffisant.

Vers 1811, d'importants travaux de voirie sont toujours en cours sur la route vicinale reliant le Passage au bourg de Plouguerneau et, aussi, vers le Correjou et Port-Malo.

Cette année-là, l'administration départementale a comme souci l'amélioration des chemins vers Brest, sans doute dans un but militaire comme la défense des côtes et la liaison avec le port de l'Aber-Wrac'h.

Le 11 février, le sous-préfet de Brest requiert une réunion extraordinaire du conseil municipal, qui est convoqué le 11 mars suivant. L'état réclame à la commune de Plouguerneau quatre cents journées d'hommes pour l'exécution des travaux nécessaires pour adoucir l'escarpement de la montagne de Tariéc.

L'assemblée délibère et,

Considérant que les habitants de cette commune sont séparés du chef-lieu¹³ par un bras de mer appelé passage de Paluden ; que ce bras de mer n'est pas toujours navigable surtout quand les vents soufflent violemment dans la partie du nord-est ou sud-ouest.

Considérant que la plupart des habitants de la commune sont distants d'un myriamètre [10 km] ou même d'un myriamètre et demi de la dite montagne de Tariéc ; que par conséquent cet éloignement pourrait empêcher la plupart des habitants de cette commune de se rendre exactement à l'appel qui en serait fait par un guidau [sic] chargé particulièrement du soin de tracer la rampe, de diriger et surveiller les travaux de l'escarpement de la dite montagne.

Considérant que la belle saison va de nouveau rappeler les habitants de cette commune au rôle de prestation en nature approuvé par le préfet pour la confection immense du chemin vicinal à partir du passage de Paluden jusqu'au lieudit Pradig an Tri Person.

Considérant enfin que la confection de cette route ouvre une communication directe avec le port d'Abreuvrach (sic), Port-Malo et Coréjou ; qu'elle est aussi avantageuse que urgente ; que cette route coûte déjà aux habitants de cette commune, et exigera encore d'eux du soin et du sacrifice en tout genre...

¹¹ Mesure usitée pour la portion d'avoine que l'on donne à un cheval et valant approximativement 2,5 litres

¹² Pays

¹³ Le canton de Plouguerneau a été supprimé, et le chef-lieu du nouveau canton est devenu Lannilis le 23 septembre 1801.

En fait, suite au décret du préfet, daté du 21 juin 1810, relatif aux chemins vicinaux, et à plusieurs courriers du sous-préfet, le conseil municipal avait mis en place un vaste programme d'amélioration du réseau routier lors de sa séance du 21 août 1810.

L'organisation des travaux est très précise et la totalité des citoyens de la commune est concernée sous forme de prestations en nature. Le chemin reliant le Passage au petit pont du Traon, jugé presque impraticable durant l'hiver, nécessite des travaux conséquents comportant, notamment, des terrassements et des cailloutages importants pour le mettre en conformité avec le souhait de l'administration, c'est-à-dire lui donner une largeur de six mètres, hors douves. Le rôle des prestations en nature pour les travaux à exécuter sur l'unique chemin vicinal de Plouguerneau, long de 9 998 mètres depuis le Passage de Plouguerneau à Lannilis jusqu'à la limite est, dite Pradic an Tri Person, met en avant que la cale du Passage permettra de débarquer du matériel sans être tributaire des marées, ce qui n'est pas possible ailleurs, même à l'abreuvrach (sic), et que l'on pourra le transporter vers l'intérieur des terres ou pour la défense des côtes.

Finalement, les réticences de la commune à participer aux travaux de Tariec ne sont que des plus légitimes et le conseil arrête que le rôle de prestation en nature de 400 journées d'homme sera remplacé par un fonds de 400 francs qui sera alimenté par les habitants les plus aisés, vû leur condition locale. Cette somme de 400 francs sera, une fois payée, versée entre les mains de Mr le maire de Lannilis ou de toute autre personne qu'il conviendra à Mr le préfet de désigner...

Rien ne permet de penser que l'administration impériale ne fut pas satisfaite du compromis !

Après l'Empire et le retour de la paix ...

Vers 1820, le sous-préfet de l'arrondissement de Brest reçoit une pétition écrite par les notables et certains élus des communes de Lannilis et de Plouguerneau au nom des habitants des deux rives de l'Abrevach.

Le propos de ce long courrier de trois pages est de protester contre les travaux entrepris par Hervé Uguen, cultivateur de Plouvien et propriétaire de Pont Crac'h, qui empêchent la navigation vers le Diouris et rendent la circulation sur le pont si malaisée que les cultivateurs, les marchands, les autorités constituées pour l'exercice de leur fonction, la force armée, la Gendarmerie pour la recherche des malfaiteurs ou la découverte des délits... se voient forcé de recourir au pont du Diouris ou au passage d'eau de Paluden, ce qui les oblige à un long détour.

Parmi les signataires du document, on note : Vincent Marie Casimir Audren de Kerdrel et Emilien de Poulpiquet, maires des deux communes, les adjoints aux maires, quelques conseillers municipaux, Coat, commandant la division des douanes à

Plouguerneau, René Henry Marie Le Coat du Bois, juge de paix, Hermin, brigadier de la Gendarmerie à Lannilis et Auguste Hersent, fils de Denis qui revendiqua la possession du Passage en l'an VII.

Le 9 avril 1822, par autorisation spéciale du préfet datée du 7 mars, le maire Emilien de Poulpiquet convoque en réunion extraordinaire le conseil municipal de Plouguerneau en vue de délibérer sur la proposition faite d'établir une libre communication entre cette commune et celle de Lannilis au moyen de la construction d'un nouveau pont sur les fondations de l'ancien dit Pont du Diable.

On statue sur le rapport de monsieur Jacques Frimot, l'ingénieur de l'arrondissement, qui donne le devis et le détail estimatif des travaux à entreprendre. Le rapport est officialisé par le décret du préfet du Finistère daté du 2 octobre 1821 qui décrit le nouveau pont, les avantages qu'en retireraient les populations des communes riveraines et, même celles de Plouvien, Kernilis et Lanarvily.

Cet arrêté détermine en outre d'autres opérations auxquelles devront souscrire dans leur intérêt les propriétaires de l'usine, ou moulin construit à l'entrée de la digue sur le territoire de la commune de Plouguerneau.

Les débats furent peut-être tendus, car le compte-rendu de la réunion se termine par : *Cette séance du 9 avril est non avenue, le conseil municipal n'ayant pas voulu la signer après sa rédaction.*

Le 14 avril 1822, le conseil se réunit de nouveau.

On expose les insuffisances du projet dues notamment aux marées, voire même sa dangerosité pour la navigation sur la rivière et les usagers du futur pont. Cette fois, le maire Emilien de Poulpiquet et dix-sept autres élus signent le procès-verbal qui se termine par :

Comparant tous les avantages que peut offrir la nouvelle communication proposée par Monsieur le Préfet avec les dangers encourus par les bateaux : Le Conseil pénétré de reconnaissance par les intentions paternelles de Meur le Préfet juge dans sa sagesse que le rétablissement du pont tel qu'il était avant l'établissement du moulin illicitement établi, c'est à dire la destruction entière des barrages de toute espèce établis par le meunier, rendrait à la navigation plus d'un kilomètre de rivière flottable que d'intérêts particuliers lui avaient à peu près enlevé. L'abord du Pont Crac'h des deux côtés offrirait beaucoup d'obstacles pour le rendre praticable aux voitures chargées qui n'oseraient sûrement pas passer sur un pont de deux mètres de largeur à plus de cinq mètres de hauteur sans être garanti par aucun parapet.

Fait et délibéré...

La proposition de l'administration départementale est rejetée !

Cependant, les travaux exécutés sur les chemins vicinaux par les habitants de la commune à partir de 1810 furent sans

aucun doute rondement menés et de bonne qualité car un quart de siècle plus tard, le 30 avril 1834, le conseil présidé par Emilien de Poulpiquet, maire, considérant que la route vicinale de la commune commençant au Passage de Paluden jusqu'au lieu-dit Pradic an Tri Person, ayant 9998 mètres de longueur et presque partout la largeur voulue par la loi est dans un état satisfaisant d'entretien et n'exige pas de travaux d'art mais quelques travaux de terrassements et d'empierrements, attribue seulement 1065 francs et 75 centimes pour l'entretien de la route, dont 216 francs sont alloués à la portion menant du Passage au bourg de Plouguerneau.

Le conseil municipal de Plouguerneau se réunit le 13 janvier 1837 par autorisation du sous-préfet de Brest, datée du 24 décembre 1836, qui a jugé utile de le faire délibérer sur la proposition de monsieur l'ingénieur en chef relative à la construction d'une cale d'embarquement au lieu du Passage de Paluden sur la rivière de l'Aber-Wrac'h.

Il s'agit peut-être d'une reconstruction et le conseil n'accepte pas les propositions de l'administration départementale :

Il ne croit pas pouvoir faire avec l'administration un marché en quelque sorte à forfait pour un travail que la loi classe parmi ceux qui sont à la charge du trésor et dont les frais doivent en entier être supportés par lui. C'est pour l'état non une faculté mais une obligation d'entretenir et de construire à ses frais les cales, embarcadères, en un mot tout ce qui peut rendre les abords de la rivière plus faciles ; car la loi du 6 frimaire an 7 affecte spécialement les produits des droits de bacs à l'entretien des bacs, bateaux, cales, abordages [...] et chemins pour y parvenir. Or s'il y a obligation pour ceux qui fréquentent les passages de payer au profit du trésor, l'état est aussi tenu de remplir les obligations qui lui sont imposées... En plus il ne croit pas pouvoir voter les prestations puis qu'aucune loi ne l'y autorise... Le conseil persiste donc à demander la reconstruction de la cale de Paluden et l'exécution entière de la loi. En mairie de Plouguerneau le 13 janvier 1837.

Suivent les signatures de Emilien de Poulpiquet, maire, de Sébastien Vincent Karüel de Merrey et dix-sept autres membres du conseil, dont Guillaume Rucard, du Douris qui, à côté de sa signature, précise qu'il est adjoint au maire.

Le hameau de Paluden après 1830, et la fin des passeurs

Le premier dénombrement officiel de population de Plouguerneau fut réalisé en 1836.

Les recensements eurent lieu ensuite tous les cinq ans, sauf circonstances exceptionnelles comme la guerre de 1870 et, plus tard les deux guerres mondiales. Ils constituent une base de données généralement fiables, qui permettent de suivre, entre autres, l'évolution des activités locales.

En 1836, le lieu-dit "Le Passage" ne comporte qu'un feu¹⁴.

C'est une famille de cultivateurs composée de Laurent Ogor (64 ans), sa femme Marie le Deun (62 ans), leurs enfants, Laurent et Marie Françoise âgés de 21 et 22 ans, et Caroline Crenn, née d'un premier mariage de la fermière. Marie Le Deun est, en effet, veuve de François Crenn, décédé au Passage le 9 janvier 1811. Elle s'est remariée avec Laurent Ogor, du Derbez, le 25 juin 1812 à Plouguerneau.

Deux domestiques sont aussi logés dans les bâtiments de l'exploitation agricole : Gabriel Gourvennec, âgé de 34 ans et André Perhirin, 32 ans.

Le service du passage de la rivière est assuré par les hommes de la ferme, sans doute rémunérés à la prestation.

En 1841, deux maisonnettes sont répertoriées par l'agent recenseur. La ferme est toujours tenue par Laurent Ogor et Marie le Deun. Ils sont secondés par leur fils Laurent, qui vient de se marier, le 14 janvier, avec Françoise Rucard, de Kerandraon. Les trois autres occupants de l'exploitation agricole sont : Caroline Crenn, Guillaume le Deun, domestique, sans doute un parent de la fermière et Françoise Jezégou, servante.

Quant à l'autre feu, il s'agit peut-être de la maisonnette, dont le coût fut jugé exorbitant en l'an XII, et qui est enfin construite. Elle est occupée par Auguste Thomas et Yves Lucas qui sont célibataires et qualifiés de *bateliers du passage*. Il est donc légitime de penser que le service a été pris en charge par l'administration des Ponts et Chaussées, depuis 1836.

En 1846, Guillaume Kerarmoal, âgé de quarante-deux ans, a remplacé Auguste Thomas comme passeur.

Dans le petit hameau, Laurent Ogor et sa femme Françoise Rucard sont devenus les chefs d'exploitation de la ferme. Ils y habitent avec leurs deux enfants âgés de trois et un an, et emploient un domestique, Louis Perhirin (vingt et un ans) et, toujours Françoise Jezégou (36 ans) comme servante à gages.

Une autre famille s'est également installée dans le village. Elle est composée de Annette Mengam, quarante-trois ans, dite journalière et qualifiée de mendicante par l'agent recenseur, comme ses deux fils Prosper et Claude Corre, âgés de quatorze et treize ans, qui vivent aussi de la charité publique. Elle est mariée à Olivier Corre, journalier, parfois dit meunier, dont l'aïeul, Pierre, originaire de Milin-Goz situé à Penfoul en Landunvez, vint s'établir aux moulins de Coatquénan, puis Ranorgat vers 1780 (Goulven naît le 17 novembre 1779 à Moulin Goz en Landunvez, et Françoise Catherine le 16 mars 1782 au moulin de Coatquénan en Plouguerneau).

Les époux Corre, indigents, décèdent au village du Carpont : Annette le 12 mai 1858, et Olivier le 14 avril 1862, trois ans après son remariage célébré le 13 janvier 1859 à Lannilis. Quant à Prosper, nous le retrouvons comme domestique ou garçon-meunier au moulin de Ranorgat en 1866.

¹⁴ feu : foyer



*Le pont suspendu construit en 1851,
vu de Plouguerneau
D.R.*

Lorsqu'il meurt au bourg de Plouguerneau le 26 février 1868, il est sans profession.

Le premier batelier, Yves Lucas, est né à Kerisquin en Landéda le 8 pluviôse an XII (29 janvier 1804).

Le second passeur est Guillaume Kerarmoal, né à Penn-ar-Bez en cette même commune le 1er messidor an VII (19 juin 1799). Il s'y est aussi marié le 15 novembre 1836 avec Gabrielle Richard, originaire de Plouvien. Malheureusement, sa jeune épouse, âgée de 21 ans, décède à Penn-ar-Bez le 6 septembre 1837, une semaine après la naissance de leur fille Marie Yvonne. Le destin frappera encore car leur fille meurt, elle aussi, à Penn-ar-Bez le 3 janvier 1843, âgée de cinq ans.

En 1846, le cultivateur de Landéda est devenu batelier au passage de Paluden !

Lors du dénombrement de population de 1851, Yves Lucas et Guillaume Kerarmoal sont toujours passeurs à Paluden. Cependant la construction du pont destiné à suppléer Pont-Crac'h a été décidée et sa construction sera rapidement menée.

L'ouvrage est ouvert à la circulation le 13 décembre 1851.

C'est la fin de l'activité des bateliers de l'Aber-Wrac'h !

En 1856, au hameau du Passage, n'habite plus qu'une seule maisonnée de cultivateurs : Laurent Ogor, Marie Françoise Rucard, leurs six enfants âgés de douze ans à quatre mois et deux domestiques.

Les deux passeurs sont repartis vers le travail de la terre.

Guillaume Kerarmoal, ancien cultivateur et veuf de Gabrielle Richard, est décédé le 11 novembre 1872 à l'hospice de Landéda.

Yves Lucas lui survit plus de dix ans ; il meurt à Kéréroc en Landéda le 14 février 1883. Sur l'acte de décès, il est aussi déclaré cultivateur et célibataire.

Pendant la reconstruction du pont de Paluden en 1933, en remplacement de l'ouvrage de 1851 par un pont métallique toujours utilisé, un service de passage entre les rives de Lannilis et de Plouguerneau fut provisoirement remis en place et ne concerna que les piétons et les cyclistes. Subventionné par les communes riveraines, il fut assuré par un Monsieur Stéphan, probablement le dernier passeur de Paluden !

Annexes

1 - La loi du 25 août 1792 (extrait de l'article V)

"tous les droits féodaux ou censuels utiles, toutes les redevances seigneuriales annuelles en argent, grains, volailles, cire, denrées ou fruits de la terre, servis sous la dénomination de cens, censives, surcens, capcasal, rentes seigneuriales et emphytéotiques, champart, tasque, terrage, arrage, agriers, complant, soete, dîmes inféodées, en tant qu'elles tiennent de la nature des redevances féodales ou censuelles ; tous ceux des droits conservés connus sous la dénomination de feu, cheminée, feu allumant, feu mort, fouage, moncage, bourgeoisie, congé, chienage, gîte aux chiens, guet & garde, stage ou estage, chasse sipolerie, entretien des clôtures et fortifications des bourgs et châteaux, pulvérage, banvin, vêt du vin, étanche, cens en commande, gave, gavène ou gaule, poursoin, sauvement ou sauvegarde, avouerie ou vouerie, étalonage, minage, muyage, ménage, leude, leyde, pugnyère, bichenage, levage, petite coutume, sexrérage, coponage, copal, coupe, cartelage, stellage, sciage, palette, aunage, étale, étalage, quintelage, poids et mesures, bannalités et corvées ; ceux des droits conservés et connus sous les noms de droits de troupeaux à part, de blairie ou de vaine pâture, les droits de quête, de collecte, de vingrain ou de tache, non mentionnés dans les précédents décrets, et généralement tous les droits seigneuriaux, tant féodaux que censuels, conservés ou déclarés rachetables par les loix antérieures, quelles que soient leur nature et leur dénomination, même ceux qui pourroient avoir été omis dans lesdites loix ou dans le présent décret, ainsi que tous les abonnements, pensions, et prestations quelconques qui les représentent, sont abolis sans indemnité, à moins qu'ils ne soient justifiés avoir pour cause une concession primitive de fonds, laquelle cause ne pourra être établie qu'autant qu'elle se trouvera clairement énoncée dans l'acte primordial d'inféodation, d'acensement ou de bail à cens qui devra être rapporté".

2 - La loi du 6 frimaire an VII (extrait de l'article II)



AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

(N.º 2218.) *Loi relative au régime, à la police et à l'administration des bacs et bateaux sur les fleuves, rivières et canaux navigables.*

Du 6 Frimaire, an VII de la République une et indivisible.

LE CONSEIL DES ANCIENS, adoptant les motifs de la déclaration d'urgence qui précède la résolution ci-après, approuve l'acte d'urgence.

Suit la teneur de la Déclaration d'urgence et de la Résolution du 1.º Frimaire :

Le Conseil des Cinq-cents, après avoir entendu le rapport d'une commission spéciale sur le message du Directoire exécutif, du 11 fructidor an V ;

Considérant que la sûreté personnelle des citoyens, que le maintien du bon ordre et de la police, que l'intérêt même du trésor public, exigent que l'administration et la fixation des droits à percevoir sur les bacs, bateaux, passe-cheval, établis ou à établir aux traverses des fleuves, rivières et canaux navigables, soient promptement réglées, afin de détruire l'arbitraire et les vexations auxquels le défaut de surveillance active et permanente donne lieu,

Déclare qu'il y a urgence.

Le Conseil, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante :

4.

A

(2)

S. I.º

Des bacs existans.

ART. I.º Les dispositions des lois du 25 août 1792, sur les bacs et bateaux établis pour la traverse des fleuves, rivières ou canaux navigables, et du 25 thermidor an III, sur les droits à percevoir auxdits passages, ainsi que toutes autres lois, tous usages, concordats, engagements, droits communs, franchises, qui pourroient y être relatifs ou en dépendre, sont abrogés.

II. Aussitôt la publication de la présente loi, les propriétaires, détenteurs, conducteurs de bacs, bateaux, passe-cheval, et autres passeurs sur les fleuves, rivières et canaux navigables, seront tenus de faire connaître leurs titres à l'administration de leur canton, qui recevra leur déclaration en présence du préposé de la régie de l'enregistrement : ils justifieront à quel titre ils jouissent desdits bacs, bateaux et agrès, ainsi que des logemens, magasins, bureaux et autres objets y relatifs ; s'ils en ont acquitté la valeur, soit au trésor public, soit à des particuliers : et dans ce dernier cas, ceux qui auront reçu, justifieront de leurs pouvoirs et du compte qu'ils auront rendu. A défaut de preuves écrites, il y sera suppléé par une enquête.

III. Dans le cas où lesdits propriétaires, détenteurs et conducteurs ne feroient pas lesdites déclarations et justifications dans le mois qui suivra la publication de la loi, et ledit mois passé, ils seront considérés comme rétentionnaires d'objets appartenant à la République, et dépossédés sans indemnité.

IV. Aussitôt que les administrations se seront assurées du nombre des passages existans et du lieu de leur établissement, elles feront constater l'état des bacs, bateaux, agrès, logemens, bureaux, magasins et autres objets relatifs à leur service.

V. Il sera procédé de suite à leur estimation, par deux experts, dont l'un sera choisi par le détenteur ou

(3)

propriétaire, l'autre par le préposé de la régie ; et en cas de partage , par un tiers qui sera nommé par l'administration du département.

VI. Cette estimation fixera la valeur des objets dont le remboursement sera dû au détenteur ou propriétaire ; elle sera acquittée dans le mois de l'adjudication définitive.

VII. Immédiatement après la clôture du procès-verbal d'estimation , les préposés de la régie prendront possession , au nom de la nation , des objets y désignés.

VIII. Ne sont point compris dans les dispositions des articles précédens , les bacs et bateaux non employés à un passage commun , mais établis pour le seul usage d'un particulier , ou pour l'exploitation d'une propriété circonscrite par les eaux.

Ils ne pourront toutefois être maintenus , il ne pourra même en être établi de nouveaux , qu'après avoir fait vérifier leur destination , et fait constater qu'ils ne peuvent nuire à la navigation ; et à cet effet , les propriétaires ou détenteurs desdits bacs et bateaux établis ou à établir , s'adresseront aux administrations centrales , qui , sur l'avis de l'administration municipale , pourront en autoriser provisoirement la conservation ou l'établissement , qui toutefois devra être confirmé par le Directoire exécutif , sur la demande qui lui en sera faite par l'administration centrale.

IX. Ne sont point non plus compris dans les précédens articles , les barques , batelets et bachots servant à l'usage de la pêche , et de la marine marchande montante et descendante ; mais les propriétaires et conducteurs desdites barques , batelets et bachots , ne pourront point établir de passage à heure ni lieu fixes.

S. II.

De la régie provisoire.

X. Les bacs , bateaux , agrès , logemens , bureaux , magasins , et autres objets , dont les préposés de la régie auront pris possession au nom de la nation , seront

4.

A 2

(4)

provisoirement , et jusqu'aux nouvelles adjudications , confiés , sous bonne et solvable caution , et à titre de séquestre , à des abonnataires qui seront acceptés par les administrations municipales.

Ils pourront toutefois être laissés au même titre , et sous les mêmes conditions , aux détenteurs actuels.

XI. Le prix de l'abonnement sera fixé par les administrations centrales , sur l'avis des administrations municipales , et acquitté au bureau du receveur de l'enregistrement dans l'arrondissement duquel le passage est situé.

XII. L'abonnataire sera chargé , autant qu'il sera possible , des entretiens usufruitiers , et des réparations locatives , ainsi que du balayage des ports et cales dans les crues d'eau et marées périodiques.

Dans le cas où il ne serait pas possible d'en charger l'abonnataire , ces frais d'entretien , de réparations et de balayage , seront prélevés sur le prix de l'abonnement , jusqu'aux adjudications définitives.

XIII. Immédiatement après l'arrivée de la loi en chaque chef-lieu de département , et avant la fixation de l'abonnement , l'administration centrale se fera représenter les tarifs perçus avant la loi du 15 mars 1790 , et ceux en usage au moment de la présente loi : celui des deux dont les taxes seront les moins fortes , sera le seul maintenu jusqu'à la publication du tarif à fixer par le Corps législatif ; à cet effet , il sera affiché de l'un et de l'autre côté de la rivière , sur un poteau placé en lieu apparent.

XIV. Dans le cas d'infidélité , de perception arbitraire , de vexation ou d'insulte , quel que soit le séquestre , il pourra être destitué et remplacé par les administrations , sans préjudice des autres peines qu'il auroit encourues en raison du délit pour lequel il aurait été destitué.

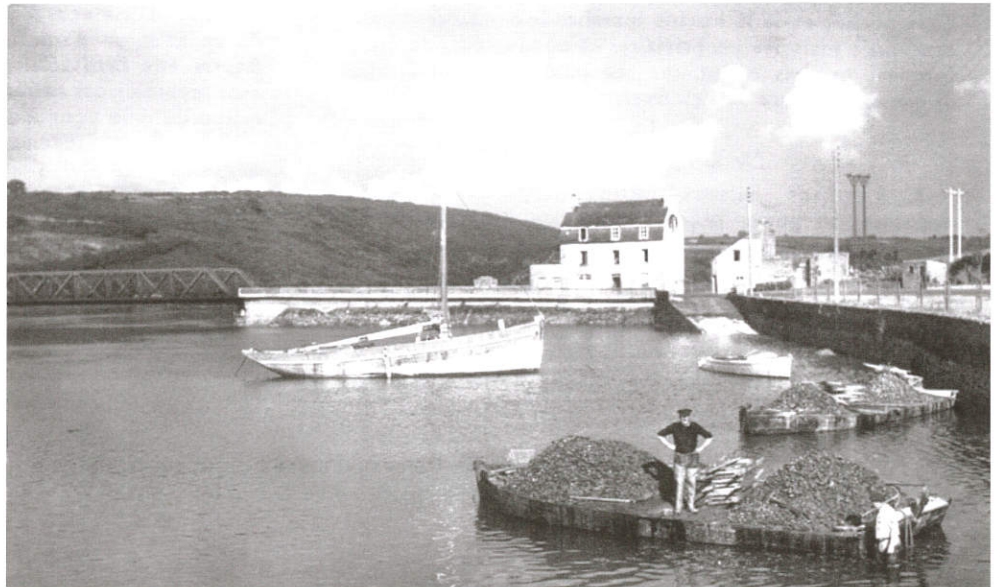
XV. Si les détenteurs actuels sont séquestres , les augmentations qui pourraient avoir lieu pendant leur abonnement , et dont ils auront fait les avances , accroîtront d'autant la somme qui leur sera due par suite de l'estimation ordonnée par l'article VI ; de même elle

Remarque :

Le style et l'orthographe des transcriptions ont été respectés autant que possible.

Sources :

- Archives départementales du Finistère , sous séries :
 - Brest 16 B - juridiction du Chatel
 - 578 E DEPOT 1
 - Quimper
 - 6 M 599 à 601 (dénombrements de population de 1831 à 1856)
 - 3 E 235 2 ~ 8
- Archives de la Mairie de Plouguerneau
- Archives de Jean-Jo Bernard
- Centre Généalogique du Finistère : base de données *RECIF*
- <http://www.archives-finistere.fr>
- <http://gallica.bnf.fr/>



Ci-dessus :

*Paluden, le chantier ostréicole
et le pont inauguré en 1931
(au fond à gauche sur la photo).*

Ci-contre :
*la plaque apposée
sur le pont.*

Photos D.R.



Faits divers, faits d'hier

par Carl RAULT, CGF n° 5165

**Documents extraits de la série 4 M 12 et 4 M 35,
rapports de police conservés aux Archives départementales du Finistère**

4 M12

An XIII : découverte d'un cadavre à Poullan

Douarnenez, le 6 Vendémiaire an XIII

Le premier suppléant du juge de paix du canton de Douarnenez et y faisant les fonctions comme officier de police judiciaire au Sieur Demizit, chirurgien à Douarnenez.

Monsieur,

Je vous requier de vous transporter de suite avec nous jusque au lieu de Guellen en la mairie de Poullan pour la levée et la visite d'un cadavre masculin trouvé mort au dit lieu depuis le jour d'hier.

J'ai l'honneur de vous saluer
R. Le Grand

Nous René Le Grand, premier suppléant du juge de paix du canton de Douarnenez et y faisant les fonctions comme officier de police judiciaire après le décès du juge, certifions avoir requis le sieur Demizit chirurgien y demeurant ville et mairie de Douarnenez de se transporter avec nous jusques au dit Guellen, mairie de Poullan, éloignée de Douarnenez de dix kilomètres à l'effet de visiter le cadavre de Jean Gourlaouen trouvé pendu au dit lieu de Guellen, déclarons en conséquence lui allouer une somme de douze francs pour son voyage et les opérations de son état passé au visa du préfet de département du Finistère ou son représentant.

Délivré à Douarnenez le onze brumaire an 13
M. Le Grand

Base RECIF :

*Décès à Poullan (au Guellen) le 3 Vendémiaire an XIII de :
GOURLAOUEN Jean, 61 ans, fils de Daniel et Anne LE BRUSQ,
veuf de SAVINA Marie.*

An XIII, Locronan : découverte d'un individu mort

Bureau de la Police Générale

**Châteaulin, le 5 pluviôse de l'an 13
de la République française**

*Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Châteaulin
au Préfet du Finistère*

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que le juge de paix du canton de Châteaulin a descendu le 2 de ce mois à Locronan pour constater le genre de mort d'un cultivateur dont le cadavre a été trouvé dans un petit chemin qui conduit de Locronan au village de K/villic en Plonévez-Porzay.

Il a été constaté que ce cultivateur se nommait Jean Boueté, du lieu de K/daniou en Plogonnec, âgé d'environ trente ans.

Tout porte à croire, d'après les informations faites par le juge de paix, que ce malheureux a été victime de quelque rixe particulière. On lui a trouvé des cheveux dans la main droite qui ne ressemblaient pas aux siens.

On prétend que cet homme était yvre et la cause de mort provient d'après le rapport du chirurgien de fracture de l'os pariétal et temporel, fracture qui a eu lieu par le moyen de coups de bâton, coups de pierres ou autre instrument contondant.

L'information faite par le juge de paix n'a pu conduire à découvrir ni soupçonner aucun auteur ou complice de ce délit. Le magistrat de sûreté de l'arrondissement est en ce moment saisi de cette affaire.

Je vous salue avec respect.
Saillour

Base RECIF :

*Décès à Locronan, le 2 pluviôse an XIII, de :
BOUETE Jean, 30 ans, originaire de Plogonnec, fils de Yves
(+) et BERNARD Marie Anne.*

Décembre 1808 : découverte d'un cadavre sur la route de Lesneven à Landerneau

Ploudaniel, le 19 Décembre 1808

*A Monsieur de Carné, Sous-Préfet à Brest,
Le 1^{er} adjoint au maire de la commune de Ploudaniel*

Monsieur le Sous-Préfet,

J'ai l'honneur de vous rendre compte, en l'absence de Mr le

Maire, qu'un cadavre a été trouvé hier matin sur la grande route de Landerneau ici, au près de l'ancienne trêve de St Eloy. Cet homme, yvre d'eau de vie est tombé de son cheval dans la nuit, le froid a terminé sa vie. Ce matin il a été reconnu pour se nommer Le Roux de la commune de Guissény. On lui a trouvé son argent, ses meubles d'usage journalier, rien ne peut faire présumer un crime.

Cet évènement m'a fourny l'occasion de reconnaître un abus que je dois Monsieur le Sous-Préfet, vous faire connaître comme trouble public et pour me garantir des reproches que sans le savoir, j'avais pu encourir. Mr le maire, pour la deuxième fois depuis 15 jours, est à Quimper. Il est absent depuis jedy dernier ; ayant demandé au secrétaire de la commune pourquoi il ne me prévenait pas de l'absence de M. le maire pour le remplacer et ne pas laisser de lacune sur les registres de l'état civil, ce secrétaire m'a répondu qu'il lui avait été défendu de me prévenir et que M. le Maire ne voulait pas que personne signât les registres autre que lui même.

J'ai l'honneur de vous saluer très respectueusement.

Barbier

Bureau de la Police G^{ale}

Brest, le 22 X^{bre} 1808

*Le Sous-Préfet de Brest,
à Monsieur le Préfet du Finistère*

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous faire passer une lettre de M. Barbier, adjoint au maire de Ploudaniel, par laquelle il me prévient qu'il a été trouvé sur la grande route de Landerneau à Lesneven, un homme mort, par suite d'yvresse, chute de cheval et de froid, nul autre cause n'y a donné lieu.

A la suite de cette même lettre, Mr Barbier se plaint d'ordre donné par le maire, ordre qui ne tendent qu'à paralyser le service de l'administration, et notamment à suspendre la rédaction des actes civils pendant son absence. Cette plainte, Monsieur, est une suite de la mésintelligence qui existe depuis longtemps entre ces deux fonctionnaires, mésintelligence qui tourne au détriment de la chose publique et dont j'ai eu souvent occasion de vous entretenir.

J'ai l'honneur de vous saluer avec respect.

Carné

SÉRIE 4 M 35

18 Janvier 1832 : Plounévez-Lochrist

Gendarmerie du Finistère

Quimper, le 22 janvier 1832

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que le 18 de ce mois vers 2 heures après midi, le nommé Péron (Yves) cultivateur à Plounévez Lochrist, canton de Plouescat, entrant chez lui, trouva sa porte fermée.

Il regarda par la fenêtre et vit un marin couché avec sa femme et un autre avec sa belle-soeur. Il se fit néanmoins ouvrir et comme il se récriait de la conduite de ces deux femmes, les deux matelots lui firent des menaces et le défièrent de sortir pour le battre.

Il sortit en effet, reçut quelques coups de bâtons des deux marins, mais armé d'une pierre, il eut bientôt mis ses adversaires hors de combat, en saisit un par la cravate, le foula aux pieds et le traîna pour atteindre l'autre qui prit la fuite. Il lâcha enfin celui qu'il traînait ; mais il avait cessé de vivre.

Ce dernier se nomme BAUDE (Jean François Hya-cinthe) matelot natif de Cherbourg, appartenant à un bâtiment en relâche au Kernic. Péron a été remis par M. le juge de paix à la Brigade de Gendar^{ie} de St-Pol qui l'a conduite à Morlaix à la disposition de M. le Procureur du roi.

Base RECIF :

Décès au Kernic en Plounévez-Lochrist le 18 janvier 1832 de BAUDE Jean François Hyacinthe, matelot de 45 ans, natif de Barfleur, domicilié à Saint-Vaast (50).

18 janvier 1832 : Scaër

Dans la nuit du 17 au 18, le nommé DERRIEN (Henry) de Scaër, l'un des condamnés pour insultes et voies de fait à la gendarmerie du dit lieu, s'est pendu et a été trouvé mort par sa femme.

Ce malheureux était en proie à des remords, disent les habitants du pays qui l'accusent d'avoir commis la mort de sa première femme.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Préfet, l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels

J'ai l'honneur de vous saluer.

Gauthier

2 mars 1832 : Logonna-Daoulas

Sous-Préfecture de Brest

Brest, le 2 mars 1832

Monsieur le Préfet,

J'ai peu de chose à ajouter à ce que j'ai eu l'honneur de vous mander hier sur l'assassinat du Sr Titien, ex-huissier demeurant à Logonna. Cet homme mal famé et détesté dans la commune, était sorti de chez lui dans la soirée pour aller voir ses chevaux dans son écurie, et ce fut en rentrant qu'il reçut un coup de fusil qui lui fracassa le bras. Le lendemain matin on

remarqua dans le mur l'empreinte de deux balles. Le substitut du Procureur du Roi, le juge d'instruction se sont rendus sur les lieux, d'où ils ne sont encore de retour.

Agréé, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

**Au Ministère de l'Intérieur,
Direction de la Police Générale, 2^e Bureau.**

le 8 mars 1832

Monsieur le Ministre,

Le Sr Tizien, ex-huissier dem^t à Logonna ad^{vt} de Brest a été atteint dans la soirée du 27 Fr d'un coup de fusil qui lui a fracassé le bras ; le lendemain et par suite d'un commencement d'instructⁿ juridique ont arrêté le N^{mé} HERROU (Guillaume) prévenu d'être l'auteur de cet assassinat que l'on attribue à un des motifs de vengeance personnelle. La politique est étrangère à ce crime.

Agréé,

Sous-Préfecture de Brest

Brest, le 9 mars 1832

Le n^{mé} HERROU (Guillaume) prévenu de l'assassinat de l'ex-huissier de Logonna, le s^r Tizien, vient d'être amené à la maison de dépôt de Landerneau.

20 mai 1832 : Saint-Urbain

Sous-Préfecture de Brest

Brest, le 20 mai 1832

Monsieur le Préfet,

Parmi les bruits d'empoisonnement qui se sont répandus dans cet arrond^{nt} et qui étaient chimériques ainsi que l'examen l'a constaté, il en est un qui dans la commune de St Urbain a pris de la consistance.

Le maire ne m'a point informé de cet évènement mais la justice s'est rendu sur les lieux. Il paraîtrait car l'évènement n'a pas le caractère de la certitude, qu'une mendiante pour se venger d'un refus qui lui aurait été fait par une jeune fille de lui donner l'hospitalité pour passer la nuit, aurait versé dans la marmite une poudre qui ne serait autre que du poison qui n'est pas désigné ; que la jeune fille ayant soupçonné le fait, aurait goûté avec une cuiller un peu de bouillon et qu'elle en aurait été incommodée ; qu'une autre personne qui aurait fait de même aurait ressenti le même malaise ; qu'un chien pour avoir de même mangé de ce qui était dans ce pot en aurait été fort malade. Ces déclarations faites aux magistrats sur leurs questions leur ont paru vrais. La mendiante a été arrêtée.

Agréé, monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

4 avril 1840 : Locmaria-Berrien

Sous-Préfecture de Châteaulin

Châteaulin, le 13 avril 1840

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser un procès verbal constatant une mort accidentelle dont a été victime le nommé Jean Jézéquel, ouvrier à la mine d'Huelgoat.

Agréé, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respect et de mon dévouement.

Le sous-préfet

L'an mil huit cent quarante, le quatre avril à onze heures du matin, nous, maire de la commune de Locmaria Berrien, canton d'Huelgoat, arrondissement de Châteaulin, département du Finistère, après avoir pris connaissance d'une lettre à nous adressée par monsieur Roux sous-directeur de la mine d'Huelgoat, nous nous sommes transportés à la dite mine située sur la dite commune de Locmaria Berrien afin de prendre tous les renseignements sur l'évènement qui aurait privé un ouvrier de la vie arrivé à la mine, nous y avons trouvé monsieur Testard médecin de cet établissement et Mr Rousseaux directeur, lesquels nous ont accompagné et nous ont présenté le corps d'un individu qu'ils ont déclaré être celui de Jean Jézéquel, âgé de quarante neuf ans, ouvrier mineur, époux de Marie Balnoas demeurant à K/minguy commune de Plouyé.

Il est résulté de nos recherches et de la visite du cadavre faite par Mr Testard médecin de cette mine que le dit Jean Jézéquel mineur, a été entraîné par un tas de déblais sur lequel il travaillait au dessus d'une galerie qu'il y est resté près d'une heure, temps rigoureusement nécessaire pour le déterrer quelque activité qu'on y ait mis et a été retiré mort asphyxié par défaut d'air d'une part, et de l'autre par la forte compression qu'ont sans soute exercés ces déblais eux-mêmes sur les organes respiratoires. Les frictions sèches d'abord, puis avec des flanelles imbibées d'eau de vie camphrée, et continuées pendant plus d'une heure, l'ammoniac liquide mis en contact avec les narines, la saignée de la jugulaire, celle du bras, sont restées sans effet. Ces faits ont été attestés par Mrs Testard et Roux, chacun en ce qui les concerne les quels sont signé avec nous.

Fait à la mine d'Huelgoat les dits jour, mois et an.

*Le maire de Locmaria
Henry*

29 mai 1835 : Plogastel-Saint-Germain

Gendarmerie 5^e légion Compagnie du Finistère

Quimper, le 2 mars 1835

Monsieur le Préfet,

Il résulte d'un procès verbal rédigé par la gendarmerie de

Quimper et de renseignements qui n'ont pu me parvenir qu'hier soir, que quatre gendarmes de cette résidence, ont été le 29 mai dernier à 9 heures du soir, en rentrant de la foire de Plogastel St Germain, assaillis à une demie-lieue de ce bourg par quinze paysans armés de bâtons et que les gendarmes ont du se défendre avec leurs sabres pour se tirer de ce mauvais pas.

Cheminaut sur la route ils entendirent la voix d'un individu qui criait au secours en disant laissez moi m'en aller je n'ai pas d'argent.

Cet individu se nomme Coaler Hervé, botteleur du lieu de Saint Julien, en la commune d'Ergué Armel, rentrant également de la foire de St Germain, il se trouvait au milieu de ces paysans qui le prenant pour son frère, débitant de boisson ambulant, voulait le forcer à leur donner de l'argent pour aller boire.

A ses cris la gendarmerie accourut et parvint d'abord à dégager le dit Coaler de leurs mains mais bientôt les paysans leur barrèrent le chemin à tous cinq en signifiant aux gendarmes qu'ils n'emmèneraient pas celui qu'ils voulaient protéger et les premiers en levant leurs bâtons se mirent en devoir d'exécuter par la violence leurs menaces ; à ces démonstrations violentes les gendarmes se mirent le sabre à la main pour se défendre et une mêlée de quelque instant s'en suivit.

Bientôt après les agresseurs prirent la fuite et l'obscurité ne permit pas aux gendarmes d'en arrêter quelques uns et une arrestation de ce genre pouvant d'ailleurs amener une collision sanglante ; malheureusement les gendarmes ne connaissent aucun des agresseurs.

Le dit Coaler que j'ai interrogé déclare devoir la vie aux secours que lui donnèrent les gendarmes ; il ne connaît pas non plus nominativement les paysans qui l'ont attaqué ni quels lieux ils habitent, mais il les connaît assez de vue pour les reconnaître s'ils viennent dans Quimper et il a promis de les rechercher dans les marchés et foires qu'il s'y tiendront.

Le costume des paysans agresseurs semble indiquer qu'ils appartiennent aux communes qui se trouvent dans la direction de Pont-l'Abbé.

Cette attaque quelque sérieuse qu'elle soit n'a pas lieu d'étonner et n'est pas une atteinte préméditée contre la sûreté publique dans maintes circonstances surtout dans ces localités, les jeunes ivres et des malveillants se sont portés à de graves excès envers les débitants de boisson qui se rendent dans les foires et fêtes communales, les premiers pour avoir de l'argent pour boire et les autres par jalousie de métier et il est à remarquer qu'en cette circonstance il y avait mépris d'individu, prenant un frère pour l'autre ; dans ces cas toutefois les paysans qui sont ivres assommèrent souvent jusqu'à ce que mort s'en suivent ceux qu'ils attaquent.

J'ai l'honneur d'être très respectivement votre très humble et très obéissant serviteur

Le capitaine de gendarmerie

1835 : Tardivet prévenu d'assassinat

Ministère de l'Intérieur.

Cabinet du Secrétaire d'Etat

Paris, le 3 Août 1835

Monsieur le Préfet,

Une plainte en escroquerie a été rendue à Paris par la V^{me} Lefèvre, débitante d'eau de vie, et le n^m Girard, logeur, contre un n^m Tardivet, natif de la Croix St André (Isère), ex-soldat remplaçant au 26^e de Ligne.

Par suite des informations prises, il a été reconnu que cet individu doit être le même que celui poursuivi pour un assassinat commis à Beure (Doubs) et qui a été signalé sur le 398^e feuille circulaire, n^o 93, comme étant porteur d'un passeport aux noms d'Alexandre Bonaventure Devillard.

Tardivet a effectivement laissé chez le S^r Girard, d'où il avait disparu sans payer sa dépense, un passeport délivré sous le nom de Devillard et qui est joint à la plainte renvoyée au Procureur du Roi.

On vient d'apprendre par une personne de sa connaissance que Tardivet pourrait bien être en ce moment à Brest où il devait aller voir son fils Charles, âgé de 13 ans, embarqué comme mousse sur un bâtiment stationné dans le port de cette ville.

Si les indications qui précèdent amenaient la découverte et l'arrestation du n^m Tardivet, je vous serais obligé de m'en informer. Je désirerais, dans tous les cas, connaître le résultat des recherches que vous aurez prescrites à son égard.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Pair de France,
Sous-Secrétaire d'Etat de l'Intérieur.
Gasparin

Sous-Préfecture de Brest

Brest, le 10 Août 1835

Monsieur le Préfet,

Aussitôt la réception de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 de ce mois au sujet du n^m Tardivet, ex-remplaçant au 26^e de Ligne, j'ai fait faire les recherches les plus scrupuleuses afin de m'assurer si cet individu était à Brest ; il y résulte qu'il n'y est point encore arrivé. Toutes les mesures sont prises pour s'assurer de sa personne dans le cas où il se présenterait. Rien ne sera négligé pour le découvrir. Son fils Charles se trouve dans ce moment à l'hôpital de la Marine.

Je suis avec respect,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Pour le Sous-Préfet, en tournée de recrutement,
le Conseiller d'arrondissement délégué

Launay

Les Cercles Généalogiques membres de l'UGBH et leurs derniers bulletins

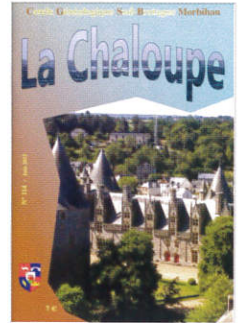
Centre Généalogique des Côtes d'Armor
3 rue du Bel-Orient, 22000 ST BRIEUC

Centre Généalogique du Morbihan
12 rue Colbert, 56100 LORIENT



Généalogie 22

- Seigneurs et seigneuries du Morbihan – 9 – Locmalo et son grand doyenné, par +Job Jaffré, 5p.
- Les forges des Salles (1622-1877) (suite 6), par André Le Coroller, 8p.
- Sur les traces de nos ancêtres meuniers (4) par Jeannine Le Scouarnec, 6p.
- Les Iquello : une famille oubliée ? suite et fin, par Gwen Tanguy, 9p.
- Sébastien Le Mestre, un témoin du déclenchement de la chouannerie dans la région d'Auray, par Marc Kermorvan, 2p.
- Un barrage et des hommes : Guerlédan, par Jean Pierre Boscher, 6p.



La Chaloupe n° 114

Chef d'Armor

108 boulevard de la Corniche, 22700 PERROS-GUIREC

Centre Généalogique du Poher

Boulevard de la République, 29720 CARHAIX

Cercle Généalogique d'Ille-et-Vilaine

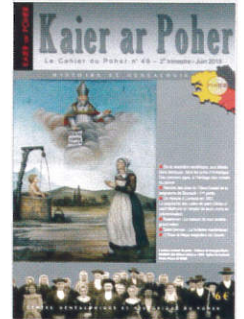
Permanences et courrier :
18 bis rue Frédéric Mistral, 35200 RENNES



Racines 35, n° 113

- Léon Gautrais, glorieux combattant, par Henri Briand, 5p.
- L'incroyable destin d'Elisa, par Monique Bonnefoy-Delarue, 8p.
- Grains de potence, par Ginette Grossetête-Foutel, 4p.
- Procès-verbaux de lief de cadavre à Redon, par Bénédictige-Troude, 5p.
- Etat civil des notaires de l'arrondissement de Rennes au XIX^e siècle, par André Desmots, 4p.

- De la révolution néolithique, aux tribulations ibériques, dans les ports d'Armorique. Des premiers âges, à l'héritage des croisés du poivre, par Albert Dureau-Le Mao, 16p.
- Histoire des sires du Vieuxchastel de la seigneurie de Brunault, 1ère partie, par Frank Coudray, 20p.
- Un miracle à Laniscat en 1663, par Pierrevés Quémener, Jérôme Caouën et Pierre Le Dour, 19p.
- Rostrenen. La maison de mon arrière-grand-mère, par Philippe Barré, 3p.
- Saint Servias. La fontaine mystérieuse, par Gilles Le Penglaou, 2p.
- O'Shan et Naga, magiciens de Gourin, par Guy Lidec, avec la généalogie de Yves Chanot, 9p.



Kaier ar Poher n° 49

Mémoire Vivante de Fégréac

Mairie, 44 FEGREAC

memoirevivante.fegreac@voila.fr

Centre Généalogique de la Loire Atlantique

1 Rue Darbefeuille – 44100 NANTES

CEGENCEB

Siège : Mairie de Mauron, 56430 MAURON



Bulletin de liaison n°5

- Guilliers, d'après le dictionnaire Ogée, 3p.
- Des jeux audacieux pratiqués par des garçons de Mauron au cours des années 50, par Joseph Boulé, 3p.
- Les sabotiers, par Joseph Boulé, 2p.
- Paul Bébin, par David Colléaux, 2p.
- Noble ou non noble, par Maurice Oréal, 1p.
- Le couvent de l'action de Grâce, par Joseph Boulé, 3p.
- Les morts pour la France de Montertelot, 2e partie, par Christiane Blanchard, 12p.
- Maison noble, par Joseph Boulé, 2p.



Généalogie, cousinades et histoire en Cornouaille
(GCHC)

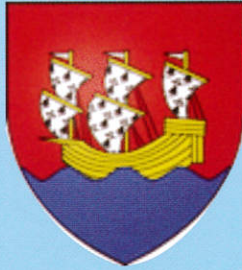
Maison des Associations, 29370 ELLIANT

Centre Généalogique du Finistère
(voir page 2 de couverture)

Retrouvez le CGF à Paris
dans le cahier bleu



Brest



Morlaix



Quimper



Carte des paroisses et trèves du Finistère avant 1789



Crozon



Le Relecq-Kerhuon



Moëlan sur Mer

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère



sommaire

Nos joies, nos peines / Adresses électroniques	p. I	Finistériens installés en Nouvelle-Calédonie	p. VIII
Changement d'adresse / Nouvelles des Antennes	p. II et III	Entraide	p. XIII
Nos ancêtres les poilus	p. III	Questions des adhérents	p. XIV
Nouveaux adhérents	p. IV	Réponses aux questions des adhérents	p. XIV
Agenda / Mise à jour de Généabank / Le CGF à Paris :	p. VII	Elections 2016 au CGF / Renouvellement 2016	p. XX

nos joies, nos peines

Naissances :

Achille GRAS est heureux de vous annoncer la naissance de son petit frère Anatole né le 27 mars 2015 à St Maur-des-Fossés, fils de Luc GRAS et Cécile LE GOT et petit-fils de Monique LE GOT / TANNEAU n° 9764 M et de son époux Gérard.

*Nos félicitations aux parents et grands-parents,
et nos vœux de longue et heureuse vie au bébé.*

Mariage :

Monsieur Mikelig Roudaut, fils de Pierre Roudaut, CGF2885 M, a épousé mademoiselle Marie Rannou le 10 juillet 2015 à Landivisiau.

*Nos félicitations aux parents,
et nos vœux de bonheur aux jeunes époux*

Décès :

M. Jean Maurice COLIN (CGF 2882 B), père de Marie Danièle COLIN PAILLARD (CGF 2883 B) est décédé le 23 avril 2015.

M. Jean-Pierre FUMERY (CGF8773 Q) est décédé le 28 avril 2015 à Poissy (78).

M. René CORRE (CGF 463 Q) est décédé le 11 mai 2015 à Romillé (35)

Mme Simone DESPRETZ, née LUCAS (CGF 1680 M) est décédée le 17 mai 2015 à Châteaubriant (44).

Mme Gisèle PARLOUAR-GAUTHE, épouse de Daniel PARLOUAR (CGF 5226M) est décédée le 25 mai 2015 à Paris (75)

M. Guy LARVOL (CGF 2232 Q) est décédé le 17 juin 2015 à Mont de Marsan (40).

Mme Louise TRANVOUEZ (CGF 8411 B) est décédée le 27 juin 2015 à Brest (29).

Mme Yvette DROUET LE FUR (CGF 2673 M) est décédée le 29 juin 2015 à Bois Guillaume (76).

M. Jean FOUQUET, époux de Andrée FOUQUET (CGF815 B) est décédé au début de juillet à Plougastel Daoulas (29).

Mme Marie-Paule KERVELLA, née TANGUY (CGF 1169 M) qui fut pendant plus de vingt ans, membre du comité de gestion de l'antenne de Morlaix et qui contribua activement à faire des relevés, est décédée le 10 juillet 2015 à Morlaix (29).

Oihan BLANC-GUIARD, petit-fils de Mme Thérèse BLANC-CAUGANT (CGF 6089 Q), est décédé le 27 juillet 2015 à l'âge de 13 ans à Lafayette en Louisiane (USA).

Monsieur Pierre JANNIC (CGF 9078 Q) est décédé le 11 août 2015.

Madame Simone CHAPERON née CROGUENNEC mère et belle-mère de Marie-José et Patrice CIRÉFICE (CGF 14846 M et CGF 6837 M) inhumée le 13 août 2015 à Brasparts.

Monsieur Emile FOULER (CGF 1432 M) époux et père de Marie-Louise, née COAT et Michèle FOULER (CGF 1433 M et CGF 1621 M) inhumé le 14 août 2015 à Saint-Martin-des-Champs.

*A leurs familles dans la peine,
nous présentons nos bien sincères condoléances.*

changements d'adresse

Numéro	Nom	Nom
6695 B	KERDRAON Agnès	Résidence Eden Park B 24, 2 rue Crec'h Ugien 22300 LANNION
8079 B	DELAVEYNE Claudine	2 rue des Prairies 29430 PLOUNEVEZ LOCHRIST
10319 B	KERVELLA Jean-Pierre	6 rue de Pontaniou 29200 BREST
11761 Q	GUEGUEN Yves	15 Hameau de Kerbrigent 29170 FOUESNANT
12980 Q	LE REST Véronique	23 rue André Récipon 35170 BRUZ
15064 B	ALIX Maguy	20 route de Quelern 29570 ROSCANVEL

nouvelles des antennes

antenne de Brest

Bonjour,

L'été se termine. En termes météorologiques, il ne nous laissera pas un souvenir impérissable. Si la « canicule » a sévi un peu partout en France, la Bretagne s'est distinguée une fois de plus. Bref, puisque la plage et la sieste à l'ombre du cerisier n'étaient pas indispensables, vous avez eu, je l'espère, tout loisir de vous consacrer à notre passe-temps favori.

- soit en consultant notre base RECIF qui continue d'augmenter de semaine en semaine : n'oubliez pas que désormais interactive, vous pouvez vous aussi l'enrichir très simplement en ajoutant références biographiques ou photos. Il suffit pour cela de suivre les indications données à l'écran).

- soit en vous rendant dans nos différentes salles de lecture : la fréquentation de la salle Tissot a été inférieure à celle des étés précédents. Nous avons cependant eu le plaisir de rencontrer certains adhérents vivant « ailleurs » qui, venus en vacances au pays, en ont profité pour faire un tour dans nos locaux. Manquant de bénévoles pour tenir certaines permanences, nous avons dû nous résoudre à fermer la salle Tissot les samedis matins de juillet et août. C'est l'occasion pour moi de vous rappeler que, dans notre association, le bénévolat est primordial et que, chacun peut apporter sa pierre à l'édifice : il n'est

pas besoin de beaucoup de temps ni de développer des aptitudes particulières pour cela. De la bonne volonté suffit.

- soit en nouant ou renouant des contacts entre « cousins » : c'est ce qui m'est arrivé cet été. Gentiment invité à la réunion annuelle des « Durose » anglais, je me suis rendu avec mon épouse à Bramshall, petit village du Staffordshire dans le centre de l'Angleterre (voir la photographie ci-dessous).

Sommes-nous cousins ?

Rien ne permet de l'affirmer, car pour l'instant aucun document (ni anglais ni français) n'est venu confirmer ou infirmer l'hypothèse qu'un « Ar Ros » ait suivi Henry Tudor en 1485 quand celui-ci est rentré outre-manche à la fin de son exil breton et ait fait souche là-bas. Nos amis britanniques semblent trouver « exotique » le fait d'avoir une branche française dans leurs ascendants. Alors... Ce qui importe, c'est que nous avons été magnifiquement reçus. La généalogie, c'est aussi de faire des rencontres humaines très variées et très riches. N'hésitez donc pas si vous avez la possibilité de rencontrer des « cousins », même très loin : des adhérents brestois se sont rendus au Québec cet été pour voir leurs « cousins » et ont été enchantés.

Michel DUROSE, Président



antenne de morlaix

Bonjour,

C'est la fin des vacances, malgré une météo plutôt maussade, la fréquentation lors des permanences à été relativement faible, mais un grand merci à tous les permanenciers, qui, par leur présence ont permis de maintenir la fréquence habituelle d'ouverture de ces jours de permanences.

L'activité de l'antenne, ralentie durant cette période estivale va reprendre de plus belle, avec au tout début du mois d'octobre, verra la participation de notre antenne en compagnie des antennes de Brest et de Quimper au Congrès Généalogique de Poitiers (02, 03, 04 octobre).

Nous sommes toujours dans l'attente d'un rendez vous avec la mairie afin de finaliser l'attribution des nouveaux locaux situés dans l'enceinte de l'ancien lycée Tristan Corbières par la signature d'une convention.

Dès la signature de cette convention, nous pourrons lancer la phase des travaux d'aménagements de ces nouveaux locaux, à savoir réfection totale des sols, rafraichissement de certaines pièces, installation des étagères de support de registre, câblage informatique, et travaux divers.

A la fin de ces travaux nous pourrons alors envisager le déménagement, mais à ce jour, nous ne pouvons encore en déterminer la date, nous espérons nous trouver dans les lieux pour la fin de l'année.

Toute l'équipe va être mobilisée pour mener à bien ces différentes tâches, et les mois à venir vont étre particulièrement chargés.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne reprise.

Thierry NOIREL, Président

antenne de quimper

"Chicouf !", Chic ! Ils arrivent pour les vacances, Ouf ! Ils sont repartis. Je parle bien entendu de nos chers petits qui ont largement occupé nos journées d'été et ont désormais repris le chemin de l'école, nous laissant maintenant un peu de temps pour nous consacrer à nos activités favorites dont la généalogie fait partie.

Notre antenne a, comme les années précédentes, fonctionné tout l'été au rythme de la météo et nos bénévoles sont toujours là pour vous accueillir et vous aider. N'hésitez pas à faire appel à eux et remerciez-les encore une fois pour leur disponibilité.

Ceux d'entre-vous qui ont un peu de temps disponible peuvent profiter de cette rentrée pour les rejoindre.

Les samedi 28 et dimanche 29 novembre se dérouleront, tant à Quimper qu'à Moélan-sur-mer nos traditionnelles journées « Portes ouvertes » que nous prolongerons en décembre par deux samedi après-midi consacrés à l'initiation à la généalogie pour nos nouveaux adhérents.

Pour éviter l'encombrement des locaux nous demandons aux membres actifs du CGF d'éviter dans la mesure du possible de venir à l'antenne ces jours là, sauf bien entendu lorsqu'il s'agit d'accompagner de futurs adhérents.

Il serait également bon que chacun en parle autour de soi et incite voisins, amis et parents à adhérer à notre association. Bon trimestre à tous !

Christian BOLZER, Président



Nos ancêtres les Poilus

En janvier 2014, le site TADOUKOZ était lancé pour rendre hommage aux valeureux combattants du conflit de la Guerre 14/18.

Je suis toujours à la recherche de photos de vos ancêtres ou collatéraux, finistériens ou non, décédés ou pas lors du conflit (avec ou sans tenue militaire) accompagnées d'un petit commentaire (dates et lieux de naissances et décès, et si vous le connaissez son régiment d'appartenance). Je suis également intéressé par des cartes Postales, matériels, documents, écrits, artisanat du front..... Le site compte actuellement plus de 2000 photos dont 240 de "Poilus".

Ne laissez pas votre ancêtre et vos documents dans l'oubli !!!!!

Le site : <http://www.tadoukoz.net/piwigo/>

Contact : eric.menez@wanadoo.fr

Dernier délai pour transmettre à la rédaction du LIEN vos demandes d'insertion dans le n° 136 :

7 Novembre 2015

nouveaux adhérents

Numéro	Nom	Adresse	Patronymes étudiés
15444Q	HUOT Paul Marie	2180 rue Baldwin HIL5A6 MONTREAL QC CANADA	GOURIOU (Châteaulin, Lopérec) / LE CHARLES
15445M	BRIAND Robert	2 allée Jean de La Bruyère 94000 CRETEIL	BRIAND Francois (Loguivy-Plougras) / LE CAM Yvonne (Botsorhel)
15446B	KERVELLA Jacqueline	7 rue du Mont Saint Michel 61100 FLERS	KERVELLA (Dirinon) / LE GOFF (Plouguerneau) / LE BRUN (Landéda) / SALOU (Kerlouan)
15447B	MARZIN DELATTRE Dominique	17 Pont du Chatel 29260 PLOUIDER	MARZIN (Rosnoën) / PERROT (Guissény) / INISAN (Saint-Cadou, Commana) / BRETON (Guissény, Saint-Frégant)
15448B	HALLEGOUET Eric	25 boulevard Richard Wallace 92200 NEUILLY SUR SEINE	HALLEGOUET, JEZEQUEL, NORET, TUAL (Ouessant)
15449B	ROEDEL Françoise	6 rue des Sorbiers 57580 SORBÉY	MARC, LESCOPI, BRIANT (Brélès)
15450B	ABIVEN Roger	Kerviniour 29860 LE DRENNEC	
15451Q	LE COUSSE Marie Louise	4 Goarem Ti Bout 29720 PLONEOUR LANVERN	
15452Q	CHAPELAIN Michèle	70 Avenue du 8 Mai 1945 76610 LE HAVRE	CHAPELAIN (Plestin les Grèves) / BALBO, BALDO (Guimaëc)
15453Q	BESCOND Nathalie	14 bis chemin de Kerbiguet 29100 DOUARNENEZ	BUREL (Lababan) / LE CORRE (Landudec) / BESCOND (Poullan)
15454M	POUPON Anne Marie	3 Chemin de Kerouzach 29630 PLOUGASNOU	
15455M	TOLEDO Loïc	200 route de Kermadeza 29630 PLOUGASNOU	
15457Q	COÏC Monique	5 avenue des Renards 44470 THOUARE SUR LOIRE	COÏC, JULIEN, LE GUELLEC, LE DEM (Plozévet, Tréguennec, Plouhinec)
15458Q	LE SAUX Yannick	2 avenue du Poudouvre 22770 LANCIEUX	LE SAUX, RANNOU, FLATRES, LE RESTE (Elliand, Quimper)
15459Q	CAPITAINE Pierre Alain	14 rue Robert Fedon 91220 BRETIGNY SUR ORGE	CAPITAINE, MOREAU (Telgruc-sur-Mer) / CORBORIOU, CAM (Morlaix, Plouezoc'h)
15461M	HUMEZ Caroline	1 Impasse de la Croix de la Barre 78550 RICHEBOURG	DOHER (Plougasnou) / POSTIC (Saint-Jean-du-Doigt) / ROLLAND (Morlaix, Plougasnou)
15462Q	LAURENT RIOU Denise	Le Bourg 16240 MONTJEAN	RIOU, NICOLAS, MORVAN, SALOMON, LE MENN, DERAISON, GLOANNEC, FORLOT, HEMERY, MAGUET, LARDIC, SALAUN (Quimperlé, Laz, Plonévez du Faou)
15463M	HERVE Stéphane	les Quatre Chemins 29620 PLOUEGAT GUERRAND	HERVE (Melgven, Riec sur Belon, Nizon, Lanriec) / KERRIOU (Ploudiry) / FLEGEO (Mellac)
15464M	CORRE Jacques	6 route de Keraudy 29252 PLOUEZOCH	
15465Q	COMPAIN Geneviève	45 avenue de Mazeau 33160 SAINT MEDARD EN JALLES	PERENNES, ROUX (Pouldavid) / KERUZORE (Lennon) / THEPAUT
15466Q	LASTENNET Françoise	29 rue de la Chalandière 44550 MONTOIR DE BRETAGNE	LASTENNET (Plozévet) / LOSQ (Plouhinec) / MOAL, PERENNES
15467M	MORVAN Marie Louise	Lan ar Marc'h 29440 PLOUZEVEDE	LE MENN (Cléder) / DEROFF (Plougoum) / QUERE (Sibiril) / GRALL (Cléder)
15468M	PEYRAT Patrick	101 194 M 10 Soi Klong Lord Phyatrang rd T Thachang A Muang CHANTHABURI 22000 THAILAND	SEVEUR, CORRE, MONCUS (Ile de Batz)
15470Q	BOULIC Patrick	43 / 45 rue Amiral Mouchez 75013 PARIS	BOULIC, MELOU (Spézet, Saint-Hernin) / LE BERRE, LE FLOCH (Pouldergat, Douarnenez)
15471Q	LE HEMON Michel	3 rue Dumont D'Urville 29300 QUIMPERLE	LE HEMON (Douarnenez, Plonévez-Porzay) / FLOCH'LAY (Landudec, Poullan-sur-Mer) / GUEGUEN (Landudec) / CADIOU (Douarnenez)
15472Q	LE FLOCH Ronan	23 rue du Point du Jour 44470 THOUARE SUR LOIRE	LE FLOCH (Guengat) / MORVAN (Landerneau, Plouneventer) / BOUSARD (Ploaré) / GRALL (Plouneventer)
15474Q	DERRIEN Jean-Claude	19 rue Jules Ferry 63360 GERZAT	DERRIEN (Châteauneuf-du-Faou) / GUEGUEN (Saint-Hernin) / TIRILLY (Saint-Goazec)
15475B	VEZIER Sophie	41 rue Gambetta 78600 LE MESNIL LE ROI	AVELINE, JOUANNE, BOUCHER, GUIOMARC (Brest)
15476B	CAPELLE Annie	78 square John's Wood 35700 RENNES	SEVEN, LEGUERN (Saint-Thois, Châteauneuf-du-Faou) / DEROFF, ROSEC, VOURCH, ABALÉA (Lanhouarneau)
15477B	LE BEC Yvane	22 rue Angela Duval 29200 BREST	LE BEC (Plouneventer)
15478B	LE MAITRE Catherine	30 rue des Rabats 92160 ANTONY	LE MAITRE (Morlaix, Landivisiau) / DENIEL (Landivisiau)
15479B	BOUTERAON Nicole	4 Avenue de l'Eglise 91000 EVRY	BOUTERAON // BOUTTERAOU (Châteauneuf-du-Faou, Le Faou)
15480B	ROUSSEAU Véronique	8 rue Foucher Lepelletier 92130 ISSY LES MOULINEAUX	DAFNIET, DANVIET (Plouégat-Guerrand, Plouigneau)
15481B	CARSALADE Guy	11 rue du Jura 75013 PARIS	LE HIR (Brest, Landivisiau)
15482B	LE QUEAU Michèle	12 Allée des Troènes 94240 L'HAY LES ROSES	QUEAU (Guengat) / TANGUY (Plogonnec) / HASCOUET (Plonéis)
15483B	QUILLEVERE Dominique	13 rue Charles Le Goffic 29400 LANDIVISIAU	
15484M	LE BARS Yvon	26A rue des trois épis 68124 LOGELBACH	LE BARS, PRIGENT, QUEINEC, PAPE (Plourin, Ploujean)
15485Q	LE COUPANEC Marcelle	3 rue Gérard 56100 LORIENT	

15486M	KORNER Jean Pierre	4 rue Bellevue 29400 LANDIVISIAU	LE BIHAN, PLOUGASTEL, KERSALE, BERRE (Cléder, Kersaint-Plabennec, Audierne)
15487Q	BILLON Hortense	85 route de Clohars Fouesnant 29950 BENODET	LE GALL (Clohars-Fouesnant) / BOURBIGOT (Gouesnach) / COL- LIOU (Elliant) / TASSY (Brest)
15488B	LECIGNE Nicolas	61 rue Théodore Botrel 29800 LANDERNEAU	LECIGNE (Brest, Calais) / DOARE, MONTCONDUIT (Brest) / CAL- VEZ (Brest, Landerneau)
15490B	CRENN Marie Annick	2 rue de la Mairie 29800 TREFLEVEZ	DIVERRES, TOULLEC, OLLIER (Saint-Urbain) / CRENN (Tréflévez)
15491B	DUBALLET Pierre	19 rue Camille Roy 69007 LYON	TARTU (Lambézellec, Brest)
15492B	LE GOULM Colette	4 bis rue de Roscogoz 29430 PLOUNEVEZ LOCHRIST	LE GOULM, ABAZIOU, LE BORGNE (Plounevez-Lochrist) / BAL- CON (Plougar)
15493Q	THOER Yves	1 rue du Verger 60180 NOGENT SUR OISE	SAINT-CHERON (Essonne, pays Glazik, Brennilis)
15494Q	MARTINEZ Helio	Le Bois des Roches 17 rue Geneviève Aube 78114 MAGNY LES HAMEAUX	BORHIS, LE BOURHIS, MINTER, DISLOQUER (Pays Bigouden)
15495B	PICHAVANT Michel	5 rue Charles Berthelot 29820 GUILERS	PICHAVANT (Pont-Croix, Brest) / CAPITAINE (Roscanvel, Brest)
15496B	LE GALL Monique	22 rue Amiral Troude 29490 GUIPAVAS	POULMARC'H (Rumengol) / FALCHEUN (Le Relecq Kerhuon) / LE GALL, KERVELLA (Plougastel-Daoulas)
15497M	GESTIN Jean-Yves	43 rue Dumont d'Urville 75116 PARIS	GESTIN, LE BIHAN, ACQUITTER, SALAUN (Saint-Vougay, Plouescat, Cléder)
15498Q	GOSSE Christian	53 rue du Jeudi 61000 ALENCON	CLOATRE, DROGOU (Bohars) / COSSEC, PEMP (Pays Bigouden)
15499Q	LAUTRIDOU Lucienne	1 rue de l'île Molène 29000 QUIMPER	LAUTRIDOU, YANNIC
15500Q	GRALL Marie France	36 avenue des Saules 29000 QUIMPER	GRALL
15501M	BILIEN Céline	Kerilly 29410 GUICLAN	COULM (Guiclan) / POULIQUEN (Lampaul-Guimilliau) / STEPHAN (le Cloître-Pleyben)
15502Q	GOBLET Christian	lieu dit Patouillet 49250 SAINT REMY LA VARENNE	QUINIOU (Kernével) / CLERAN (Scaër)
15503Q	CHAPRON Catherine	14 bis rue de Raguenes 29920 NEVEZ	MELL, ROPARS, QUILLIOU, CREFF
15504M	BEUAN Jean	Escalier 28, 92 rue de Bayeux 14000 CAEN	LERAN (Guiclan) / MOAL, QUENVEC (Saint-Pol-de-Léon) / BER- NARD (Plouvorn)
15505B	ROUDAUT Georges	27 rue Lulli 29200 BREST	TREBAOL (Plourin-Ploudalmézeau) / ROUDAUT (Plouguerneau, Kerlouan) / BOUCHER (Plouguerneau)
15506B	DENIEL Josette	10 rue du Stéjou 29830 PLOUDALMEZEAU	DENIEL, PERROT (Ploudalmézeau) / QUEMENEUR, GUEGAN- TON (Lampaul-Ploudalmézeau)
15508Q	MIOSSEC Marie Yvonne	Kerhoel 29790 MAHALON	LOSQ, BUREL, STUM, PICHAVANT (Mahalon)
15509M	NOUGARET Christine	36 boulevard Voltaire 75011 PARIS	CHAPALAIN (Ile de Batz)
15510B	JAFFRE Christine	Pont Neuf 29400 LOCMEJAR	LE ROUX (Le Relecq Kerhuon, Kerlouan) / JAFFRE (Lanvéoc, Crozon) / LE MEROUR (Crozon, Brest, Tréfléz) / DANTEC, GRI- GNOU (Brest)
15511B	COZE Annie Claude	11 rue de Craonne 95100 ARGENTEUIL	MORVAN, KERGROACH (Camaret, Crozon) / RIOU, ARZEL (Brest et environs)
15512B	PERCHERON Philippe	77 rue du Rocher 75008 PARIS	BLANCHARD (Brest)
15513B	MIDY Raymond	3 rue Amiral du Couedic 29100 POULDERGAT	MIDY, GUIDOU (Pouldergat) / LOZACHMEUR (Tréboul) / LE MOAN (Douarnenez)
15514B	LE COZ André	34 place du Père Maunoir 29100 DOUARNENEZ	LE COZ (Douarnenez, Pouldergat) / CELTON (Douarnenez)
15515B	GOURVES François	2 lieu dit Mezargas 29470 PLOUGASTEL DAOULAS	GOURVES (Irvillac, Logonna-Daoulas, L'hôpital-Camfrout), RICCO (L'hôpital Camfrout) / LE GOFF (Pleyben, Laz, Chateauf-neuf-du- Faou) / FAVENNEC (Pleyben)
15516B	GOLHEN Anne	Appartement B17 36 rue Henri Claude Lauth 31400 TOULOUSE	GOLHEN (Plomodiern) / CHARRETEUR (Plouvien, Brest, Saint- Pierre-Quilbignon) / QUINQUIS (Locmaria-Plouzané, Brest) / LARS (Saint-Pierre-Quilbignon, Brest)
15517Q	GUILLOU Julien	Enez Raden 119 route du Chateau d'eau 29170 SAINT EVARZEC	GUILLOU (Saint-Evarzec) / COULIOU (Fouesnant) / GLEONEC (La Forêt-Fouesnant) / LAHUEC (Pleuven)
15518Q	CAROFF Thierry	3 rue des Rosiers 29140 SAINT-YVI	CAROFF, RENAUD, LE BIHAN, MEAR
15519Q	TAHON Jeanne	95 Kleertstraat 1652 ALSEMBERG BELGIQUE	ROLLAND (Trégourez)
15520Q	DANIEL Claude	1 rue Baudin 76600 LE HAVRE	DANIEL, LE LAY, LE BAUT (Kerfeunteun, Quéménéven) / GOARIN, OLLI- VIER, HENAFF (Plogonnec) / LE DROFF, HORELLOU (Saint- Nic)
15521B	MARINIER Marie Christine	2 chemin de la Mare aux Aulnettes 77000 LIVRY SUR SEINE	KERMAIDIC (Plouarzel) / LEOSTIC (Plouzané)
15522B	PICARD Pascale	13 rue Claude Bourgelat 29200 BREST	PICARD (Brest) / MALLEJAC (Plougastel-Daoulas) / GOURVES (Brest, Guipavas) / SALAUN (Plounevez-du-Faou)
15523B	CLOITRE Francois	38 route de Milizac 29820 GUILERS	CLOITRE (Brélès, Ploumoguier) / ARZUR (Plouguerneau, Plouarzel) / CAU- SEUR, GOURMELON (Ploumoguier)

15524B	GUILLOU Clarine	8 rue Peligot 95880 ENGHEN LES BAINS	GUILLOU (Plourin-Ploudalmézeau)
15525Q	CASTEL Christiane	7 route de la Bastille 17120 EPARGNES	CASTEL (Plounévez-Quintin) / GUYOMARCH, JAFFRENOU (Berrien)
15526Q	GAUDIN Mikaël	38 rue Pierre Brossolette 29100 DOUARNENEZ	BOURBAO (Douarnenez, Kerfeunteun, Pluguffan) / FORÉT (Douarnenez, Concarneau) / KERISIT (Douarnenez, Cap Sizun)
15527M	DERRIOU CHOSSE Corynne	8 rue Nina Berberoua 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	DERRIOU (Pleyber-Christ)
15529Q	BOUROULLEC Jean Jacques	91 avenue des Pyrénées 11400 CASTELNAUDARY	PETTON, CLEACH (Plouzané) / KEREBEL, QUEMENEUR (Guilers)
15530Q	BERNARD Joël	2 rue de la Forge 37350 PAULMY	BERNARD, OLLIVIER (Plogonnec, Kerfeunteun, Guengat) / LE LONG, MOREAU (Abbaretz, Nantes)
15531Q	COIC Karine	5 Park Kergreach 29120 SAINT JEAN TROLIMON	
15532Q	BROUSSARD Frédérique	1 bis rue Ar Guily 29950 GOUESNACH	LARZUL, BARGAIN (Pays Bigouden)
15533Q	LE BERRE Patrick	Kerscouarnec 29550 SAINT NIC	BERRE, CARIOU (Briec, Gouezec) / GUEGUEN, BRUN (Plouyé, Brennilis)
15534Q	ALLANIC Tiffany	Résidence de Kermenguy 37 bis Allée de la Nouvelle Métairie 29000 QUIMPER	BOURGOT(Fouesnant) / ALLANIC, JEZEQUEL (Brest) / BOURHIS (Fouesnant, La Forêt-Fouesnant)
15535Q	POCHAT Francis	Lieu dit Chenay Mace 35760 SAINT GREGOIRE	POCHAT, KERVEVAN (Tréffiagat)
15536M	LE BARZIC Yvon	Le Castel 91 rue des Bleuets 59287 LEWARDE	
15537B	BALANANT Louis	36 avenue Guy de Maupassant 78400 CHATOU	BALANANT (Lampaul-Plouarzel, Saint-Renan) / ALLANCON (Plouarzel) / LE BARS
15538M	AHMED Marie Christine	1520 route de Rhun Izella 29630 PLOUGASNOU	
15540M	JEZEQUEL Pierre Henri	14 rue Badin 69001 LYON	JEZEQUEL, RAOUL, CAROFF, FAVEN (Morlaix)
15541Q	DARCHEN Annie	16 rue des Maurines 17230 CHARRON	DARCHEN (Tréboul, Poullan, Mahalon) / MOAN (Meilars) / LE BIHAN (Ploaré)
15542Q	GLOANNEC Frédéric	3 rue Pierre Curie 91120 PALAISEAU	GLOANNEC (Pont-l'Abbé, Plomeur) / LE QUERE (Elliant, Concarneau) / KERIBIN(Quimper) / MERCIER (La Forêt-Fouesnant)
15543Q	HEMON Evelyne	1 rue du Stade 29510 EDERN	HEMON, LE BERRE, PATEROUR (Briec, Ederne) / ROLLAND, SILIOC (Langolen, Ederne)
15544B	FANTIN Sylvie	3 chemin des boeufs 78340 LES CLAYES SOUS BOIS	KERDRAON / QUERDRAON (Lannilis, Tréglonou, Guipavas) / YVEN (GOUESNOU) / MAO (Tréglonou) / ABARNOU (Lannilis)
15545Q	GICQUEL Josiane	36 rue du Dolmen 56270 PLOEMEUR	LE GLOANNEC, PERRON, JAFFREZO (Arzano, Rédéné, Querrien)
15546Q	JULIEN Françoise	2 rue Jean Baptiste et Henri Cocq 29100 DOUARNENEZ	BERLIVET, ANCEL, LE NOUY, MAREC (Douarnenez, Tréboul)
15547Q	GILLET Francis	82 rue de Tourneville 76600 LE HAVRE	GILLET (Plougoulm, Roscoff, Saint-Pol-de-Léon, Santec) / LARIDON (Plouider, Lesneven, Plouescat) / DUVAIL, DAGORNE (Concarneau, Trégunc, Fouesnant, Lanriec)
15548Q	MAREC Jean François	1 Impasse Louis Bleriot 29100 DOUARNENEZ	
15549B	THIEFFINE Annie	15 rue Millet 29820 GUILERS	INISAN, ABOLIVIER (Plounévez-Lochrist) / ROUDAUT (Plouguin) / FAGON (Tréouergat)
15550B	LE GOASTER Jean Marie	35 rue Morice 92110 CLICHY	LE GOASTER (Le Conquet, Ile de Sein, Ouessant) / LE FRANC (Brest, Le Conquet)
15551Q	ALBERT Denis	18 résidence Montmorel 50220 DUCEY	MORVAN (Fouesnant)
15552B	CHARETON Hervé	2 rue de la gare 14380 SAINT SEVER	LE VEN, CHARETON, LE ROUX (Lesneven) / LE VEN, CLOATRE, PHILIPPON (Porspoder, Lannilis) / LABOUREUR, COLLARD (Paimpol, Pontrieux, Brest)
15553B	OLU Julien	64 rue Pen Ar Hoat 29200 BREST	OLU, BENOIT (Leuhan) / MASSE, LANDREIN (Bannalec)
15554B	VERON Yvette	9 rue Toulouse Lautrec 35235 THORIGNE FOUILLARD	MOUDEN, JAOUEN, SALAUN, LAOT (Saint-Pierre-Quilbignon)
15555Q	GERMAIN Maryse	2 rue Henri Brisson Hall1 75018 PARIS	CORLER, JAFFRE (Coray) / LE RU (Leuhan) / QUINTIN, QUENTEL (Scaër)
15556Q	BODENES Willy	104 rue du Chemin du Vuzut 29900 CONCARNEAU	BODENES (Brest, Saint-Pierre-Quilbignon) / STRULLU (Plozévet) / CORRE (Lannilis) / ORLAC'H (Brest)
15557Q	BERGUE Pierre	23 Allee Michel Julien 29950 CLOHARS FOUESNANT	
15558B	HUGUEN Marcel	378 rue Cantegrit 40600 BISCAROSSE	HUGUEN (Ploudaniel) / LE VERN (Plouédern) / FAVE (Plounéour-Trez) / LE GALL (Plounéventer)
15559Q	LESAGE Robert	5 square Gaston Chaissac 85300 CHALLANS	PERENNOU (Querrien) / LE FLECHER, POTIER DU COURCY, CANUSAT DE RIANCEY (Finistère)
15560Q	LE HENAFF Alain	8 rue des Cerisiers 56530 QUEVEN	LE HENAFF (Plogastel-Saint-Germain) / RAPHALEN, LOC'H (Plovan)
15561Q	RIOUX Pierre	44 8 ^{ème} rue est G5L 2H8 RIMOUSKI QUEBEC CANADA	
15562B	BROCHARD Pierre	46 route des Nations 91690 BOISSY LA RIVIERE	DE FOUCAULT (Brest)
15563M	LE MEUR Alain	58 bis Boulevard de Lorraine 95240 CORMEILLES EN PARISIS	LE MEUR, GALLIOU (La Roche Maurice, La Martyre) / TREVIEN, GRALL (Plounévez-Lochrist, Plouescat)
15564M	BOULANGER Pierre	10 rue de la Libération 29630 PLOUGASNOU	TANGUY, LAZOU, RIOU (Plougasnou) / LE LAVIEC, LE REGUER (Lanmeur)

agenda

SALONS

XXIII^È CONGRÈS NATIONAL DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GÉNÉALOGIE

2-3 ET 4 OCTOBRE 2015 À POITIERS

Le Cercle Généalogique Poitevin organise sous le haut patronage de la Fédération Française de Généalogie et avec l'aide de l'Union Généalogique Poitou-Charentes-Vendée le XXIII^È CONGRÈS NATIONAL DE GÉNÉALOGIE à POITIERS au Palais des Congrès du Futuroscope.

SALON DE LA CARTE POSTALE DE SAINT-RENAN (29)

Le CGF sera présent au salon de la carte postale qui se tiendra à Saint-Renan le
18 octobre 2015

à l'Espace culturel, place Guyader à Saint-Renan

SALON GÉNÉALOGIQUE DE CRÉHEN (22)

Le CGF sera présent au salon généalogique de Créhen dans les Côtes d'Armor qui se tiendra de 10h 00 à 18 h 00 à la salle polyvalente (sortie du bourg) le :

Samedi 14 novembre 2015

Entrée libre et gratuite

PORTES OUVERTES AU CGF

Elles se tiendront dans les trois antennes de Brest, Morlaix et Quimper de 10h à 18h le :
Samedi 28 novembre et le dimanche 29 Novembre 2015

Mise à jour des comptes Geneabank pour 2015

Les distributions de points Généabank auront lieu désormais le 1^{er} jeudi suivant la fin de chaque trimestre. En conséquence les prochaines mises à jour des compte à 900 points aura lieu :

Jeudi 1^{er} octobre 2015

Jeudi 7 janvier 2016*

*sous réserve d'un renouvellement d'adhésion effectué au titre de 2016

Le CGF à PARIS

Les informations concernant les réunions parisiennes à venir ne nous étant pas parvenues au moment de boucler numéro, nous invitons les adhérents intéressés par celles-ci à contacter :

M. Nicolas Pierre TERVER,

Tél. 06 23 38 08 41

el : nicolas.terver@voila.fr

finistériens en nouvelle-calédonie :

(Établi par le groupe de discussion GENNEOCAL à partir de sa base de données, cet index est destiné aux généalogistes effectuant des recherches sur la Nouvelle Calédonie. Ils pourront éventuellement y découvrir des personnes qui, expatriées dans ce département pour des raisons professionnelles ou autres, se rattachent à leur généalogie. La plupart d'entre elles sont décédées en Nouvelle Calédonie.

Pour contacter le groupe de discussion GENNEOCAL :
S'inscrire : genneocal-subscribe@yahooogroupes.fr
puis envoyer un message : genneocal@yahooogroupes.fr
ou pour un contact individuel direct : genneocal@gmail.com

Individu	Profession	Naissance	Décès	COMPLEMENT D'INFORMATIONS (d'après ARCHIVES FINISTERIENNES)
ALLEGRE Jean René	colon	05.06.1838 BREST	> 1874	Fils de ALLEGRE Jean Louis (maçon) et de SALAUN Annette Eléonore
ANDRE Joseph	cultivateur	09.04.1850 PLOUG-DAOULAS	18.02.1892	Fils de ANDRE Jacques et LAURENS Marie
APPERE Jean Marie	journalier	03.10.1864 LANDUNVEZ	03.05.1893	Fils de APPERE André et TREBAOL Marie Françoise
ARZUR Adèle Vincente	blanchisseuse	11.12.1838 ROSCANVEL	10.07.1903	Fille de ARZUR Jean Marie (menuisier) et de GRUEL Julie Eulalie, X à RECOUVRANCE le 20.05.1861 avec BRACLY Amédée François
ARZUR Christophe	marin d'état	27.01.1852 PLOUGUERNEAU	18.07.1874	
AUGIER Charles François	marin	18.09.1851 BREST	12.03.1886 CANAL WODDIN	Fils de AUGIER Henri (capitaine d'artillerie de marine) et de RALU Louise Caroline. (NB du CGF : a été condamné au bagne).
AUTRET Jean Marie August	journalier	24.10.1845 BREST	21.03.1880 à NOUMEA	Fils de AUTRET François (garde chiourme) et de KERMAREC Marie
BABO Alexandre Jules	capitaine au long cours	21.09.1836 RECOUVRANCE	20.12.1888	Fils de BABO Mathurin Marie (cordonnier) et de KERBRAT Marie Françoise Aline. X à BREST (St Louis) le 06.10.1864 avec LE MOIGN Marie Anna.
BABO Ernest Louis	contremaître des mines	07.05.1872 BREST	1936	Fils de Alexandre Jules (capitaine au long cours) et de LE MOIGN Marie Anna. X à LA BAIE DE PROSNY (Nouvelle Calédonie) le 15.07.1903 avec PERE Eloise Eugénie Jeanne.
BALAY Germain Jacques	marin d'état	06.05.1891 LE RELECQ-KER-HUON	28.01.1913	Fils de BALAY Jacques et de MEVEL Marie Anne.
BALCON Marie Gabrielle		28.09.1951 LANDEDA	06.08.1885	Fille de BALCON Jean et RIOU Marie Jeanne.
BALCON Michel François Marie	militaire	26.02.1899 BOURG-BLANC	> 1924	Fils de BALCON François et LE HIR Marie Anne. X le 18.12.1924 à NOUMEA (Nouvelle Calédonie) avec FRAGHIERNIZ Barbe Héliène.
BARON Jean Louis Marie	sabotier	10.07.1863 LANDERNEAU	02.03.1928 ILE NOU	Fils de BARON Hervé (journalier) et BODENAN Catherine. (NB du CGF : a été condamné au bagne).
BARON Jean Marie	soldat	18.11.1853 LOC-EGUINER PLOUDIRY	07.10.1878	Fils de BARON Guillaume et HERNOT Marie Yvonne.
BASTARD François Marie	surveillant militaire	01.10.1848 LANMEUR	> 1894	Fils de BASTARD François (cultivateur) et REDOU Marguerite. X le 23.07.1874 à LANDERNEAU avec MATHIEU Marie Pauline Françoise (couturière)
BASTARD Marie Françoise Pauline		24.06.1875 LANDERNEAU	20.11.1946 BREST (St Pierre)	Fille de BASTARD François Marie et de MATHIEU Marie Pauline Françoise.
BAZANO René Désiré	marin d'état	05.03.1820 RECOUVRANCE	19.03.1855 sur la corvette L'Aventure en Nouvelle Calédonie.	Fils de BAZANO François (marin) et de DEPREZ Marie Gabrielle.
BEAUJEU Charles Emile	militaire	18.05.1850 BREST	28.11.1810	Fils de BEAUJEU Charles François Joseph (garde du génie) et de QUILBEUF Rosalie Pauline.
BEAUVAIS Paul Alexandre	surveillant militaire	25.09.1857 MORLAIX	> 1889	Fils de HERRY Claudine (ouvrière au tabac). Légitimité par le mariage de sa mère avec BEAUVAIS Dominique le 21.11.1863 à NANTES.
BELIN Alexandre François Marie	marin d'état	29.04.1847 QUIMPER	31.05.1866	Fils de BELIN René Joseph (tailleur de pierres) et de DUBEAU Marie Anne Madeleine (tailleuse).
BELLECC Jean	marin	18.11.1848 LANDEDA	11.11.1893	Fils de BELLECC Jean François et de GUIZIOU Marie.
BERLIVET Hervé	Charretier	21.12.1842 AUDIERNE	30.10.1877	Fils de BERLIVET Jean Marie (tisserand) et de ARCHAN Jeanne Catherine (journalière).
BERLIVET Jean François	marin d'état	12.01.1865 ST-PIERRE-QUIL-BIGNON	10.02.1903 NOUMEA (Nouvelle Calédonie)	Fils de BERLIVET Pierre et LE GALL Marie.
BERNICOT Elisa Rosine		01.03.1865 QUIMPERLE	11.01.1889	Fille de BERNICOT Jean François Marie (+ 23.05.1878 à CONCARNEAU) et de RIOU Flore Guillemette Anastasie (journalière). X le 28.09.1885 à CONCARNEAU avec GERARD Arthur Ferdinand (boîtier, de NANTES).

Individu	Profession	Naissance	Décès	COMPLEMENT D'INFORMATIONS (d'après ARCHIVES FINISTERIENNES)
BERNICOT Olivier Marie	soldat	08.11.1866 GUIPAVAS	> 1899	Fils de BERNICOT Jean (cordonnier) et de RIOUALEN Marie Joséphine. X le 28.09.1899 à NOUMEA (Nouvelle Calédonie) avec RENAUD Rose.
BETROM Marie Jeanne		28.03.1856 PLOVAN	> 1882	Fille BETROM Philibert (journalier) et de KERLAN Jeanne.
BEYOU Eulalie		25.11.1828 LANHOUARNEAU	16.03.1877	Fille de BEYOU Alain (tailleur) et de GODEFROY Marie Jeanne (couturière). X le 13.02.1852 à LANHOUARNEAU avec COZ Christophe (matelot de PLOUNEVEZ-LOCHRIST).
BIHAN Christophe	ferblantier	02.08.1836 PLOUNEOUR-TREZ	14.12.1885	Fils de BIHAN François et de FAVE Marie Françoise.
BILLANT Olivier François	menuisier	13.11.1832 LAMBEZELLEC	30.01.1885	Fils de BILLANT Yves (maçon) et de DIZERBO Marie Jacquette. X le 23.05.1856 à LAMBEZELLEC avec BOTHEVRIE Françoise (de LA MARYRE).
BIZIEN Vincent	manoeuvrier	10.11.1856 ST-POL-DE-LEON	20.11.1898 OIRO - ILE DES PINS	Fils de BIZIEN Jean (journalier) et de COCAIGN Marie. (NB du CGF : a été condamné au bagne).
BLEVIN Charles Michel	charron	31.05.1848 CARHAIX	07.03.1894	Fils de BLEVIN François et de HERHEL Marie Louise. X le 08.06.1875 à CARHAIX avec MAURICE Marie Barbe de LANGONNET (56).
BLEVIN Marie Joséphine		29.03.1876 CARHAIX	20.11.1902	Fille de BLEVIN Charles Michel et de MAURICE Marie Barbe.
BLEVIN Marie Isabelle		24.08.1877 CARHAIX	20.11.1902	Fille de BLEVIN Charles Michel et de MAURICE Marie Barbe. X le 10.06.1899 à NOUMEA (Nouvelle Calédonie) avec MOUTON Ernest Emile François
BODENES Etienne	journalier	14.02.1823 PLOUG-DAOULAS	27.05.1881 ILE NOU	Fils de BODENES Alain et de LAVIEC Marie Michelle. X le 06.11.1850 à PLOUG-DAOULAS avec DEREDEC Marie Joséphe. (NB du CGF : a été condamné au bagne).
BOENNEC Marie Anne Corentine		02.01.1851 ROSCANVEL	15.06.1917	Fille de BOENNEC Hervé et de GOURMELON Marie.
BONNIOU Jean Marie	sans profession	13.02.1842 LANDERNEAU	08.06.1875 ILE NOU	Fils de BONNIOU François (journalier) et de CHAPALAIN Marguerite. (NB du CGF : a été condamné au bagne).
BORGNE Marie Elisabeth	couturière	05.01.1847 LAMBEZELLEC	30.06.1918	Fille de BORGNE Jean Marie (calfat) et de ELIES Françoise. X le 14.10.1868 à LAMBEZELLEC avec BODENAN René (maître de timonerie de LAMBEZELLEC)
BOSSON Marie Rose		05.05.1868 CARHAIX	04.04.1900	Fille de BOSSON Joseph et TREMEL Rosalie.
BOTOREL Martin	marin	23.01.1835 ST-PIERRE- QUILBIGNON	19.01.1857	Fils de BOTOREL Pierre (charpentier au port) et de PERON Françoise Renée.
BOURBIER Edouard Désiré	garde d'artillerie de marine	14.12.1826 BREST	16.11.1867	Fils de BOURBIER Jean Jacques Marie (+ 11.02.1844 à RECOUVRANCE) et de BARAU Jeanne Perinne. X le 11.11.1863 à RECOUVRANCE avec KERANFORT Marie Amélie (de BREST).
BOURBIGO Pierre Marie	propriétaire	07.01.1834 ERGUE-GABERIC	> 1892	Fils de BOURBIGO Louis et CORNIC Marie Catherine.
BOURHIS Alain Marie Jos.	cuisinier	26.01.1877 MELGVEN	27.11.1955 ANTIBES (06)	Fils de BOURHIS Alain (cocher) et de LOTODE Marie Françoise. X le 18.01.1902 à NOUMEA (Nouvelle Calédonie) avec PHILPEAU Aveline.
BOUROLLEC Jean Marie	colon	01.08.1819 PENCRAN	> 1882	Fils de BOUROLLEC François Marie (cultivateur) et de CALVEZ Nonne. X le 02.11.1848 à PLOUEDERN avec KERMARREC Marie Anne (de PLOUEDERN).
BOUROLLEC Marie Françoise Nicole		25.02.1856 PLOUEDERN	> 1878	Fille de BOUROLLEC Jean Marie et de KERMARREC Marie Anne
BOUROLLEC Marie Louise	couturière	04.06.1854 PLOUEDERN	> 1879	Fille de BOUROLLEC Jean Marie et de KERMARREC Marie Anne
BOUVET Michel Victor	menuisier	30.05.1836 RECOUVRANCE	18.03.1887 BOURAIL (Nouvelle Calédonie)	Fils de BOUVET Victor Jean (débitant) et de HELIES Marie Jeanne Désirée. X le 14.11.1864 à PLOUGASTEL-DAOULAS avec KERAUDREN Michèle Célestine. (NB du CGF : a été condamné au bagne).
BOUVET Joséphine Victorine		15.10.1865 RECOUVRANCE	> 1921	Fille de BOUVET Michel Victor (menuisier) et de KERAUDREN Michèle Célestine. X le 18.02.1899 à NOUMEA (Nouvelle Calédonie) avec GASSE Désiré Narcisse.
BRACTY Amédée François	charpentier	20.12.1826 RECOUVRANCE	> 1903	Fils de BRACTY Jean Nicolas (ouvrier au port, + le 21.06.1830 à RECOUVRANCE) et de LE BIGOT Marie Françoise. X le 20.05.1861 à RECOUVRANCE avec ARZUR Adèle Vincente (de ROSCANVEL).
BRACTY Jeanne Marie		02.12.1862 RECOUVRANCE	25.05.1946 à NOUMEA (Nouvelle Calédonie)	Fille de BRACTY Amédée François (charpentier au port) et de ARZUL Adèle Vincente.
BRETON Jean Pierre Marie	agent de police	09.01.1872 LOC-EGUINER PLOUDIRY	> 1903	Fille de BRETON Jean Marie (cultivateur) et de GUEGUEN Marie Catherine. X le 14.11.1903 à NOUMEA (Nouvelle Calédonie) avec GIQUEL Eugénie Julia.
BROSSIER Eugène Jules Maurice Marie François		15.01.1848 ST-POL-DE-LEON	01.03.1918 ILE NOU	Fils de BROSSIER Charles Jean Pierre Eugène (maître d'hôtel) et de HENRY Marie Jacquette. X le 24.11.1880 à BREST (St Louis) avec LE COCQ Marie Perinne. (NB du CGF : a été condamné au bagne).
BROUSTAIL Jean Marie	propriétaire	29.03.1858 MORLAIX	> 1931	Fils de BROUSTAIL Jean (journalier) et de GRALL Marie Jeanne. X le 08.06.1907 à NOUMEA (Nouvelle Calédonie) avec JAYET Marie Augustine.
BRUET Hippolyte Raphaël	soldat	06.06.1876 RECOUVRANCE	23.10.1904	Fils de BRUET Victorien (quartier-maître) et de LESQUIVIT Aline Armande.

Individu	Profession	Naissance	Décès	COMPLEMENT D'INFORMATIONS (d'après ARCHIVES FINISTERIENNES)
BRUYER Félix Nicolas	débitant	16.06.1816 BREST	14.12.1891	Fils de BRUYER Bon Joseph (menuisier) et de MACE Marie Marthe (+ le 29.05.1828 à BREST). X le 17.06.1846 à POULLAOUEN avec BERHAU Marie Jeanne Antoinette (de POULLAOUEN).
CAMPION Jean Marie	surveillant militaire	29.08.1844 TOURCH	17.07.1883	Fils de CAMPION Lucien (menuisier) et de CODOEN Marie Jeanne.
CARADEC Yves	journalier	15.04.1836 FOUESNANT	02.03.1888 DUCOS	Fils de CARADEC Mathurin (cultivateur) et de MERRIEN Marie. X le 14.10.1857 à FOUESNANT avec GUEDES Marguerite (aide cultivatrice de FOUESNANT). (NB du CGF : a été condamné au bagne).
CARICHON Eugénie Louise		16.12.1857 QUIMPER	17.09.1897	Fille de CARICHON Jean Nicolas Pierre (sous-officier) et de TIRET Marie Française.
CARIOU Marc Jean Noël	colon	14.09.1884 PRIMELIN	01.02.1964	Fils de CARIOU Noël et KERNINON Marie Française.
CARRIOU Amélie Louise		15.11.1857 QUIMPER	> 1905	Fille de CARRIOU Victor Frédéric (tailleur de pierres) et de KEREST Jeanne Française.
CARRIOU Charles René		05.10.1853 PLONEIS	21.05.1904	Fils de CARRIOU Yves (cultivateur) et de DORNIC Isabelle.
CAUMAR Ferdinand	cuisinier	25.10.1827 LE MARIN (Martinique)	> 1906	Fils de CAUMAR Rosillette (+ 22.04.1859 ST-PIERRE de la Martinique). X le 08.09.1864 à MORLAIX avec THOMAS Française Louise (tailleuse de MORLAIX).
CAUMAR Julia Francine		31.01.1869 BREST	23.11.1906	Fille de CAUMAR Ferdinand (cuisinier embarqué) et de THOMAS Française Louise.
CHAILLOUX Eugène Félix	journalier	07.11.1857 RECOUVRANCE	28.06.1917	Fils de CHAILLOUX Eugène Félix (mécanicien) et de DURAND Fanny Marie Josèphe. Parents mariés à LORIENT le 28.01.1857.
CHAOUEL Barbe	marchande	19.03.1847 LAMBEZELLEC	07.05.1881 NOUMEA	Fille de CHAOUEN Léopold (maçon) et de LE COANT Marguerite (marchande de légumes). X le 25.01.1872 à BREST avec CRETAILLE Eugène Henri (voilier).
CHARTON Joseph Augustin	commis de la pénitentiaire	12.06.1826 MAROLLES (51)		Fils de CHARTON Michel Augustin (jardinier) et de ANSELOT Marie Anne Thérèse. (+). X le 17.04.1854 à LAMBEZELLEC avec BORNIC Louise Marie (modiste de BREST).
CHARTON Amélie Victorine	institutrice	16.03.1861 BREST (St Marc)		Fille de CHARTON Joseph Augustin et BORNIC Améline.
CHEF D'HOTEL Félix Jean	agent de police	05.01.1879 BREST	> 1916	Fils de CHEF D'HOTEL Eugène Jean Marie (premier maître mécanicien) et de KERDRAON Marie Aimée Désirée. X le 18.03.1905 à NOUMEA (Nouvelle Calédonie) avec LEDAMOISEL Adrienne Alphonsine.
CHOPIN François Marie	forgeron	27.09.1832 GOUESNOU	14.09.1882	Fils de CHOPIN Jean François (forgeron au port) et de COATPEHEN Marie Perinne.
CLECH François Marie	agent des postes	19.01.1842 PLEYBER CHRIST	10.01.1879 BOULOU PASI (Nouvelle Calédonie)	Fils de CLECH Pierre (agent télégraphique) et de LE HOUEROU Française. X FRANCAIS Mathilde Renée.
CLOAREC Pierre	marin d'état	02.11.1863 POUILLAN	30.11.1885 NOUMEA (Nouvelle Calédonie)	Fils de CLOAREC Jean et CANEVET Anne. Célibataire.
COADER Philibert	marin d'état	04.12.1859 PLOUHINEC	17.03.1881 NOUMEA (Nouvelle Calédonie)	Fils de COADER Marie.
COCHARD Alain	journalier	22.05.1858 PLOUGONVEN	26.01.1907 OURO - ILE DES PINS	Fils de COCHARD Yves (journalier) et de POGAM Marie. Célibataire. (NB du CGF : a été condamné au bagne).
COCHARD Paul	soldat	02.11.1813 CLEDER	28.09.1856 (Nouvelle Calédonie)	Fils de COCHARD Ollivier (cultivateur) et de OLLIVIER Marie Anne.
COLAS Marcelle Jeanne Baptistine Valentine		14.02.1887 BREST	27.01.1959 CANNES (Alpes Maritimes)	Fille de COLAS François Marie (commis du commissariat de la Marine) et PONTCALLEC Valentine Louise. X le 09.11.1912 à ALGER (Algérie) avec ROSSO Antonin Jules.
COLLEOC Michel Marie	maçon	24.03.1840 BRASPARTS	entre 1888 et 1890	Fils de COLLEOC Yves et de PAUL Marie Catherine. X le 29.05.1866 à BREST avec CHAPALAN Marie Anne (cuisinière née à PLEYBEN).
COLLEOC Anne Marie		06.05.1867 BREST	28.09.1894	Fille de COLLEOC Michel Marie (maçon) et de CHAPALAN Marie Anne.
COLLEUX Pierre Auguste	colon	10.12.1826 BREST	21.12.1901	Fils de COLLEUX Pierre (cordonnier) et de MORNU Augustine Louise.
COLLOS Léon Auguste Benjamin	commissaire de la marine	02.12.1849 BREST	19.02.1937 BREST	Fils de COLLOS Léon Clément Denis (enseigne de vaisseaux) et de LOYER Augustine Désirée.
COMBOT Albertine Française	couturière	03.09.1871 BREST	23.02.1956 NOUMEA (Nouvelle Calédonie)	Fille de COMBOT Jean Marie (journalier) et de LE ROY Anne. X le 17.09.1914 à NOUMEA (Nouvelle Calédonie) avec AYMARD François.
CONGAR Alexandre Alphonse	menuisier	18.07.1869 BREST	22.09.1897	Fils de CONGAR Paul (journalier) et LE JONCOUR Alexandrine Noëlle.
CORNIC Prosper Victor	gardien de prison	03.03.1867 BREST	> 1917	Fils de CORNIC Pierre Marie (maître d'hôtel) et de SOING Louise Marie Céline. X le 26.06.1909 à PARIS avec HEBERT Henriette Lucienne.
CORRE Adrien	maître de port à Nouméa	3 Brumaire an XIII ROSCOFF	02.03.1868 NOUMEA (Nouvelle Calédonie)	Fils de CORRE Jean (laboureur) et CAROFF Marguerite. X le 17.09.1842 à MORLAIX avec LUCAS Joséphine Yvonne (factrice, de TREGUIER).
CORRE Yves	surveillant militaire	28.05.1854 PLOUZEVEDE	23.05.1931 LE FAOU	Fils de CORRE Yves et de PERON Marie Jeanne. X le 25.04.1897 à BODILIS avec CAROFF Marie Yvonne (de BODILIS).
CORVE Marie Jeanne		02.08.1834 PLOUVENTER	09.04.1896	Fille de CORVE Pierre (meunier) et de CORNEC Marie Française.

Individu	Profession	Naissance	Décès	COMPLEMENT D'INFORMATIONS (d'après ARCHIVES FINISTERIENNES)
COUCHOURON François Marie	soldat	10.09.1874 PLOUG-DAOULAS		Fils de COUCHOURON Joseph Jérôme et de LE GALL Victorine.
COUCHOURON Yves	journalier	11.09.1855 HANVEC	07.11.1902 URO (Nouvelle Calédonie)	Fils de COUCHOURON Yves et de CALLEC Marie Jeanne. Célibataire.
COUCHOURON Pierre	marin d'état	26.06.1860 IRVILLAC	21.02.1885 NOUMEA (Nouvelle Calédonie)	Fils de COUCHOURON Pierre et de KERNEIS Marie.
COUSIN Antoine Alexandre	menuisier	17.03.1858 BREST		Fils de COUSIN François Gabriel (charpentier au port) et de LE REMEUR Marie Perinne.
COUTEL Pierre Guillaume		25.11.1870 BRIEC	10.01.1892	Fils de COUTEL Pierre Germain (cabaretier) et de NICOT Marie Louise.
COZANET René Marie	médecin militaire	22.07.1879 CHATEAULIN	09.12.1944	Fils de COZANET Prosper Jean Marie Gabriel et de BARJOU Anne Céline Marie. X le 25.04.1911 à CHATEAULIN avec CARADEC Gabrielle Eugénie Albertine (de PORT LAUNAY).
CRENN Yves	journalier	28.02.1833 PLOUEDERN	08.04.1898	Fils de CRENN Alexandre (journalier) et de RICHART Suzanne.
CURE Romain Ernest	typographe	07.06.1868 BREST	après 1928	Fils de CURE Ernestin (rémouleur) et de ROPARS Marguerite.
CURE Julie Berthe Marie	couturière	27.04.1872 BREST	après 1898	Fille de CURE Ernestin (rémouleur) et de ROPARS Marguerite. X le 15.02.1898 à NOUMEA (Nouvelle Calédonie) avec FOELER Antoine.
DAFNIET Marguerite	sans profession	18.03.1834 PLOUEGAT GUER-RAND	21.03.1903	Fille de DAFNIET Guillaume et CAMPION Renée.
DAGORN Pierre Marie	médecin des troupes coloniales	25.05.1872 CAMARET	après 1903	Fils de DAGORN Rolland (voilier) et de BRUTTELER Louise.
DAOUDAL Yves Joseph Marie	domestique	09.01.1866 MELGVEN	20.01.1890 THIO	Fils de DAOUDAL Yves (cultivateur) et de LE BOURHIS Marie Françoise. X le 16.10.1887 à MELGVEN avec LE BIHAN Marie Julienne. (NB du CGF : a été condamné au bagne)..
DARREE Suzanne	bouchère	21.08.1830 LANDERNEAU	19.06.1907	Fille de DARRE Gabriel (boucher) et de KERNEIS Roberte. X le 13.01.1857 à LANDERNEAU avec EVENAT Jean René (ajusteur).
DATIF Annette		20.08.1846 QUIMPER (exposée à la tour de l'hospice)	06.01.1919	De parents inconnus.
DECUGIS Alphonse Louis Jean	commerçant	09.03.1847 BREST	29.11.1911	Fils de DECUGIS Auguste Louis (capitaine d'armes embarqué) et CUSSEC Jeanne Guillemette.
DELIVRE Pierre	marin d'état	01.01.1844 PLOURIN LES MORLAIX	24.08.1865	Fils de DELIVRE Pierre (aubergiste) et de MORIN Marie Anne.
DEREDEC Claude Désirée	marin	19.09.1851 LOPERHET	17.01.1880 NOUMEA	Fils de DEREDEC Victor et LE BRIS Marie.
DERRIEN Jean Louis Marie	marin d'état	07.02.1869 CROZON	21.03.1891 NOUMEA (hôpital maritime)	Fils de DERRIEN Michel et TROMEUR Louise.
DESHAYES Guillaume	marin d'état	09.12.1822 BREST	01.06.1880	Fils de DESHAYES Jean Baptiste (voilier) et de TREVIDIC Marie Jacquette. X le 26.11.1850 à BREST avec SALAUN Jeanne Yvonne (repasseuse, native de LOUANNEC, fille de SALAUN Yves et RICHARD Marie Noëlle).
DESHAYES Marie Louise	couturière	07.08.1867 BREST	04.06.1820	Fille de DESHAYES Guillaume (matelot) et de SALAUN Jeanne Yvonne.
DESTREM Lucien Paul Fortuné	second maître timonier	04.04.1824 ESPERAZA (AUDE)	27.11.1860	Fils de DESTREM Louis et BARRIERE Lucille. X le 28.12.1847 à RECOUVRANCE avec LE GALL Marie Julienne Jeanne (native de BREST, fille de LE GALL Jean René et LE BLAIS Marie Renée).
DIOSNE Crescent Jacques Marie	menuisier	15.04.1833 QUIMPER	25.11.1904 NOUMEA	Fils de DIOSNE Prosper Louis et de METAYER Marie Julienne Josèphe. X le 05.11.1859 à PONT-L'ABBE avec LE MOIGNE Anne Marie (native de PONT-L'ABBE, fille de LE MOIGNE Pierre Julien et BRIEC Marie).
DIOSNE Marie Joséphine Julienne	modiste	06.09.1860 PONT-L'ABBE	11.03.1889 NOUMEA	Fille de DIOSNE Crescent Jacques Marie (maître menuisier) et de LE MOIGNE Anne Marie. X avec FREMAULT Albert.
DONARS Marguerite		22.07.1836 PLOUHINEC	20.07.1904 ILE DES PINS	Fille de DONARS François Marie et de MAZEAS Marie Anne.
DOUALIN Félix Emmanuel	militaire	13.05.1873 RECOUVRANCE	17.08.1917 VERDUN	Fils de DOUALIN Antoine Félix Adolphe (second maître mécanicien) et de LE GALL Pauline. X le 12.05.1900 à BREST avec LE FEUVRE Jeanne Aline Marie (native de BREST, fille de LE FEUVRE Jules Louis et ERARD Augustine Marguerite).
DOUE Jean Louis	marin d'état	27.03.1834 CHATEAULIN	27.11.1864	Fils de DOUE Jean Louis et de SEVERE Jeanne Marie. X le 31.05.1859 à BREST avec LE CORRE Marie Marguerite (fille de LE CORRE Pierre et LE GOLIAS Jeanne Marie).
DOUGUEDROIT François	cultivateur	28.04.1839 LOTHEY	10.05.1889	Fils de DOUGUEDROIT François et de GOUEROU Marie. X le 23.04.1865 à ST COULITZ avec MANACH Marie Anne (native de ST COULITZ, fille de MANACH Julien et NODIS Marguerite).
DROUAN Louis Charles Jules	docteur en médecine	14.04.1885 BREST	12.11.1956 PARIS	Fils de DROUAN Jules Auguste et de POULIZAC Rose Caroline. X le 05.02.1924 à HIENGHENE (NOUVELLE CALEDONIE) avec RATINAUD Marie Rose.
DUTHOYA Jules Charles Marie	aide commissaire de la marine	19.01.1826 BREST	29.04.1891 NANTES	Fils de DUTHOYA Jean Baptiste Eléonore et de SIEVERT Marie Jacquette Catherine. X à Anne PIPONNIER.

Individu	Profession	Naissance	Décès	COMPLEMENT D'INFORMATIONS (d'après ARCHIVES FINISTERIENNES)
ELARD Paul	cultivateur	25.11.1865 CLEDER	24.02.1892 THIS (Nouvelle Calédonie)	Fils de ELARD Vincent et de LE GALL Anne.
EVENAT François Marie Baptiste	forgeron	22.08.1859 BREST	12.06.1899	Fils de EVENAT Jean René et DARRE Suzanne.
EVENAT Jean René	ajusteur	17.03.1831 LAMBEZELLEC	05.09.1883	Fils de EVENAT Jacques (+ 01.01.1855 LANDERNEAU) et de PICHON Marie Françoise. X 13.01.1857 LANDERNEAU avec DARRE Suzanne (fille de DARRE Gabriel et de KERNEIS Roberte).
FANEON Marie Yvonne	tailleuse	13.06.1861 QUIMPER	21.11.1911	Fille de FANEON Pierre Jean (journalier) et BENOT Marie Yvonne. X le 08.09.1879 à QUIMPER avec JOLIVET Yves (commis, natif de PEUMERIT).
FAUCHON Madeleine Héléne		26.08.1826 RECOUVRANCE	27.12.1899	Fille de FAUCHON Sauveur Joseph Pierre (maître d'équipage, + le 09.07.1832 à BREST) et de LABBE Marie Louise. X le 03.05.1856 à RECOUVRANCE avec VIDLOUP François Paul (maître menuisier, de BREST).
FAVE Yves		10.07.1847 PLOUIDER	25.04.1886 NOUMEA	Fils de FAVE Yves et BRANNELEC Catherine.
FLAMAND Daniel Nicolas Marie	domestique	26.12.1869 PLONEVEZ PORZAY	26.07.1889 THIO	Fils de FLAMAND Guillaume et BODENAN Barbe.(NB du CGF : a été condamné au bagne).
FLOCH Anne Marie Perrine Philomène	cuisinière	23.05.1866 SAINT YVI	après 1901	Fille de FLOCH Jean Marie (cultivateur) et de NERRIEC Marie Jeanne. X le 26.08.1893 à BREST avec DIVERRES Yves (de GUENGAT).
FLOCH Gustave Désiré	caporal d'infanterie coloniale	02.12.1877 RECOUVRANCE	07.10.1903 NOUMEA	Fils de FLOCH Oreste (infirmier maritime) et de LE GUERREC Madeleine Léopoldine Adèle.
FLOCHLAY Yves Alain	boulangier	08.11.1852 SAINT THOIS	30.12.1904	Fils de FLOCHLAY Charles (tailleur) et de LE GUEN Jeanne. X le 21.01.1878 à QUIMPER avec BRANQUEC Jeanne (repasseuse native de LAZ, fille de BRANQUEC René et LE QUEAU Marie).
FOURNIER Adolphe Francis	colon	11.12.1858 LAMBEZELLEC	21.03.1917	Fils de FOURNIER Michel Mathurin (capitaine d'artillerie de marine) et de FOURNIER Marguerite Victorine X le 17.09.1850 à BREST.
FOURNIER Charles Michel Mathurin	capitaine d'artillerie de marine	04.05.1808 AURAY (56)	entre 1886 et 1894	Fils de FOURNIER Michel André (+ 18.07.1825 à PLABENNEC) et de KERRAIN Marguerite (+ 20.08.1843 à BREST). X 17.09.1850 à BREST avec FOURNIER Marguerite Victorine (native de BREST, fille de FOURNIER Augustin Marie et de SAVARD Renée Victoire.
FOURNIER Charles Michel Auguste	propriétaire	06.01.1854 BREST	25.02.1886	Fils de FOURNIER Michel Mathurin (capitaine d'artillerie de marine) et de FOURNIER Marguerite Victorine.
FOURNIER Victorine Marguerite	propriétaire	19.09.1828 BREST	14.07.1894	Fille de FOURNIER Augustin Marie (marchand) et de SAVARD Renée Victoire. X 17.09.1850 à BREST avec FOURNIER Michel Mathurin.
FRAVAL Louis Corentin Ambroise	menuisier	15.04.1851 MELLAC	27.06.1913 ILE NOUE	Fils de FRAVAL Amboise (meunier) et de DANIEL Marie Louise. (NB du CGF : a été condamné au bagne).
GADAL Jean Michel	cultivateur	10.06.1822 PLEYBEN	14.07.1889 DUCOS (Nouvelle Calédonie)	Fils de GADAL Yves et PLASSARD Marie. Célibataire. Condamné au bagne. Transcription de son décès à SAINT-SEGAL en date du 28.11.1889.
GARGADENNEC Jean Guillaume dit <i>Languitic</i>	tisserand	29.05.1830 PRIMELIN	25.12.1876 L'ILE NOU (Nouvelle Calédonie)	Fils de GARGADENNEC Jacques Guillaume et CARIOU Eléonore. X le 28.05.1864 à PRIMELIN avec PERROT Marie Pétronille (native de PRIMELIN, fille de PERROT Jean et LE MAOUT Marie Marguerite). Transcription du décès à PRIMELIN en avril 1886.
GARGADENNEC Jean Marie	cultivateur	13.05.1845 PRIMELIN	10.09.1899 POUEMBOUT	Fils de GARGADENNEC Jean Alain et SIMON Jeanne. (NB du CGF : a été condamné au bagne).
GERARD Jules Frédéric	marin d'état	30.10.1844 BREST	30.06.1877	Fils de GERARD Laurent Marie (maréchal ferrant) et de GAMBIER Barbe Françoise Adolphe.
GERMAIN Félix Jules Marie	marin	26.02.1856 BREST	11.03.1899	Fils de GERMAIN Barthélémy Joseph (gardien de vaisseau) et de DELISLE Anne Héléne Perinne.
GLASZIOU François Marie Alexandre	cordonnier	08.02.1831 CHATEAUNEUF DU FAOU	15.11.1875 OUEGOA	Fils de GLASZIOU Martin (cordonnier) et LE MAUDIR Marie Anne. (NB du CGF : a été condamné au bagne).
GLEHEN Annette		30.12.1859 LAMBEZELLEC	18.02.1879 NOUMEA	Fille de GLEHEN Henry Guillaume (distributeur embarquant) et de COLAS Marie Herveline.
GOAVEC Olivier Jacques Marie	soldat	15.08.1853 ROSCOFF	18.04.1879	Fils de GOAVEC Claude (cultivateur) et de MESMEUR Adélaïde. Transcription de son décès à ROSCOFF le 29.04.1881.
GODEFROY Yves	marin	23.11.1845 GUICLAN	30.09.19027	Fils de GODEFROY Jean (revendeur) et de BRETON Françoise.
GOUALCH Romain Henri	maréchal ferrant	21.05.1844 LANDERNEAU	18.04.1878 NOUMEA (Hôpital militaire)	Fils de GOUALCH Jean Marie (journalier) et de FITAMANT Marie Jeanne. X ¹ le 27.07.1872 à LANDERNEAU avec BLOUCH Marie Jeanne (native de PLOUEDERN, fille de BLOUCH Yves et de GLINEC Isabelle). X ² le 30.11.1878 à LANDERNEAU avec SALAUN Marie (native de PLOUYE, fille de SALAUN Hervé et LE NAY Marie).
GOURIOU Jacques	marin d'état	18.08.1853 HANVEC	27.07.1886	Fils de GOURIOU François et LE BRAS Marie Anne. Transcription de son décès à HANVEC le 18.02.1879.
GOURLAOUEN Augustine Victorine	lingère	04.08.1855 CONCARNEAU	10.08.1910 NOUMEA	Fille de GOURLAOUEN Henry Hyacinthe (tonnelier) et de BECHENEC Victorine Esther Marie
GOURLAOUEN Joseph Pierre	menuisier	06.02.1864 BREST		Fils de GOURLAOUEN Frédéric Joseph (maître boulangier) et de ANTINIAT Marie Aimée. Célibataire. Décès transcrit à BREST le 17.12.1910.

. **Généalogie et mucoviscidose**

Le CGF travaille depuis de nombreuses années avec des chercheurs (A. Chaventré, I. Duguépéroux, N. Pellen) pour remonter les arbres généalogiques de patients atteints de mucoviscidose.

Après une thèse de doctorat publiée sous le titre de La mucoviscidose en héritage aux Éditions de l'Ined en mars 2015, je souhaiterais aujourd'hui mettre à jour la base de données propriété de la Fondation Ildys (Accord Cnil janvier 2004). L'idée est de repartir sur de nouvelles recherches (migrations, porteurs sains, etc.).

A ce titre j'aimerais collaborer avec des généalogistes bénévoles sur toute la Bretagne.

Si vous acceptez de m'aider dans ce nouveau projet n'hésitez pas à me contacter directement (nadinepellen@hotmail.fr ou à Perharidy au 02 98 29 25 14).

La demande concerne bien sûr le département du Finistère mais des besoins existent aussi pour l'Ille-et-Vilaine, la Loire-atlantique et le Morbihan. Merci d'avance pour votre soutien !

PELLEN Nadine CGF11235 B
nadinepellen@hotmail.fr

. **Conscription sous la Révolution et le Premier Empire**

La lecture des actes de l'état civil ne permet pas de relever les décès des soldats conscrits ou engagés durant la période révolutionnaire et sous le Premier Empire. Existe-t-il des sources archivistiques permettant ces recherches ? Les listes des conscrits sont-elles accessibles ?

Yves GELEBART CGF 333 Q 8 rue de Kergall, 29750 LOCTUDY
ya.gelebart@wanadoo.fr

. **Centre naval Savannah**

Je recherche des renseignements complémentaires sur l'un de mes oncles : François Louis Marie SOUBIGOU, né le 11 Octobre 1900 à Lambézellec, et décédé le 3 Octobre 1922 au Relecq-Kerhuon. La consultation de son dossier au SHD Brest m'a permis de recueillir les renseignements suivants sur sa (courte) carrière militaire : engagé volontaire pour la durée de la guerre le 12 Février 1918, successivement apprenti marin, matelot de deuxième classe timonier au deuxième dépôt Armorique (12.02.1918 au 22.09.1918), au Centre Naval Savannah (22.09.1918 au 15.07.1919), au deuxième dépôt Armorique (15.07.1919 au 07.08.1919). Réformé définitif en 1922 pour tuberculose pulmonaire ouverte dont il est décédé.

Je souhaiterais approfondir son parcours : sur quel bateau a-t-il fait la traversée BREST-SAVANNAH et retour ? Quel était le rôle des marins français rattachés au Centre Naval de Savannah ? Faisaient-ils des allers-retours sur Brest pour transporter des troupes, du matériel, sur quels navires ? Si un adhérent a parmi ses ascendants quelqu'un ayant eu un parcours similaire, je serais heureuse d'obtenir quelques renseignements complémentaires. D'avance, merci.

Nicole CADIOU CGF 12704 B 1 Résidence La Vallée, Penfeld, 29820 BOHARS
rogeretnicole.cadiou@orange.fr



. **Hortense LE NOIRRE**

Je recherche une photo de mon arrière-grand-mère, Hortense Le Noirre qui a épousé Auguste Martin le 18 juin 1895 (leur fils, Marcel Martin est mon grand-père, né en 1899). La sœur aînée d'Hortense, Maria Augustine Le Noirre (X Keromnes en 1888) est la mère de Pierre Joseph Keromnes.

Les deux sœurs étaient proches si j'en juge par les traces laissées dans les recensements de Brest. Les deux marins qu'elles ont épousés étaient amis. Hortense est décédée en février 1899 (mon grand-père avait 6 mois). Il n'existe aucune photo d'Hortense dans ma famille qui savait très peu de chose d'elle. Mais cette photo, retrouvée au décès de ma grand-mère, est parvenue jusqu'à moi... Elle pourrait bien être celle du couple, entre 1895 et 1899... Lui est en tenue de militaire... mais quel grade et quel corps (cf. le dessin sur le képi) ?

Auguste Martin, 30 ans, est passé quartier-maître timonier (marin) le 1^{er} avril 1895, puis est passé dans l'armée territoriale au grade de caporal le 21 juin 1896 ; ce pourrait bien être lui. peut-être que dans la descendance de Maria-Augustine et Pierre Marie Keromnes, des photos ont peut-être traversé le temps et sont encore dans des albums. Merci à ceux qui pourront (et voudront bien) m'apporter leur aide.

Dominique LECOURT CGF 14560 B
7 rue Raymond Pitet 56100 LORIENT
dominiquelecourt@live.fr

questions

N° 135 - 1 : Jean MARTIN et Anne COQUIL

Recherche, probablement à COLLOREC, LANDELEAU (ou environs), naissances, décès, ascendances et descendance du couple Jean MARTIN et Anne le COQUIL, X le 05.02.1710 à COLLOREC, dont Jean-Yves (° vers 1728 probablement à COLLOREC).

N° 135 - 2 : Jean LALLOUET et Jeanne DERRIEN

Recherche, probablement à COLLOREC, PLONÉVEZ-DU-FAOU (ou environs), naissance de Jeanne DERRIEN ainsi que l'ascendances du couple Jean LALLOUET et Jeanne DERRIEN, X le 25.10.1729 à COLLOREC dont Marie (° le 10.12.1732 à PLONÉVEZ-DU-FAOU)..

N° 135 - 3 : Jean (Trémeur) SIZUN et Marie MIOSSEC

Recherche, probablement à BRASPARTS, LOPÉREC (ou environs), naissances, décès et ascendances du couple Jean (Trémeur) SIZUN et Marie MIOSSEC, X le 27.05.1693 à LOPÉREC, dont Jeanne (° 19.01.1699 à BRASPARTS)..

N° 135 - 4 : Jean LE ROUX et Marie BOURLÈS

Recherche, probablement à BRASPARTS ou environs, naissances, décès et ascendances du couple Jean LE ROUX et Marie BOURLÈS, X le 14.02.1697 à BRASPARTS, dont Françoise (° le 05.09.1699 à BRASPARTS)..

André LANNUZEL, CGF n° 5576 Q
19 rue Gabriel Péri 93430 VILLETANEUSE
an.lannuzel@voila.fr

N° 135 - 5 : Nicolas MANACH

Recherche ascendance de Nicolas MANACH (° vers 1687 à TREGLONOU, X le 12.02.1725 à TREGLONOU avec Jeanne DENIEL.

N° 135 - 6 : Philippe DENIEL et Marie ROUDAUT

Recherche les ascendances, peut-être à TREGLONOU, du couple Philippe DENIEL (° vers 1670) et Marie ROUDAUT, X à TREGLONOU le 21.07.1698.

N° 135 - 7 : Vincent BERGOT

Recherche l'ascendance de Vincent BERGOT X le 14.02.1692 à PLOUDALMEZEAU avec Isabeau MAZE.

N° 135 - 8 : Ollivier BERGOT

Recherche l'ascendance de Ollivier BERGOT X le 31.01.1654 à PLOUDALMEZEAU avec Françoise DOUART.

N° 135 - 9 : François MESTRE

Recherche l'ascendance de François MESTRE (°18.02.1659 à PLOUDALMEZEAU, X le 17.10.1686 à PLOUDALMEZEAU avec Isabeau CANNIC.

Eliane HEDAN, CGF n° 8037 Q
Montlaur 12400 VERRIRES
desabes.l@wanadoo.fr

Reponses aux questions des adhérents

A la question 134-1 :

1 - Jean PICART, couvreur, domicilié à PLONEVEZ-DU-FAOU (° 01.11.1750 LANDELEAU, X le 30.09.1778 à COLLOREC avec Catherine LE NAY (°10.03.1756 à PLONEVEZ-DU-FAOU ; + 31.03.1793 PLONEVEZ-DU-FAOU, fille de Henry et de Françoise BOURLES) dont : Anne (° 06.06.1780, + 01.10.1798 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Jeanne (° 01.03.1783, X 22.09.1823 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Jean Guillaume SALAUN ; Jean (° 24.11.1785) ; Marie Geneviève (° 04.04.1788, X 24.12.1809 LOQUEFFRET avec Louis LE MOAL) ; Françoise (° 24.12.1790) et Geneviève (° 21.03.1793, + 03.02.1794 PLONEVEZ-DU-FAOU), tous nés à PLONEVEZ-DU-FAOU.

2 - Henry LE PICART (° vers 1720 PLONEVEZ-DU-FAOU, + 10.12.1769 LANDELEAU à 45 ans, X le 25.02.1743 LANDELEAU avec Marie LE QUELFENNEC) dont : Louis (° 20.08.1744) ; Yves (° 23.01.1747) ; Jeanne (° 27.04.1748) ; Jean (° 01.11.1750) ; Jacques (° 18.02.1754) ; Marie (° 19.07.1755) ; Jacques François (° 09.04.1759) et Mathieu (° 27.03.1762), tous nés à LANDELEAU.

3 - Marie LE QUELFENNEC (° 1718 LANDELEAU, + 23.02.1767 LANDELEAU, à 49 ans)

4 - Guillaume PICARD (° vers 1680, + le 17.01.1724 à PLONEVEZ-DU-FAOU X avant le 13.04.1703 avec Françoise LE HÉNAFF) dont : Janne (° 1703 ; + 07.10.1704 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Michel (° 15.11.1704) ; Renée (° 1705, + 01.07.1705 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; François (° 15.02.1707) ; Marguerite (° 09.02.1709) ; Marie (° 18.03.1711) ; Janne (° 15.06.1715) ; Marie (° 25.01.1718) ; Henri (° vers 1720) et Hervé (° 28.04.1722), tous nés à PLONEVEZ-DU-FAOU.

5 - Françoise LE HÉNAFF (° vers 1680 ; + 11.03.1741 PLONEVEZ-DU-FAOU).

6 - Yves LE QUELFENNEC (° 04.01.1695 LANDELEAU, X le 24.02.1716 à COLLOREC avec Gillette MORVAN , + 08.03.1741 LANDELEAU, à 47 ans), dont : Yves (°16.02.1717), Marie (° 1718), Marguerite (° vers 1720, X le 23.10.1748 à LANDELEAU avec Jean THOMAS), Jean (° 24.07.1726) et Louis (° 23.08.1730), tous nés à LANDELEAU.

7 - Gillette MORVAN (° 1691 LANDELEAU, + 04.12.1749 LANDELEAU, à 55 ans).

8 - Jacques PICQUARD (° vers 1640 LOQUEFFRET, + 06.01.1709 PLONEVEZ-DU-FAOU, X 18.02.1669 PLONEVEZ-DU-FAOU Françoise LE GUILLOU) dont : Michel (° vers 1670, X le 04.10.1706 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Lénevé LE GALL) ; Marie (°12.09.1673) ; Janne (° vers 1675, X le 30.06.1699 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Nicolas MOCAER) ; Guillaume (° vers 1680), tous nés à PLONEVEZ-DU-FAOU.

9 - Françoise LE GUILLOU (° 16.05.1649 PLONEVEZ-DU-FAOU ; + 30.04.1688 PLONEVEZ-DU-FAOU).

10 - François LE HÉNAFF (° vers 1650 COLLOREC, + 06.03.1710 COLLOREC, à 60 ans), dont : Jeanne (° vers 1676 ; X vers 1696 avec Guillaume SALAUN) ; Françoise (° vers 1680) et Yves (° 1681, X le 04.02.1704 COLLOREC avec Louise NUZ), tous nés à COLLOREC.

11 - Marie ROSCONVAL (° vers 1650 COLLOREC).

12 - Hyérosme LE QUELFENNEC (°1667 LANDELEAU, X le 31.01.1691 LANDELEAU avec Catherine LE GENC) dont : Yves (° 04.01.695) ; Henry (°27.03.1698, + 05.12.1699), tous de LANDELEAU.

13 - Catherine LE GENC (° vers 1670 LANDELEAU)

14 - Martin MORVAN (° vers 1650) dont : Catherine (° vers 1675 COLLOREC, X 22.02.1694 à COLLOREC avec Théophile TOURNELLE) ; Jacqueline ° vers 1675 COLLOREC, X 22.02.1694 COLLOREC avec François TOURNELLE) ; Laurens (° 26.10.1677 PLOUYE, X 27.02.1702 COLLOREC avec Jacqueline DERIEN) ; Yves (°1682 COLLOREC, X 03.03.1710 COLLOREC, avec ?? TONELLE) ; Françoise (° 1687 COLLOREC, X 05.08.1709 COLLOREC avec Louis JEZEQUEL) et Gillette (° vers 1691, + entre 1702 et 1709).

15 - Catherine LOPEZ (° vers 1650).

18 - Christian LE GUILLOU (° vers 1620) dont : Marie (°10.03.1639 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Jan (° 05.05.1641) ; Guillaume (°20.01.1644) et Françoise (°16.05.1649), tous nés à PLONEVEZ-DU-FAOU.

19 - Marguerite LE JUIFF (° vers 1620)

A la question 134- 2 :

1 - Catherine LE NAY, journalière (° 10.03.1756 PLONEVEZ-DU-FAOU, X 30.09.1778 COLLOREC, avec Jean PICART (° 01.11.1750 LANDELEAU, fils de Henry et Marie QUELFENNEC) et + 31.03.1793 PLONEVEZ-DU-FAOU) dont : Anne (° 06.06.1780 ; + 01.10.1798 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Jeanne (° 01.03.1783 ; X 22.09.1823 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Jean Guillaume SALAUN) ; Jean (° 24.11.1785) ; Marie Geneviève (° 04.04.1788, X 24.12.1809 LOQUEFFRET avec Louis LE MOAL) ; Françoise (° 24.12.1790) ; Geneviève (° 21.03.1793, + 03/02/1794), tous nés à PLONEVEZ-DU-FAOU.

2 - Henri LE HAY (° vers 1715 PLONEVEZ-DU-FAOU

X¹ 10.02.1734 (fiançailles) COLLOREC avec Jeanne PHILIPPE (° 05.11.1707 LANDELEAU, + 13.05.1741 COLLREC, fille de François et Thérèse (Hélaine) PONTOU), dont Anne (° 09.06.1738 ; + 08/12/1745, née et morte à PLONEVEZ-DU-FAOU.

X² 01.03.1745 LOQUEFFRET avec Françoise BOURLÈS dont : Joseph (° 27.07.1747 PLONEVEZ-DU-FAOU, X le 28.01.1779 SAINT-THOIS avec Jeanne CARIOU) ; Marguerite (° 19.03.1750 LOQUEFFRET, X le 12.07.1775 LOQUEFFRET avec Pierre BOURLÈS) ; Pierre (° 27.08.1753 LOQUEFFRET, X¹ 14.02.1776 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Marguerite LANDRÉ ; X² 15.06.1786 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Jeanne LAGADEC ; X³ 05.02.1787 LANNEDERN avec Anne TROMEUR) ; Catherine (° 10.03.1756 PLONEVEZ-DU-FAOU, X le 30.09.1778 COLLOREC avec Jean PICART) ; Marie (° 19.04.1760 PLONEVEZ-DU-FAOU, X le 18.07.1781 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Maurice MARCEL) et Jeanne (° 29.09.1763 PLONEVEZ-DU-FAOU, + 18.12.1770 PLONEVEZ-DU-FAOU à 55 ans).

3 - Françoise BOURLÈS (° vers 1720 LOQUEFFRET), X2 09.11.1772 PLONEVEZ-DU-FAOU avec François LINGUINOU (° vers 1714 LA FEUILLEE, fils de Guillaume et Marguerite CLOAREC) + 04.05.1782 LAMBEZELLEC à 68 ans, veuf en premières noces de Françoise MARTIN (X en 01.1748 LOC-EGUINER (° vers 1726 La Feuillée, fille de François et Marguerite MARTIN, + 11.10.1770 à LA FEUILLEE à 44 ans).

4 - Allain LE HAYE, valet, (° 1666 PLONEVEZ-DU-FAOU) :

X¹ 04.02.1704 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Anne DERIEN

X² 08.02.1707 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Susanne SALLAUN dont : Marie (° vers 1708 PLONEVEZ-DU-FAOU, X le 22.05.1737 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Pierre QUERE) ; Vincent (° 06.01.1710 LOQUEFFRET, X 03.03.1739 GUICLAN avec Geneviève LE GUENNOU) ; Marguerite (° 15.02.1714 PLONEVEZ-DU-FAOU, X 20.02.1743 LANNEDERN avec Yves L'HARIDON) ; Henry (° vers 1715 PLONEVEZ-DU-FAOU ; X1 10.02.1734 (fiançailles) COLLOREC avec Jeanne PHILIPPE ; X2 01.03.1745 LOQUEFFRET avec Françoise BOURLÈS) ; Allain (° le 22.03.1716 PLONEVEZ-DU-FAOU), Françoise (° 14.04.1717 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Jan (° 11.06.1718 PLONEVEZ-DU-FAOU, X 23.01.1744 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Marie HARSEL) ; Corentin (° 25.02.1721 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Jacques (° 24.04.1726 PLONEVEZ-DU-FAOU) et Françoise (° 24.04.1726 PLONEVEZ-DU-FAOU, + 13.04.1741 PLONEVEZ-DU-FAOU à 75 ans.

5 - Susanne SALLAUN (° 1686 PLONEVEZ-DU-FAOU ; + 02.02.1746 PLONEVEZ-DU-FAOU à 60 ans)

6 - Jean BOURLAIX (° 18.01.1679 BRASPARTS, X le 28.01.1704 LOQUEFFRET avec Marie BOTTOREL) dont : Jan (° 30.12.1706, X 24.11.1728 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Marie Josèphe FRANCEZ) ; Alain (°21.01.1709 ; + 22.01.1709) ; Marie (° 06.09.1710) ; Françoise (° vers 1720, X1 01.03.1745 LOQUEFFRET avec Henri LE HAY ; X2 09.11.1772 PLONEVEZ-DU-FAOU avec François LINGUINOU) ; Jeanne (° 30.12.1722, + 20.02.1739 LOQUEFFRET à 62 ans), tous nés à LOQUEFFRET.

7 - Marie BOTTOREL (°1679 LOQUEFFRET, + 20.02.1739 LOQUEFFRET à 60 ans.

8 - Jan LE HAYE (° vers 1640, X vers 1665 avec Françoise LE BOSCHER) dont : Alain (° 1666, X1 04.02.1704 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Anne DERIEN, X2 en 02.1707 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Susanne SALAUN) ; Henry (° 1675, X 30.05.1695 à PLONEVEZ-DU-FAOU avec Marguerite LE MOAL) ; Catherine (° vers 1675, X le 19.10.1700 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Mathieu HENRY) ; Hervé (° vers 1680, X 26.02.1710 LOQUEFFRET avec Anne SALAUN) ; Marie (° 1682, X 1 le 12.10.1701 au CLOITRE-PLYBEN avec Joseph BLEUGAT ; X2 le 04/01/1708 au CLOITRE-PLYBEN avec Olivier LE MENN) et Jacques (° vers 1685, + 15.12. 699 PLONEVEZ-DU-FAOU), tous nés à PLONEVEZ-DU-FAOU.

9 - Françoise LE BOSCHER (°1645 ; + 17.03.1715 PLONEVEZ-DU-FAOU à 70 ans).

10 - Henri SALLAUN (° vers 1660) dont : Susanne (° 1686, X le 08.02.1707 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Allain LE HAYE) ; Alain (° 22.05.1686, X 08.09.1714 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Marguerite LE NORMAND) ; Catherine (° le 16.04.1690). Marie (° 25.03.1692 ; + 17.05.1692 PLONEVEZ-DU-FAOU) et Mathias (°29.04.1696 ; X vers 1715 avec Marie GOARC'H ; + 23.03.1698 PLONEVEZ-DU-FAOU), tous nés à PLONEVEZ-DU-FAOU.

11 - Marie BRONNEC (° ca 1660 ; + 09.02.1714 PLONEVEZ-DU-FAOU).

12 - Jean BOURLES (° 09.05.1652 PLEYBEN ; X le 10.04.1653 LOPEREC avec Marie Kerdiles) dont : Hervé (° ca 1674, X le 20.02.1703 BRASPARTS avec Constance BRONNEC) ; Marie (° 11.10.1675) ; Yvon (°19.11.1676) ; Marianne (° 11.03.1678) ; Jean (°18.01.1679, X le 28.01.1704 LOQUEFFRET avec Marie BOTHOREL) ; Jérôme (° le 25.04.1681) ; Marie (° 06.11.1682) ; Jeanne (° 24.06.1685) ; Anne (°29.05.1688, X le 16.04.722 BRASPARTS avec Jérôme YVENAT) ; Urbaine (° 24.11.1694, + 12.02.1722 BRASPARTS à 80 ans) ; tous nés à BRASPARTS.

13 - Marie Kerdiles (° 10.04.1653 LOPEREC ; + 01.04.1721 BRASPARTS

24 - Yves BOURLES (° ca 1610 ; X le 04.02.1651 PLEYBEN avec Françoise BAUD) dont : Mathieu (° 23.10.1648 BRASPARTS) ; Jean (° 09.05.1652 PLEYBEN, X avec Marie Kerdiles) ; Marie (° 07.03.1653 BRASPARTS ; X avec Yves BOTHOREL) et Vincent (° 05.04.1655 BRASPARTS, + 20.09.1690 BRASPARTS à 80 ans).

25 - Françoise BAUD (° vers 1610)

26 - Mathurin Kerdiles (° ca 1625), X avant 1647 avec ELIAS Adélice) dont : Marguerite (° 15.04.1647) ; Yvon (° 16.02.1651) ; Marie (° 10.04.1653, X Jean BOURLES) et Yvon (°31.10.1656) ; tous nés à LOPEREC,

27 - Adélice ELIAS (° vers 1625).

50 - Yves LE BAUT (° vers 1580) X Anne BOUR) dont : Françoise BAUD (° vers 1610)

51 - Anne BOUR (° vers 1580)

A la question 134-3 :

1 - Guillaume GOUZIEN (° 05.02.1725 LENNON, + 26 Messidor an XII au CLOÎTRE-PLEYBEN, à 83 ans),

X¹ 17.02.1744 LENNON avec Marie LE MENN

X² 21.02.1754 PLEYBEN avec Marie Constance FAVENNEC dont : Marie (° 22.03.1757, X le 14.02.1787 au CLOÎTRE-PLEYBEN avec Louis LANNUZEL) ; Charles (° 17.03.1760, X 14.02.1787 CLOÎTRE-PLEYBEN avec Catherine LANNUZEL) ; Jean (° 18.10.1762 ; + 01.08.1782 au CLOÎTRE-PLEYBEN à 19 ans) ; Anne (° 09.03.1766 au CLOÎTRE-PLEYBEN) et Marguerite (° 13.10.1772 ; + 14.11.1777 au CLOÎTRE-PLEYBEN à 5 ans, tous nés au CLOÎTRE-PLEYBEN.

2 - Antoine GOUZIEN (° ca 1700, + 06.04.1726 LENNON, X 17.02.1721 LENNON avec Marguerite KERNOURS) dont : Paul (° 14.08.1723) ; Guillaume (° 05.02.1725, X¹ 17.02.1744 LENNON avec Marie MENN, X² 21.02.1754 PLEYBEN avec Marie Constance FAVENNEC) ; Jean (° 20.03.1725, + 15.05.1725 LENNON), tous nés à LENNON.

3 - Marguerite KERNOURS (° 25.02.1703 CLOÎTRE-PLEYBEN, X² 22.02.1729 LENNON avec Yves LE MENN (+ 20.03.1741 LENNON).

4 - Guillaume GOUSIEN (° 1678, + 30.03.1733 LENNON à 55 ans)

5 - Louise COATALEM (° 1671, + 08.11.1734 LENNON à 63 ans)

6 - Yves KERNOURS (° ca 1670 CLOÎTRE-PLEYBEN, X 20.02.1691 LANNEDERN avec Anne TROMEUR), dont : Anne (° 10.02.1694, X 20.11.1721 CLOÎTRE-PLEYBEN avec Guillaume JOURDREN) ; Françoise (° 01.03.1697, X 28.02.1718 LENNON avec Guillaume RIVOAL) ; Yves (° 17.03.1700), Marguerite (° 25.02.1703, X 17.02.1721 LENNON avec Antoine GOUZIEN) et Jeanne (° 31.03.1707, + entre 1718 et 1721), tous nés au CLOÎTRE-PLEYBEN.

7 - Anne TROMEUR (° 12.03.1670 LANNEDERN, + 09.02.1730 CLOÎTRE-PLEYBEN).

12 - Hervé KERNOURS (° ca 1640, + > 02.1691).

13 - Françoise AUTRET (° ca 1640, + > 02.1691).

14 - Yves TROMEUR (° 19.08.1639 LANNEDERN + < 21.06.1683, X ca 1660 avec Marguerite DANIEL), dont : Marie (° ca 1660, X 09.11.1684 LANNEDERN avec Anthoine HELOU) ; Françoise (° 18.04.1663, X 15.09.1682 LANNEDERN avec Yves TOULANCOAT) ; François (° 21.09.1665) ; Anne (° 12.03.1670, X 20.02.1691 LANNEDERN avec Yves KERNOURS, tous nés à LANNEDERN.

15 - Marguerite DANIEL (° ca 1640, + 21.06.1683 LANNEDERN).

28 - Yvon TROMEUR (° ca 1610) dont : Jan (° 10.04.1638 BRASPARTS) ; Yvon (° 19.08.1639 LANNEDERN, X ca 1660 avec Marguerite DANIEL) ; François (° 16.03.1649 LANNEDERN, X 13.10.1672 LANNEDERN avec Françoise PAIGE) ; Jan (° 06.10.1652 LANNEDERN).

29 - Françoise HASCOUET (° ca 1610)

30 - Yvon DANIEL (° ca 1610)

A la question 134-4 :

1 - Marie GRANNEC (° 02.10.1715 PLONEVEZ-DU-FAOU),

X¹ 10.02.1732 PLOUYE avec Allain LE MEVEL, dont : Anne (° 13.02.1737, + 01.01.1739 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Anne (° 02.04.1739, X 29.01.1755 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Pierre PUILLANDRE, + 30.12.1760 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Marguerite (° 22.03.1743, + 28.03.1743 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; René (° 07.02.1744, + 07.02.1744 PLONEVEZ-DU-FAOU), tous nés à PLONEVEZ-DU-FAOU.

X² 21.07.1745 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Yves PUILLANDRE, dont : Jean (° 15.03.1746, + 15.03.1746 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Yves (° 03.02.1747, X 08.02.1779 LANDELEAU avec Marie Louise THOMAS, + 24.03.1808 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Marc (° 09.08.1749, + 14.12.1749), Jacques (° 22.12.1750, + 25.02.1751 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Jean (+ 25.01.1752 PLONEVEZ-DU-FAOU), Marguerite (° 16.04.1754, + 18.06.1754 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Anne (° 02.06.1756, + 28.06.1756 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; François (° 07.12.1757, X 03.02.1779 COLLOREC avec Marie Anne MARTIN, + 19.05.1774 PLONEVEZ-DU-FAOU), tous nés à PLONEVEZ-DU-FAOU.

2 - Olivier GRANNEC (° 05.12.1687 PLONEVEZ-DU-FAOU :

X¹ 13.01.1711 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Marie ERGOUARC'H, dont :

- Jan (° 26.02.1712 PLONEVEZ-DU-FAOU, X 17.02.1734 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Marguerite KERANGUEVEN) dont :

Olivier (° 22.12.1734 PLONEVEZ-DU-FAOU, + 07.01.1735 PLONEVEZ-DU-FAOU) ;

Alain (° 04.06.1736 LE QUILLIOU, + 24.04.1741 LE QUILLIOU) ;

Jacques (° 23.12.1739 LE QUILLIOU, X 17.02.1762 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Marguerite CRAVEC, dont :

Yves (° 21.01.1765, X 03.10.1810 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Marie Anne CARO) ;

Marie (° 28.02.1768, X 15.02.1797 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Joseph HOURMANT) ;

Jean (° 22.01.1771, X 15.02.1797 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Renée LE QUENEUDER) ;

Joseph (° 16.04.1773, + 22.02.1777 PLONEVEZ-DU-FAOU) ;

Charles (° 18.11.1774, X 15.02.1797 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Catherine LE LAY) ;

René Allain (° 17.06.1777, + 12.11.1779 PLONEVEZ-DU-FAOU) ;

Marie Louise Michèle (° 03.09.1779, + 17.09.1779 PLONEVEZ-DU-FAOU) ;

Marie Yvonne (° 28.03.1781, X 11.02.1802 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Thomas CARO, + 15.06.1837 CHATEAUNEUF-DU-FAOU),

Tous nés à PLONEVEZ-DU-FAOU ;

Jean (° 23.02.1743 LE QUILLIOU, X 17.02.1762 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Catherine CRAVEC) dont :

Marie (° 12.11.1765, X 22.07.1797 PLONEVEZ-DU-FAOU avec François LE MARTIN) ; Jean (° 15.09.1769, + 09.12.1769 LANNEDERN) ; Jacqueline (° 22.03.1771 ; + 27.06.1771 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Anne (° 20.03.1772, + 24.03.1772 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Jean (° 27.02.1773, X 11.02.1800 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Anne FAVENNEC) ; Marguerite (° 01.05.1775, X 25.02.1802 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Yves LE BORGNE) ; Anne (° 16.01.1777, X 13.02.1806 à BRASPARTS avec Louis MORVAN) ; Yves (° 12.03.1779, X 13.02.1806 BRASPARTS avec Anne LYDOU, + 15.02.1852 BRASPARTS), Catherine (° 02.08.1781) ; Michel (° 27.07.1783, + 17.09.1783 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Marie Jeanne (° 18.08.1784, + 19.08.1784 PLONEVEZ-DU-FAOU), Tous nés à PLONEVEZ-DU-FAOU.

Yves (° 09.12.1745 LE QUILLIOU, X 18.02.1767 LOQUEFFRET avec Marie MORVAN, dont : Jean (° 24.06.1768, + 06.07.1794 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Yves (° 03.03.1770, + 31.05.1770 LE QUILLIOU) ; Anne (° 09.12.1772, X 11.02.1797 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Louis QUÉRÉ) ; Jeanne (° 03.06.1775, X 11.02.1797 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Pierre QUÉRÉ) ; Marie Catherine (° 13.01.1781, X 12.02.1822 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Henri DUIGOU) ; Marie Corentine (° 15.04.1783, + 30.06.1784 LOQUEFFRET) ; Marie Jeanne (° 22.11.1785, + 22.11.1785 LOQUEFFRET) ; tous nés à LOQUEFFRET.

Jacques (° 23.12.1739 LE QUILLIOU, X 17.02.1762 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Marguerite CRAVEC, dont :

Yves (° 21.01.1765, X 03.10.1810 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Marie Anne CARO) ;
Marie (° 28.02.1768, X 15.02.1797 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Joseph HOURMANT) ;
Jean (° 22.01.1771, X 15.02.1797 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Renée LE QUENEUDER) ;
Joseph (° 16.04.1773, + 22.02.1777 PLONEVEZ-DU-FAOU) ;
Charles (° 18.11.1774, X 15.02.1797 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Catherine LE LAY) ;
René Allain (° 17.06.1777, + 12.11.1779 PLONEVEZ-DU-FAOU) ;
Marie Louise Michèle ° 03.09.1779, + 17.09.1779 PLONEVEZ-DU-FAOU) ;
Marie Yvonne (° 28.03.1781, X 11.02.1802 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Thomas CARO, + 15.06.1837 CHATEAUNEUF-DU-FAOU),
Tous nés à PLONEVEZ-DU-FAOU;

Jean (° 23.02.1743 LE QUILLIOU, X 17.02.1762 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Catherine CRAVEC) dont :

Marie (° 12.11.1765, X 22.07.1797 PLONEVEZ-DU-FAOU avec François LE MARTIN) ; Jean (° 15.09.1769, + 09.12.1769 LANNEDERN) ; Jacqueline (° 22.03.1771 ; + 27.06.1771 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Anne (° 20.03.1772, + 24.03.1772 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Jean (° 27.02.1773, X 11.02.1800 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Anne FAVENNEC) ; Marguerite (° 01.05.1775, X à PLONEVEZ-DU-FAOU le 25.02.1802 avec Yves LE BORGNE) ; Anne (° 16.01.1777, X 13.02.1806 à BRASPARTS avec Louis MORVAN) ; Yves (° 12.03.1779, X 13.02.1806 BRASPARTS avec Anne LYDOU, + 15.02.1852 BRASPARTS), Catherine (° 02.08.1781) ; Michel (° 27.07.1783, + 17.09.1783 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Marie Jeanne (° 18.08.1784, + 19.08.1784 PLONEVEZ-DU-FAOU), Tous nés à PLONEVEZ-DU-FAOU.

Yves (° 09.12.1745 LE QUILLIOU, X 18.02.1767 LOQUEFFRET avec Marie MORVAN, dont : Jean (° 24.06.1768, + 06.07.1794 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Yves (° 03.03.1770, + 31.05.1770 LE QUILLIOU) ; Anne (° 09.12.1772, X 11.02.1797 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Louis QUÉRÉ) ; Jeanne (° 03.06.1775, X 11.02.1797 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Pierre QUÉRÉ) ; Marie Catherine (° 13.01.1781, X 12.02.1822 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Henri DUIGOU) ; Marie Corentine (° 15.04.1783, + 30.06.1784 LOQUEFFRET) ; Marie Jeanne (° 22.11.1785, + 22.11.1785 LOQUEFFRET) ; tous nés à LOQUEFFRET.

Charles (° ca 1750 LE QUILLIOU, X 17.02.1773 LANNEDERN avec Jacqueline LANNUZEL, dont : André (° 30.11.1774, + 08.02.1775 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Jeanne (° 25.03.1776, X 17.05.1794 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Philippe LE COQUIL) ; Jean Jacques (° 15.06.1777, + 26.06.1777 LE QUILLIOU) ; Jacqueline (° 27.12.1778, X 27.02.1802 LE QUILLIOU avec Yves LE COQUIL) ; Louis (° 24.07.1781, + 08.08.1781 LE QUILLIOU) ; Jeanne (° 04.09.1794) ; tous nés au QUILLIOU.

- Marie (° 12.04.1714 PLONEVEZ-DU-FAOU, + 27.01.1716 PLONEVEZ-DU-FAOU)
- Marie (° 02.10.1715 PLONEVEZ-DU-FAOU, + 19.05.1774 PLONEVEZ-DU-FAOU),

X¹ 10.02.1732 PLOUYE avec Allain LE MEVEL, dont :

Anne (° 13.02.1737 ; + 02.01.1739 PLONEVEZ-DU-FAOU) ;
Anne (° 03.04.1739, X 29.01.1755 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Pierre PUILLANDRE) ;
Marguerite (° 22.03.1743, + 22.03.1743 PLONEVEZ-DU-FAOU) ;
René (° et + 07.02.1744)
Tous nés à PLONEVEZ-DU-FAOU.

X² 21.07.1745 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Yves PUILLANDRE, dont :

Jean (° 15.03.1746, + 16.03.1746 PLONEVEZ-DU-FAOU) ;
Yves (° 03.02.1747, X 08.02.1779 LANDELEAU avec Marie Louise THOMAS, dont : Marie Yvonne (° 14.12.1780, X 29.05.1799 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Pierre LE GUILLOU) ; Yves Marie (° 20.09.1782, X 06.07.1820 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Marie BRELIVET) ; Marie Louise (° 29.09.1784, + 21.12.1784 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Pierre Julien Charles (° 04.01.1786, X 20.07.1808 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Marie Jeanne LE HOURS) ; Marie Anne (° 13.02.1788, X 08.02.1809 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Jean LIDOUREN) ; Jean François (° 23.03.1790, X 24.06.1816 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Françoise MORVAN) ; Louise Catherine (° 30.01.1792, X 16.02.1814 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Jean LE COAN) ; Marie Perrine Michèle (° 12.10.1794, X 22.06.1814 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Hervé SALAUN) ; François Hervé Marie (° 12.07.1797) ; Anne (° 06.09.1800), tous nés à PLONEVEZ-DU-FAOU.

Marc (° 09.08.1749 PLONEVEZ-DU-FAOU, + 14.12.1749 PLONEVEZ-DU-FAOU)

Jacques (° 22.12.1750 PLONEVEZ-DU-FAOU, + 26.02.1751 PLONEVEZ-DU-FAOU)

Jean (° 25.01.1752 PLONEVEZ-DU-FAOU),

X¹ 07.02.1776 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Marguerite LALLOUET

X² 03.02.1779 COLLOREC avec Marguerite LE MARTIN, dont : Yves (° 13.12.1779 COLLOREC) ; Marie Yvonne (° 15.09.1781 COLLOREC) ; François (° 31.10.1783, X 29.06.1808 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Marie Charlotte MARTIN) ; Marguerite (° 19.01.1786) ; Marie Anne (° 16.04.1788, X 03.09.1807 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Vincent HERVE) ; Marie Jeanne (° 28.06.1790, X 28.07.1808 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Ambroise René LE ROY) ; Marie Catherine (° 04.11.1792, + 06.11.1792 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Yves Marie (° 21.11.1793) ; Jean (° 11.05.1796, X 30.07.1823 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Marie Jeanne LE DU) ; tous nés à PLONEVEZ-DU-FAOU.

Marguerite (° 16.04.1754 PLONEVEZ-DU-FAOU, + 18.06.1754 PLONEVEZ-DU-FAOU)

Anne (° 02.06.1756 PLONEVEZ-DU-FAOU, + 28.06.1756 PLONEVEZ-DU-FAOU)

François (° 07.12.1757 PLONEVEZ-DU-FAOU, X 03.02.1779 COLLOREC avec Marie MARTIN, dont : Marie (° 05.05.1780 PLONEVEZ-DU-FAOU, + 10.10.1781 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Marie Anne (° 19.02.1782 PLONEVEZ-DU-FAOU, X 09.08.1809 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Pierre LE DU) ; Catherine (° 29.06.1784 PLONEVEZ-DU-FAOU, X 18.02.1811 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Mathieu LANNUZEL) ; Jean François (° 24.01.1787 PLONEVEZ-DU-FAOU, X 28.02.1810 COLLOREC avec Marie Jeanne TANGUY) ; Marguerite (° 07.05.1790 PLONEVEZ-DU-FAOU, X¹ le 10.06.1814 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Joseph CRAVEC, X² le 28.05.1834 LANDELEAU avec François Modé René Marie JOBIC) ; François (° 02.06.1794) ; Anne (° 16.11.1795) ; Anne (° 09.04.1799, X 29.01.1823 PLONEVEZ-DU-FAOU avec François LE CRENN) ; Marie Jeanne (° 18.08.1802), tous nés à PLONEVEZ-DU-FAOU.

- Marie (° 14.07.1720 PLONEVEZ-DU-FAOU

2 - Olivier GRANNEC (° 05.12.1687 PLONEVEZ-DU-FAOU) :

X² 15.07.1726 PLOUYE avec Marguerite LE MEVEL (+ 08.01.1736 PLONEVEZ-DU-FAOU à 48 ans) dont : Anne (° 28.05.1727) ; Françoise (° 19.06.1728, 13.12.1728 PLONEVEZ-DU-FAOU), tous nés à PLONEVEZ-DU-FAOU.

- 3 - Marie ERGOUARC'H (° ca 1680 PLONEVEZ-DU-FAOU, + 19.10.1724 PLONEVEZ-DU-FAOU à 44 ans, X¹ 12.07.1696 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Henry LE TOURNELLEC.
- 4 - Michel LE GRANNEC, cultivateur, (° 20.07.1656 PLONEVEZ-DU-FAOU, X 07.02.1684 CHATEAUNEUF-DU-FAOU avec Ursule CAPITAINE, dont : Yves (° 08.06.1685, X 29.01.1705 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Isabelle JORT) ; Olivier (° 05.12.1687, X¹ 13.01.1711 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Marie ERGOUARC'H, X² 15.07.1726 PLOUYE avec Marguerite LE MEVEL) ; François (° 10.02.1690, + 31.12.1700 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Mathieu (° 1696, X 04.02.1717 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Anne LE TONNELLEC, + 25.03.1736 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Joseph (° 29.02.1696, + 05.03.1696 PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Corentin Jacques (° 09.04.1697, X¹ 13.05.1726 COLLOREC avec Louise Catherine GUICHOUX, X² 09.02.1728 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Marguerite GUYOMARC'H, X³ 19.11.1736 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Jeanne Marguerite LE MOAL) ; Jacques (° 15.12.1704, + 07/03/1721 PLONEVEZ-DU-FAOU), tous nés à PLONEVEZ-DU-FAOU.
- 5 - Ursule CAPITAINE (° 1665 CHATEAUNEUF-DU-FAOU, + 03.03.1721 à PLONEVEZ-DU-FAOU.
- 6 - Hervé ERGOUARC'H (° 1618, + 1696, X avec Marie LORANS) dont : Marie (° ca 1680 tous nés à PLONEVEZ-DU-FAOU, X¹ 12.07.1696 à PLONEVEZ-DU-FAOU avec Henry LE TOURNELLEC, X² 13.01.1711 à PLONEVEZ-DU-FAOU avec Olivier GRANNEC.
- 7 - Marie LORANS (° 1617, + 1696).
- 8 - Olivier LE GRANNEC, tailleur (° 26.12.1642 SAINT THOIS, X ca 1655 avec Louise LE BARON), dont : Michel (° 20.07.1656 PLONEVEZ-DU-FAOU, X 07.02.1684 CHATEAUNEUF-DU-FAOU avec Ursule CAPITAINE) ; Marie (° 12.03.1659 à PLONEVEZ-DU-FAOU, X ca 1690 avec Yves BOULC'H) ; Anne (° ca 1661, X 28.09.1676 CHATEAUNEUF-DU-FAOU avec Jean CAPITAINE) ; Françoise (° 26.09.1661, X 17.05.1688 à PLONEVEZ-DU-FAOU avec Yves LE BRAS) ; Corentin (° 23.02.1664, X 17.05.1688 à PLONEVEZ-DU-FAOU avec Marie LE BRAS) ; Jan (° 31.03.1670, + 12.05.1670 à PLONEVEZ-DU-FAOU) ; Renée (° 19.05.1671), tous nés à PLONEVEZ-DU-FAOU.
- 9 - Louise LE BARON (° 1640, + 05.10.1700 PLONEVEZ-DU-FAOU).
- 10 - Guillaume CAPITAINE (° ca 1630 LE MOUSTOIR, X ca 1650 avec Marie Catherine LE GRALL), dont : Jean (° 1648, + 30.09.1685 CHATEAUNEUF-DU-FAOU, X 28.09.1676 CHATEAUNEUF-DU-FAOU avec Anne LE GRANNEC) ; Ursule (° 1665 CHATEAUNEUF-DU-FAOU), X 07.02.1684 CHATEAUNEUF-DU-FAOU avec Michel LE GRANNEC.
- 11 - Marie Catherine LE GRALL (° ca 1630, + 13.06.1704 LE MOUSTOIR à 74 ans)
- 16 - Laurans LE GRANNEC (° ca 1619, X 1638 SAINT-THOIS avec Brigitte BOLSEC) dont : Marie (° 14.04.1639) ; Yvon (° 21.03.1641) ; Olivier (° 26.12.1642, X ca 1655 avec Louise BARON) ; Guillaume (° 08.05.1645) ; René (° 27.03.1648), Mathias (° 28.04.1653, + 01.04.1689 PLONEVEZ-DU-FAOU), tous nés à SAINT-THOIS.
- 17 - Brigitte BOLSEC (° ca 1620)
- 18 - Jean LE BARON (° ca 1610, X ca 1630 avec Catherine LE BEGUEC) dont : Marie (° 25.04.1638 PLONEVEZ-DU-FAOU, X ca 1655 avec Henri LE BELLOUR) ; Louise (° 1640, X ca 1655 avec Olivier LE GRANNEC).
- 19 - Catherine LE BEGUEC (° ca 1610, + > 1662)
- 32 - Olivier GRANNEC (° ca 1598) dont : Denys (° ca 1618, X ca 1637 PLONEVEZ-DU-FAOU avec Marguerite LE PAGE) ; Laurans (° ca 1619, X 1638 à Saint-Thois avec Brigitte BOLSEC).

A la question 134-5 :

- 1 - Jeanne de TREFFRY (° ca 1584 TREGUENNEC, X ca 1610 Jean L'HELGOUAC'H), dont : Alor (° 10.06.1614) ; Yves (° 24.05.1624, + 27.10.1653 TREGUENNEC), tous nés à TREGUENNEC.
- 2 - Yvon de TREFFRY (° 1559 TREGUENNEC, X ca 1584 Lucie FEZOU), dont : Jeanne (° ca 1584, X ca 1610 avec Jean L'HELGOUAC'H) ; Marie (° 03.07.1585) ; Anne (° 29.09.1586) ; Alain (° 02.02.1588, X ca 1600 Anne de TREFFRY) ; Gertrude (° 11.01.1590, X 1605 Yvon LE BORGNE, + 16.07.1646 TREGUENNEC), tous nés à TREGUENNEC.
- 3 - Lucie FEZOU (° 1560 TREGUENNEC)
- 4 - ?? de TREFFRY (° ca 1535), dont : Yvon (° 1559 TREGUENNEC, X ca 1584 avec Lucie FEZOU) ; Jean (° ca 1560, X ca 1580 Marie BESCOND)
- 8 - Jean de TREFFRY (° ca 1510)
- 9 - Regiland MOHUN (° ca 1510)
- 16 - Thomas de TREFFRY, écuyer sieur de Place-House (° ca 1480 FOWEY Grande Bretagne, + 31.01.1563 FOWEY, X 29.09.1505 Elisabeth KILLEGREW)
- 17 - Elisabeth KILLEGREW (° 1484 PHILLEIGH Grande Bretagne)
- 32 - Thomas de TREFFRY, sieur de Place-House (° ca 1448 FOWEY, Grande Bretagne, + ca 1509 FOWEY Grande Bretagne, X ca 1473 Janet DAWE)
- 33 - Janet DAWE (° ca 1452 FOWEY Grande Bretagne)
- 64 - Thomas de TREFFRY- sieur de Place-House (° ca 1420 FOWEY Grande Bretagne, X ca 1442 Alice SEARL), dont : John (° ca 1440 FOWEY Grande Bretagne) ; Jannet (° 1443 FOWEY Grande Bretagne, + 1518) ; William (° 1446 FOWEY Grande Bretagne, + 1504) ; Thomas (° ca 1448 FOWEY Grande Bretagne, X ca 1470 Janet DAWE) ; John (° 1450 FOWEY Grande Bretagne, + 1500) ; Jane (° 1454 FOWEY Grande Bretagne)
- 65 - Alice SEARL (° ca 1424 PENVERANE Grande Bretagne)
- 128 - Thomas TREFFRY, sieur de Place-House à Fowey (° ca 1388 FOWEY Grande Bretagne), X Amice MICHELSTOWE (+ après 1457).
- 129 - Amice MICHELSTOWE (° ca 1392 FOWEY Grande Bretagne, + ca 1419 à 27 ans)
- 256 - Thomas TREFFRY (° ca 1356 FOWEY Grande Bretagne, + ca 1387 à 31 ans, X ca 1387 Elizabeth BONYFACE)
- 257 - Elizabeth BONYFACE (° ca 1360 FOWEY, Grande Bretagne)
- 258 - John MICHELSTOWE (° ca 1366 FOWEY Grande Bretagne)
- 512 - Roger TREFFRY (° ca 1324 FOWEY Grande Bretagne, X Senata POLGREENE)
- 513 - Senata POLGREENE (° ca 1328 FOWEY Grande Bretagne)
- 514 - Robert BONYFACE (° ca 1334 FOWEY Grande Bretagne)
- 1 024 - John TREFFRY - chevalier banneret (° ca 1292 FOWEY Grande Bretagne, + après 1346, X Johanna KILLIGREW)
- 1 025 - Johanna KILLIGREW, dame héritière de Killigrew, (° ca 1296 FOWEY Grande Bretagne)
- 1 026 - Peter POLLGREENE (° ca 1302 FOWEY Grande Bretagne)
- 2 048 - John TREFFRY (° ca 1260 FOWEY Grande Bretagne, X Ibbot FLAMANK)
- 2 049 - Ibbot FLAMANK (° ca 1264 FOWEY Grande Bretagne)
- 2 050 - Simon KILLIGREW (° ca 1280)
- 4 096 - Roger TREFFRY (° ca 1228 FOWEY Grande Bretagne, + ca 1259 à 31 ans)
- 4 098 - Nicolas FLAMANK chevalier (° ca 1238 FOWEY Grande Bretagne)

4 100 - Ralph KILLIREW (° ca 1255)
 8 200 - Richard d'ANGLETERRE, Comte de Cornouaille, roi des Romains, Gouverneur de Gascogne (° 02.01.1209 Winchester Castle, Hampshire, Angleterre, Grande Bretagne), + 1272 Berkhamstead Castle, Hertfordshire, Angleterre, Grande Bretagne, inhumé à l'abbaye de Hailes, Gloucestershire, Grande Bretagne relation avec Joan de VALLETORT.
 8 201 - Joan de VALLETORT (° ca 1207)
 8 196 - Mark LE FLAMANC (°ca 1210, + après 1256)
 16 392 - Archembald LE FLEMING (° ca 1180)
 16 400 - Jean d'ANGLETERRE dit Jean sans Terre, Roi d'Angleterre et d'Irlande, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte de Poitiers, de Tours et d'Anjou, du Maine et de Mortain (° 24.12.1166 au King's Manor à Oxford, Grande Bretagne, + 12.10.1216 au château de Newark, Nottinghamshire, Grande Bretagne, X 24.08.1200 à la cathédrale de Bordeaux avec Isabelle d'ANGOULÊME.
 12 393 - Isabelle d'ANGOULÊME, Reine d'Angleterre (° 1186, +31.05.1246 à l'abbaye de Fontevrault)
 16 402 - Roger II de VALLETORT (° ca 1165, + 1207 à 42 ans)
 32 784 - Stephen LE FLEMING - lord de Slane, Irlande et de Chimwell, Devon (° ca 1153, + entre 1213 et 1214)
 32 804 - Reginald II de VALLETORT (° 1137, + 1187 à 50 ans X Joan de CORNOUAILLE)
 32 805 - Joan de CORNOUAILLE (° ca 1150)
 65 568 - Archembald LE FLEMING, dit Fitzstephen, conseiller du roi d'Angleterre, seigneur de Newcastle dans le comté de Meath en Irlande, et de Slane dans le comté de Meath en Irlande, seigneur de Astmayn dans le comté de Tipperary et de Eskertenen dans le comté de Tipperary en Irlande (° ca 1100 Bratton Fleming, Devonshire, Angleterre, Grande Bretagne, + ca 1175 Irlande à 75 ans)
 65 608 - Roger I de VALLETORT (° 1100, + 1161 à 61 ans)
 65 610 - Renaud de DUNSTANVILLE Comte de Cornouailles, shérif du Devon (° ca 1090 Dénestanville, Seine Maritime, France, + 01.07.1175 Chertsey, Surrey, Grande Bretagne X ca 1120 Béatrix FITZWILLIAM)
 65 611 - Béatrix FITZWILLIAM Dame héritière de Cardinham en Cornouailles (° 1104)
 131 136 - Stephen LE FLEMING dit de BRATTON (° ca 1075 Bratton Fleming, Devonshire, Grande Bretagne, + 1146 Bratton Fleming, Devonshire, Grande Bretagne)
 131 216 - Reginald I de VALLETORT, baron de Trematon (° ca 1080)
 262 272 - Archambald de FLANDERS dit de ROUEN (° ca 1050 Normandie)
 524 544 - Herchembaldus de ROUEN dit Vicomte de ROUEN (° ca 1010)

A la question 134-8 :

L'acte de mariage de Jeanne RAOUL avec Hervé QUILLVERE le 07.02.1759 à BRASPARTS, tout comme d'ailleurs leurs fiançailles le 04.01.1759 à PLEYBEN, désigne Jeanne RAOUL comme fille mineure de François, décédé et de Jeanne FAVENNEC, présente. Ces deux actes présentent Jeanne comme étant originaire de PLEYBEN.

François RAOUL et Jeanne FAVENNEC auront au moins trois enfants : Jeanne RAOUL baptisée le 20.08.1734 à LENNON (parrain Joseph FAVENNEC ; marraine Basile COZIC) ; Michel RAOUL baptisé le 30.01.1741 à LENNON (parrain Michel LE GUILLOU ; marraine Marie MENN) et Jean RAOUL baptisé le 12.05.1743 à LENNON (parrain Laurent MENEZ ; marraine ?? LE FAVENNEC (sœur de la mère).

A la question 134-9 :

L'acte de mariage de Catherine FAVENNEC avec Guillaume FOEON à Pleyben est filiatif :

Mariage le 28.11.1709 à PLEYBEN entre :

FOEON Guillaume (né à PLESTIN-LES-GREVES, évêché de Tréguier, + 19.11.1742 PLEYBEN) fils du couple Guillaume FOEON (°16.12.1649 PLEYBEN, + après 1709; X 26.01.1677 à PLEYBEN avec Marie BRENNER (° 26.04.1655 PLEYBEN, + 03.08.1715 PLESTIN-LES-GREVES)

et FAVENNEC Catherine (baptisée le 09.04.1693 à PLEYBEN, fille de Jean Baptiste et de Catherine PIRIOU.

A la question 134-10 :

Le couple Guillaume QUINIOU et Marie GINC (ou GINQ ou GINCQ ou LE GINC) aura au moins huit enfants :

- Pierre baptisé 29.09.1721 LE CLOÏTRE-PLEYBEN (parrain Pierre GALL , marraine Françoise QUINIOU)
 - Marie QUINIOU baptisée 05.01.1723 LE CLOÏTRE-PLEYBEN (parrain Jean COATUEL ; marraine Françoise JOURDREN, X 05.11.1742 PLEYBEN avec Jacques MALLEGOLL (majeur), de PLEYBEN, fs de Henry (+) et de Julienne HASCOET. Notes époux : domicilié à LENNON. Témoins : Guillaume LE GINQ, Mathias MALLEGOLL, Gilette GOADEC.

- Jeanne baptisée 13.03.1725 LE CLOÏTRE-PLEYBEN (parrain Laurens GUICHOUX ; marraine Jeanne DOUERIN), X 02.08.1747 LANDE-LEAU avec Corentin LE GUERN de LANDELEAU, vf de Marie LE LOUARN.

- Marie baptisée 19.06.1727 LE CLOÏTRE-PLEYBEN (parrain Pierre KERDEVEZ ; marraine Jeanne QUINIOU), X le 09.02.1757 LE CLOÏTRE-PLEYBEN avec Mathieu CARIOU du CLOÏTRE-PLEYBEN, vf de Isabelle KERDEVEZ, témoins : Jean QUINIOU, Guillaume VESSIER, Guillaume RICHARD.

- Catherine QUINIOU baptisée 07.11.1727 LE CLOÏTRE-PLEYBEN (parrain Guillaume TROMEUR , marraine Jeanne CARIOU), X 01.09.1746 LE CLOÏTRE-PLEYBEN avec Gilles LE GOFF du CLOÏTRE-PLEYBEN, fs de Philippe et de Jeanne MEVELLE (+).

- Marguerite baptisée 10.09.1729 LE CLOÏTRE-PLEYBEN (parrain Jean LE PAIGE, marraine Marguerite LE MOAL), X 14.01.1756 au CLOÏTRE-PLEYBEN avec François LE GUEN (mineur) de PLEYBEN, fs de Pierre, décédé et de Marie LE MEUR, présente. Notes époux : décréé à Kerdanet le 12.12.1755. Mère tutrice. Témoins : Laurens LE DANTIC, Guillaume GOUZIEU

- Françoise baptisée 02.08.1730 au CLOÏTRE-PLEYBEN (parrain Ollivier LAGADEC , marraine Catherine KERGOAT), X 26.06.1752 au CLOÏTRE-PLEYBEN avec Jean LE GOFF (majeur) du CLOÏTRE-PLEYBEN, fs de Christophe, décédé et de Marguerite QUINIOU, témoins : Guillaume Le GOFF, Jean LAGADEC, Gilles LE GOFF.

- Françoise QUINIOU baptisée 30.01.1734 au CLOÏTRE-PLEYBEN (parrain Yves CHAUSSEC, marraine Marguerite GUERVENO), X au CLOÏTRE-PLEYBEN le 05.02.1766 avec Urbain PELLEN de BRASPARTS, fs de Barnabé, présent et qui signe et de Françoise RIOU (+).

Gilles ANDRIVET CGF 15318 Q
 56 rue de la République 28300 SAINT PREST
 andrivet.conan@wanadoo.fr

elections 2016 au cgf

Comme tous les deux ans, les tiers sortants des conseils de gestion d'antenne et du conseil d'administration de l'association vont devoir être remplacés ou reconduits en 2016. Un certain nombre de postes seront donc à pourvoir. (voir le détail des administrateurs sortants dans le tableau ci-dessous).

Nous invitons donc tous les adhérents qui souhaitent prendre une part plus active à la vie de l'association en y apportant savoir faire, dynamisme et compétences, à présenter leur candidature aux dites élections qui se dérouleront lors des assemblées générales d'antenne pour la constitution des nouveaux conseils de gestion et dans le cadre de l'assemblée générale du CGF pour la constitution du conseil d'administration.

Pour être candidat, il vous suffit d'être adhérent à l'antenne que vous souhaitez représenter et être à jour de cotisation lors de l'élection.

Tous les adhérents qui souhaitent faire acte de candidature ainsi que les membres sortants souhaitant se représenter à l'un ou l'autre des deux conseils sont priés de le signaler au secrétariat de l'antenne de rattachement concernée et **de renvoyer le bulletin** ci-dessous (ou sa photocopie) dûment complété avant le 11 novembre 2015 **au siège social à l'adresse suivante** :

**Centre Généalogique du Finistère,
salle municipale, rue du Commandant Tissot**

ADMINISTRATEURS SORTANTS		
ANTENNE	CONSEIL DE GESTION	CONSEIL D'ADMINISTRATION
BREST	CREACH Danièle DUROSE Michel LE CALVEZ Joëlle SIGNOR Georges TOUZE Corinne	LE GOFF André POTIN Joseph
MORLAIX	FLOCH Yvonne GAUDE Alain MAZE Daniel MENEZ Eric PELLAN Jean-François TANGUY Jacques	GAUDE Alain PELLAN Jean-François
QUIMPER	BARVEC Jean-Yves FOLGOAS Annik LE QUELLEC Marie-Claire TANGUY Danielle	BARVEC Jean-Yves FOLGOAS Annik

M. / Mme / Melle :

adhérent au CGF n° :

Souhaite faire acte de candidature : (entourer le nom de l'antenne choisie)

- au conseil de gestion de l'antenne de : BREST MORLAIX QUIMPER

- au conseil d'administration du CGF pour l'antenne de : BREST MORLAIX QUIMPER

Fait à :
(signature)

le,

**A RENVoyer AU SIEGE SOCIAL DU CGF,
salle municipale rue du Commandant Tissot
29200 BREST
avant le 11 NOVEMBRE 2015**